

Registre des délibérations 1902 – 1930

Maire : LETULLE Désiré

Adjoint : BAZIN Henri

Conseillers :

- **BOUCHER Joseph**
- **LECOEUR Etienne**
- **BOURESCHE Henri**
- **LETULLE Ambroise**
- **DEBOISSY Cyrille**
- **BOUCHER Jules**
- **BOURESCHE Joseph**
- **BOURESCHE Jacques**

Séance du 8 juin 1902 (suite de la première partie dont le compte renndu figure à la fin du registre précédent)

- Budget additionnel 1902 : 4 586,42 f ainsi répartis
 - 506,51 f emploi du 1/3 revenant aux pauvres sur les concessions
 - 350 f remise à neuf du plan cadastral
 - 25 f indemnités au secrétaire pour les mutations
 - 30 f subvention à la Société de tir de Pontoise
 - 3 645,61 f pavage des rues
 - 29,30 f 1/10^{ème} d'augmentation au percepteur
- Examen des comptes et budget de la fabrique pour 1903 : « Ne possédant pas les éléments d'appréciations suffisants pour justifier les recettes et les dépenses, les approuve purement et simplement »
- Reprise de l'alignement du chemin vicinal n° 2 d'Ennery à Génicourt dans le travers d'Ennery : Rachat des terrains
 - AUBERT Athanase 9 m2 76 à 1f le m2 soit 9,76 f
 - BOURESCHE Théodore 23 m2 45 soit 23,45 f
 - LECOEUR Etienne 21 m2 12 soit 21,12

Séance du 11 juin 1902

- Remise à faire aux contribuables de l'augmentation d'impôts mobiliers qu'ils ont subie du fait de la loi du 10 juillet 1901 :
 - Part de la commune : restera affectée aux dépenses de la commune
 - Part de l'Etat : remise aux contribuables dans les conditions prévues par la loi du 30 mars 1902
 - Part du département : pas de remise

Séance du 30 juillet 1902

- Projet de ligne de tramway de Magny –Meulan - Pontoise et vote sur le principe d'une contribution : « cette ligne ne peut nullement desservir la commune qui est plus

amplement desservie par la gare de Pontoise et que celle-ci n'est intéressée en aucune façon à l'exploitation de cette ligne de tramway » ⇒ Pas d'opposition à l'exécution de cette ligne mais refus d'une contribution

Séance du 10 août 1902

- Révision des listes des électeurs consulaires : BOURESCHE Jacques et BOURESCHE Henri

Séance du 2 novembre 1902

- Désignation des répartiteurs

⇒ Titulaires

- AUBERT Athanase propriétaire
- DEBOISSY Cyrille propriétaire
- BOURESCHE Henri propriétaire
- LETULLE Ambroise propriétaire
- BOURESCHE Joseph propriétaire
- BOURESCHE Jacques propriétaire
- DARRAS Alexandre propriétaire à Livilliers
- BUFFET propriétaire à Livilliers
- AUBERT Germain propriétaire à Auvers
- PIEDELEU Auguste propriétaire à Auvers

⇒ Suppléants

- BOUCHER Jules propriétaire
- PICHARD Auguste propriétaire
- LECOEUR Etienne propriétaire
- VEZEL Augustin propriétaire
- BOURESCHE Cyrille propriétaire
- LETULLE Athanase Propriétaire
- LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
- CHANTEPIE Charles propriétaire à Génicourt
- BRISSET Louis propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Secours aux indigents durant l'année 1903 : Les crédits portés au budget sont suffisants
- Secours en nature 1 pain de 2 kg et 1 f de viande : 1 personne durant toute l'année et 1 personne pendant 6 mois d'hiver seulement
- Service médical gratuit : 15 personnes dont 9 femmes
- Vote 22,50 f pour ce service (1,50 f par personne)
- Révision de la liste électorale : Commission de révision BOURESCHE Jacques et pour la commission des réclamations BOURESCHE Henri et BOUCHER Jules
- Commission communale de statistique agricole : BOUCHER Jules
- Subvention pour la maison d'assistance par le travail « qui peut contribuer dans une certaine mesure à la disparition de vagabondage » : 20 f

Séance du 12 février 1903

- Subvention de l'Etat aux sapeurs pompiers : 51,45 f \Rightarrow sera reportée au budget 1903
- Demande de Monsieur LE BORGNE Jean, journalier, d'être dispensé d'effectuer la période d'exercices militaires à laquelle il est convoqué pour 1903 : Il est père de 4 enfants dont l'aîné a 7 ans \Rightarrow Approbation

Séance du 29 mars 1903

- Demande de dispense de PIEDELEU Félix soldat de la classe 1901 au 18^{ème} bataillon de chasseurs à pied à Stenay (Meuse) : Il est d'une famille de 7 enfants et son frère aîné est malade (dispensé en 1902 comme aîné) : Avis favorable

Séance du 17 mai 1903

- Compte administratif 1902 : Recettes 15 082,52 f et dépenses 11 276,32 f \Rightarrow Excédent 3 806,20 f
- Compte de gestion : Recettes 10 496,10 f et dépenses 11 276,32 f \Rightarrow Excédent de dépenses 780,22 f
- Excédent définitif : - 780,22 f + résultat de l'exercice 1901 + 4 586,42 f = 3 806,20 f
- Chemins vicinaux : 3 857f

\Rightarrow Recettes

- 3 122 f trois journées de prestations
- 338 f cinq centimes spéciaux ordinaires
- 400 f crédit pour salaire du cantonnier
- 7 f crédit pour confection des rôles

\Rightarrow Dépenses

- 1 287 f pour chemin de grande communication n° 79
- 2 163 f pour chemins vicinaux ordinaire n° 1 – 2 – 3 – 4 et 5
- 400 f salaire du cantonnier
- 7 f pour confection des rôles
- Budget primitif 1904 : Recettes et dépenses 9 849,30 f et pour les dépenses

\Rightarrow Dépenses obligatoires : 5 774,30 f et pour les principales

- 500 f traitement du secrétaire de mairie
- 50 f frais de bureau
- 50 f frais de registre de l'état civil
- 322,30 f traitement du receveur
- 400 f loyer et entretien de la maison commune
- 3 457 f entretien des chemins vicinaux (centimes + prestations)
- 50 f pensions d'aliénés à la charge de la Commune
- 70 f Contingent de la Communes aux dépenses d'enfants trouvés
- 50 f emploi du 1/3 revenant aux pauvres dans le produit des concessions
- 60 f hospitalisation des nécessiteux
- 200 f entretien des maisons d'école
- 200 f indemnités des sapeurs pompiers
- 130 f indemnité à l'instituteur pour le chauffage et l'éclairage des classes et cours d'adultes
- \Rightarrow Dépenses facultatives : 4 075 f et pour les principales
- 700 f traitement du garde champêtre

- 300 f secours au Comité de Charité
- 100 f salaire du monteur d'horloge
- 300 f entretien des puits et mares
- 500 f entretien des rues et pavés
- 85 f entretien des pompes à incendie
- 400 f salaire du cantonnier (voirie urbaine)
- 400 f salaire du cantonnier (voirie vicinale)
- 400 f supplément du traitement de l'instituteur
- 50 f traitement de la maîtresse des travaux d'aiguille
- 60 f prix, achat des livres
- 100 f indemnités pour cours d'adultes
- 100 f fêtes publiques
- 228,50 f dépenses imprévues
- Imposition extraordinaire : 4 867,30 f
- Budget additionnel 1903: 3 806,20 f f ainsi répartis
- 949,36 travaux sur chemins
- 539,84 f emploi du 1/3 revenant aux pauvres sur les concessions
- 25 f indemnités au secrétaire pour les mutations
- 30 f subvention à la Société de tir de Pontoise
- 200 f subvention au service de voiture publique d'Ennery
- 2 062 f dépenses imprévues
- Monsieur CONSTANT loueur de voiture à Pontoise propose d'établir, d'une façon permanente, un service de voiture publique de Pontoise à Hérouville par Ennery, à condition que la commune d'Ennery lui accorde une subvention de 162,50 f pour les 9 mois courant du 1^{er} avril au 31 décembre 1903 : Accord avec un crédit porté au budget de 200 f
- Proposition de l'établissement d'un éclairage communal par Monsieur DEBOISSY Cyrille en utilisant la somme portée aux dépenses imprévues : Accord sur le principe

Séance du 9 août 1903 (à deux heures du soir)

- révision des listes des électeurs des tribunaux de commerce : Sont désignés BOURESCHE Jacques et BOURESCHE Henri
- Etablissement d'un règlement sanitaire communal
- Article 1 : Dans les constructions neuves les parois construites en pierre, brique ou bois seront enduites ou tout au moins badigeonnées à l'intérieur à la chaux. Les constructions en pisé ne pourront être élevées que sur une fondation hourdée en chaux hydraulique jusqu'à 30 centimètres au sol.
- Article 2 : La couverture et la sous couverture à paille des maisons et étables, granges, écuries sont interdites.
- Article 3 : Le sol du rez-de-chaussée, s'il n'est pas établi sur caves devra être surélevé de 30 centimètres au moins au dessus du niveau extérieur ; quand il repose immédiatement sur terre pleine, le dallage, le carrelage ou le parquet devra être placé sur une couche de béton imperméable. Le sol en terre battue est interdit.
- Article 4 : La cuisine, pièce commune, doit être largement pourvue d'espace, d'air et de lumière.
Tout foyer de cuisine doit être placé sous une hotte munie d'un tuyau de fumée montant de 40 centimètres au moins au-dessus de la partie la plus élevée de la construction. La cuisine sera munie d'un évier.

- Article 5 : Toute pièce servant à l'habitation de jour et de nuit sera bien éclairée et ventilée. Elle sera haute au moins de 2 mètres 60 sous plafond et d'une capacité d'au moins 25 mètres cubes. Les fenêtres ne mesureront pas moins d'un mètre et demi superficiel.
- Article 6 : Les cheminées, fours et appareils quelconques de chauffage seront aménagés de façon à ce qu'il ne s'en dégage, à l'intérieur de l'habitation, ni fumée, ni gaz toxique et seront pourvus de tuyaux de fumée élevés de 40 centimètres au moins au-dessus du faîte de la maison.
- Article 7 : L'habitation de nuit est interdite dans les caves et sous-sols
- Article 8 : Les puits seront fermés à leur orifice ou garantis par une couverture surélevée. Leur paroi de pierre ou brique sera hourdée en mortier de chaux hydraulique ou de ciment. Elle devra surmonter le sol de 50 centimètres au moins et être couverte d'une margelle en pierre dure. Les puits seront protégés contre toute infiltration d'eaux superficielles par l'établissement d'une aire en maçonnerie bitumée large d'environ deux mètres, hermétiquement rejointe aux parois des puits et légèrement inclinée du centre vers la périphérie. Ils seront placés à une distance convenable des fosses à fumier et à purin, des mares et des fosses d'aisance. L'eau sera puisée à l'aide d'une pompe ou avec un seau qui restera constamment fixé à une chaîne. Ils seront nettoyés ou comblés si l'autorité sanitaire le juge nécessaire.
- Article 9 : Les citernes destinées à recueillir l'eau de pluie seront étanches et voûtées. La voûte sera munie à son sommet d'une baie d'aérage ; on ne devra pratiquer aucune culture sur la voûte. Le niveau d'eau sera maintenu à une hauteur convenable par un trop plein. Les citernes seront munies d'une pompe ou d'un robinet. Elles seront précédées d'un citerneau destiné à arrêter les corps étrangers, terre, gravier, etc.
- Article 10 : Le plomb est exclu des réservoirs destinés à l'eau potable.
- Article 11 : Le sol des écuries et étables devra être rendu imperméable dans la partie qui reçoit les urines ; celles-ci devront s'écouler par une rigole ayant une pente suffisante. Les murs des écuries et étables seront blanchis à la chaux. La hauteur sous-plafond des écuries destinées aux espèces chevalines et bovines sera au moins de 2 mètres 60. Elles seront bien aérées.
- Article 12 : Les celliers, pressoirs et cuvages seront bien éclairés et aérés.
- Article 13 : Les fumiers seront déposés sur un sol imperméable. Les fosses à purin posséderont des parois et un fond étanche, bétonné ou cimenté. Les fosses à fumier et à purin seront placées à une distance convenable des habitations. Les fosses à purin dont l'insalubrité serait constatée par la commission sanitaire seront supprimées.
- Article 14 : La création de mares ne peut se faire sans une autorisation spéciale. Les mares et fossés à eau stagnante seront éloignés des habitations, ils seront curés une fois par an ou comblés s'ils sont nuisibles à la santé publique. Il est défendu d'étaler les vases provenant de ces curages auprès des habitations.
- Article 15 : Il est interdit de jeter, dans les ouvrages destinés à la réception ou à l'évacuation des eaux pluviales, des eaux ménagères et des matières usées, des objets quelconques capables de les obstruer.
- Article 16 : Les dépôts de vidanges, gadoues, immondices, paille, balles, feuilles sèches en putréfaction, marc de raisin, sont interdits s'ils sont de nature à compromettre la santé publique. Il est également interdit de déverser les vidanges dans les cours d'eau et de déposer des fumiers et gadoues en tas, à moins de 100 mètres des habitations.
- Article 17 : Les cabinets et fosses d'aisance seront établis à une distance convenable des sources, puits et citernes.

- Article 18 : Il est interdit de jeter les animaux morts dans les mares, rivières, abreuvoirs, gouffres ou bétouilles ou de les enterrer au voisinage des habitations, des puits, des abreuvoirs.
- Article 19 : Tout malade atteint d'une affection transmissible sera isolé autant que possible de telle sorte qu'il ne puisse la propager par lui-même ou par les personnes appelées à le soigner, jusqu'à la disparition complète de tout danger de contagion, on ne laissera approcher du malade que les personnes préposées à le soigner. Celles-ci prendront toutes les précautions pour empêcher la propagation de mal.
- Article 20 : Il est interdit de déverser aucune déjection (crachat, matières fécales, matières vomies, etc.) provenant d'un malade, atteint d'une maladie transmissible, sur le sol des voies publiques ou privées, des cours de jardins, sur les fumiers et dans les cours d'eau. Ces déjections, recueillies dans des vases spéciaux, seront enterrées profondément, mais seulement après avoir été désinfectées à la chaux vive.
- Article 21 : Pendant toute la durée d'une maladie transmissible, les objets à usage personnel du malade et des personnes qui l'assistent, de même que tous les objets contaminés ou souillés, seront désinfectés. Les linges et effets contaminés ou souillés seront désinfectés avant d'être lavés et blanchis. L'immersion, pendant ¼ d'heure, des linges dans l'eau en ébullition constitue un bon procédé de désinfection.
- Article 22 : Les locaux occupés par le malade seront désinfectés après sa guérison ou son décès.
- Article 23 : Lorsque le malade sera guéri, il ne sortira qu'après avoir pris les précautions convenables de propreté et de désinfection. Les enfants ne pourront être admis à l'école qu'après un avis favorable du médecin traitant ou du médecin inspecteur de l'école.

Séance du 14 octobre 1903

- Examen de la situation de la jeune DELEFEVRE Lucie postulante à une bourse départementale à l'institution privée d'aveugles des Charmettes (Allier) les frais de pension s'élevant à 500 f : Le Conseil « déclare qu'il y a urgence à lui accorder une bourse entière sur les fonds départementaux. Déclare aussi que les ressources de la Commune ne lui permettent pas de participer à cette dépense »
- Legs à la fabrique par Melle BOURESCHE Marguerite de 20 f de rente annuelle à charge de 6 messes par an : Avis favorable

Séance du 8 novembre 1903

- Désignation des répartiteurs
- ⇒ Titulaires
 - AUBERT Athanase propriétaire
 - DEBOISSY Cyrille propriétaire
 - BOURESCHE Henri propriétaire
 - LETULLE Ambroise propriétaire
 - BOURESCHE Joseph propriétaire
 - BOURESCHE Jacques propriétaire
 - DARRAS Alexandre propriétaire à Livilliers
 - BUFFET propriétaire à Livilliers
 - AUBERT Germain propriétaire à Auvers
 - PIEDELEU Auguste propriétaire à Auvers
- ⇒ Suppléants

- FOURNIER Jules propriétaire
- BOUCHER Jules propriétaire
- PICHARD Auguste propriétaire
- LECOEUR Etienne propriétaire
- VEZEL Augustin propriétaire
- LETULLE Athanase Propriétaire
- LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
- CHANTEPIE Charles propriétaire à Génicourt
- BRISSET Louis propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Secours aux indigents durant l'année 1904 : Les crédits portés au budget sont suffisants
- Secours en nature 1 pain de 2 kg et 1 f de viande : 2 personne durant toute l'année
- Service médical gratuit : 14 personnes dont 8 femmes
- Vote 21 f pour ce service (1,50 f par personne)
- Révision de la liste électorale : Commission de révision BOURESCHE Jacques et pour la commission des réclamations BOURESCHE Henri et BOUCHER Jules
- Le Préfet a décidé la fermeture de l'école primaire congréganiste de filles dirigées par les sœurs de saint Paul de Chartres dans un délai expiré depuis le 1^{er} courant : Le Conseil est invité à prendre les mesures nécessaires pour mettre l'école publique mixte d'Ennery en état de recevoir tous les élèves de l'école congréganiste fermée, susceptibles de se rendre à la dite école - coût d'achat des matériel 500 f environ ⇒ « Le nombre de filles susceptibles de venir est de 17 à 20 que 8 places sont encore inoccupées dans l'école publique et qu'enfin dans le cours de septembre dernier M le Maire a demandé 5 tables à 2 places, chez M DELAGRAVE à Paris, lesquelles n'ont pu être fournies à cette époque en raison des trop nombreuses demandes qu'il avait à satisfaire, Le Conseil décide de se procurer le mobilier scolaire nécessaire au fur et à mesure que la venue des élèves l'exigera »

Il s'agit de l'un des épisodes de la guerre scolaire déclenché par le « bloc » anticlérical à partir de juin 1902 (cf. Histoire d'Ennery page 261 par Yves BORGES)

Séance du 14 février 1904 (Dimanche)

- Projet d'un réseau téléphonique à Ennery : Accord sur la principe par 8 voix contre 2
- Demande de M CONSTANT Voiturier de continuer à obtenir la subvention de 250 f comme en 1903 : Accord

Séance du 20 février 1904

- Avis favorable sur la demande de dispense présenté par PIEDELEU Félix au vue du certificat médical pour son frère aîné (voir conseil du 29 mars 1903)

Séance du 18 mars 1904

- reprise de l'alignement du chemin vicinal n° 4 : 22 mètres superficiels 89 centièmes pour 22,89 f : Accord
- Subventions aux sapeurs pompiers de 53,86 f : cette somme sera affectée à l'achat d'une nouvelle pompe

Séance du 31 mars 1904

- Avis du Conseil de Fabrique qui refuse la donation GENTIL (Conseil du 10/06/1900) : le bâtiment est en très mauvais état et nécessiterait des dépenses trop onéreuses pour les finances de la Fabrique ⇒ Approbation de l'avis de la Fabrique

Séance du 15 mai 1904 (à deux heures du soir)

- **Installation du Conseil Municipal suite aux élections des 1^{er} et 8 mai 1904, sont élus conseillers :**
 - **LETULLE Désiré**
 - **BOURESCHE Joseph**
 - **LETULLE Ambroise**
 - **PIEDELEU Pierre**
 - **MICHAUX Pierre**
 - **BAZIN Henri**
 - **BOUCHER Jules**
 - **BOUCHER Joseph**
 - **BOURESCHE Louis**
 - **PELLETIER Ernest**
 - **DEBOISSY Cyrille**
 - **FOURNIER Jules**
- **Election du maire, présidence du plus âgé DEBOISSY Cyrille : Est élu au 1^{er} tour LETULLE Désiré (11 voix)**
- **Election de l'adjoint : Est élu au 1^{er} tour BAZIN Henri (12 voix)**

Séance du 22 mai 1904

- **Compte administratif 1903 : Recettes 14 030,23 f et dépenses 9 068,31 f ⇒ Excédent 4 961,92 f**
- **Compte de gestion : Recettes 10 224,03 f et dépenses 9 068,31 f ⇒ Excédent de recettes 1 155,72 f**
- **Excédent définitif : 1 155,72 f + résultat de l'exercice 1902 + 3 806,20 f = 4 961,92 f**
- **Chemins vicinaux : 3 700 f**
 - ⇒ Recettes
 - 2 955 f trois journées de prestations
 - 338 f cinq centimes spéciaux ordinaires
 - 400 f crédit pour salaire du cantonnier
 - 7 f crédit pour confection des rôles
 - ⇒ Dépenses
 - 1 227 f pour chemin de grande communication n° 79
 - 2 066 f pour chemins vicinaux ordinaire n° 1 – 2 – 3 – 4 et 5
 - 400 f salaire du cantonnier
 - 7 f pour confection des rôles
- **Budget primitif 1905 : Recettes et dépenses 10 300 f et pour les dépenses**
 - ⇒ Dépenses obligatoires : 5 400,30 f et pour les principales
 - 500 f traitement du secrétaire de mairie
 - 50 f frais de bureau

- 50 f frais de registre de l'état civil
- 322,30 f traitement du receveur
- 400 f loyer et entretien de la maison commune
- 3 293 f entretien des chemins vicinaux (centimes + prestations)
- 50 f pensions d'aliénés à la charge de la Commune
- 70 f Contingent de la Communes aux dépenses d'enfants trouvés
- 50 f emploi du 1/3 revenant aux pauvres dans le produit des concessions
- 60 f hospitalisation des nécessiteux
- 200 f entretien des maisons d'école
- 130 f indemnité à l'instituteur pour le chauffage et l'éclairage des classes et cours d'adultes
- ⇒ Dépenses facultatives : 4 899,70 f et pour les principales
- 700 f traitement du garde champêtre
- 300 f secours au Comité de Charité
- 100 f salaire du monteur d'horloge
- 300 f entretien des puits et mares
- 500 f entretien des rues et pavés
- 85 f entretien des pompes à incendie
- 250 F dépense de l'éclairage
- 400 f salaire du cantonnier (voirie urbaine)
- 400 f salaire du cantonnier (voirie vicinale)
- 400 f supplément du traitement de l'instituteur
- 50 f traitement de la maîtresse des travaux d'aiguille
- 60 f prix, achat des livres
- 100 f indemnités pour cours d'adultes
- 200 f indemnités des sapeurs pompiers
- 270 f indemnité à l'employé à la cabine téléphonique
- 200 f fêtes publiques
- 209,20 f dépenses imprévues
- Imposition extraordinaire : 5 480 f
- Budget additionnel 1904: 4 961,92 + 2 000 f (souscription pour circuit téléphonique + 61,64 (restes à recouvrer) = 7 023,56 f ainsi répartis
- 364,56 travaux sur chemins
- 606,50 f emploi du 1/3 revenant aux pauvres sur les concessions
- 25 f indemnités au secrétaire pour les mutations
- 30 f subvention à la Société de tir de Pontoise
- 250 f subvention au service de voiture publique d'Ennery
- 30 f solde des tambours des sapeurs pompiers
- 400 f solde de réfection des chaussées
- 3 317,50 f dépenses imprévues
- 2 000f dépenses d'établissement du circuit électrique
- Désignation par vote des membres de la commission scolaire : Sont élus AUBERT Athanase (11 voix) – BOURESCHE Jacques (11 voix) – BOUCHER Jules (10 voix) – MICHAUX Pierre (10 voix)
- Commission de bienfaisance : BOUCHER Joseph et BOURESCHE Joseph
- Commission de surveillance et d'entretien des chemins : LETULLE Ambroise – BOURESCHE Louis – BOUCHER Joseph et DEBOISSY Cyrille
- Examen des comptes et du budget de la Fabrique : approbation des comptes

Séance du 14 août 1904

- Révision de la liste des électeurs consulaires : BOUCHER Jules et BOUCHER Joseph

Séance du 20 novembre 1904

- Désignation des répartiteurs

⇒ Titulaires

- AUBERT Athanase propriétaire
- DEBOISSY Cyrille propriétaire
- BOURESCHE Henri propriétaire
- LETULLE Ambroise propriétaire
- BOURESCHE Joseph propriétaire
- BOURESCHE Jacques propriétaire
- DARRAS Alexandre propriétaire à Livilliers
- BUFFET propriétaire à Livilliers
- AUBERT Germain propriétaire à Auvers
- PIEDELEU Auguste propriétaire à Auvers

⇒ Suppléants

- FOURNIER Jules propriétaire
- BOUCHER Jules propriétaire
- PICHARD Auguste propriétaire
- LECOEUR Etienne propriétaire
- VEZEL Augustin propriétaire
- LETULLE Athanase Propriétaire
- LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
- CHANTEPIE Charles propriétaire à Génicourt
- BRISSET Louis propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Secours aux indigents durant l'année 1905 : Les crédits portés au budget sont suffisants
- Secours en nature 1 pain de 2 kg et 1 f de viande : 1 personne pour 2 pains sans viande durant toute l'année et 4 personnes 1 pain durant 4 mois seulement
- Service médical gratuit : 15 personnes dont 7 femmes
- Vote 22,50 f pour ce service (1,50 f par personne)
- Révision de la liste électorale : Commission de révision BOUCHER Jules et pour la commission des réclamations BOUCHER Joseph et BOURESCHE Louis
- Renouvellement de l'engagement pour les frais des sapeurs pompiers : les dépenses seront supportées par la Commune durant une nouvelle période de 5 ans
 - Frais d'habillement
 - Achat de tambours et de clairons
 - Loyer, entretien et chauffage du corps de garde
 - Loyer du local où sont logées les pompes

Séance du 29 décembre 1904

- Demande du Conseil Municipal de Saint Ouen l'Aumône que la résidence du percepteur soit transportée de Pontoise à Saint Ouen l'Aumône ⇒ Le Conseil formule l'avis que la résidence du percepteur reste à Pontoise

Séance du 12 février 1905 (à deux heures du soir)

- Modification du règlement sanitaire communal
- Article 1 : Dans les constructions nouvelles les parois construites en pierre, brique ou bois seront enduites ou tout au moins badigeonnées à l'intérieur à la chaux. Les constructions en pisé ne pourront être élevées que sur une fondation hourdée en chaux hydraulique jusqu'à 30 centimètres au-dessus du sol.
- Article 2 : La couverture et la sous couverture à paille des maisons, granges, écuries, remise et étables sont interdites. La réparation importante des toits en paille existant actuellement est interdite
- Article 3 : Le sol du rez-de-chaussée, s'il n'est pas établi sur caves, devra être surélevé de 30 centimètres au moins au dessus du niveau extérieur ; quand il repose immédiatement sur terre pleine, le dallage, le carrelage ou le parquet devra être placé sur une couche de béton imperméable. Le sol en terre battue est interdit.
- Article 4 : La cuisine, pièce commune, doit être largement pourvue d'espace, d'air et de lumière.
Tout foyer de cuisine doit être placé sous une hotte munie d'un tuyau de fumée montant de 40 centimètres au moins au-dessus de la partie la plus élevée de la construction. La cuisine sera munie d'un évier.
- Article 5 : Toute pièce servant à l'habitation de jour et de nuit sera bien éclairée et ventilée. Elle sera haute au moins de 2 mètres 60 sous plafond et d'une capacité d'au moins 25 mètres cubes. Les fenêtres ne mesureront pas moins d'un mètre et demi superficiel.
- Article 6 : Les cheminées, fours et appareils quelconques de chauffage seront aménagés de façon à ce qu'il ne s'en dégage, à l'intérieur de l'habitation, ni fumée, ni gaz toxique et seront pourvus de tuyaux de fumée élevés de 40 centimètres au moins au-dessus du faîte de la maison.
- Article 7 : L'habitation de nuit est interdite dans les caves et sous-sols
- Article 8 : Les puits seront fermés à leur orifice ou garantis par une couverture surélevée. Leur paroi de pierre ou brique sera hourdée en mortier de chaux hydraulique ou de ciment. Elle devra surmonter le sol de 50 centimètres au moins et être couverte d'une margelle en pierre dure. Les puits seront protégés contre toute infiltration d'eaux superficielles par l'établissement d'une aire en maçonnerie bitumée large d'environ deux mètres, hermétiquement rejointe aux parois des puits et légèrement inclinée du centre vers la périphérie. Ils seront placés à une distance convenable des fosses à fumier et à purin, des mares et des fosses d'aisance. L'eau sera puisée à l'aide d'une pompe ou avec un seau qui restera constamment fixé à une chaîne. Les tuyaux d'amenée de l'eau seront hermétiquement clos et étanches. Les puits seront nettoyés ou comblés si l'autorité sanitaire le juge nécessaire.
- Article 9 : Les citernes destinées à recueillir l'eau de pluie seront étanches et voûtées. La voûte sera munie à son sommet d'une baie d'aération ; on ne devra pratiquer aucune culture sur la voûte. Le niveau d'eau sera maintenu à une hauteur convenable par un trop plein. Les citernes seront munies d'une pompe ou d'un robinet. Elles seront précédées d'un citerneau destiné à arrêter les corps étrangers, terre, gravier, etc.
- Article 10 : Le plomb est exclu des réservoirs destinés à l'eau potable. Le nettoyage et la désinfection des citernes seront effectuées au moins une fois par an.
- Article 11 : Le sol des écuries et étables devra être rendu imperméable dans la partie qui reçoit les urines ; celles-ci devront s'écouler par une rigole ayant une pente suffisante dans une fosse à purin. En aucun cas l'envoi ou l'écoulement du purin sur la

voie publique ne pourra être toléré ; Il en sera de même dans les égouts Les murs des écuries et étables seront blanchis à la chaux. La hauteur sous-plafond des écuries destinées aux espèces chevalines et bovines sera au moins de 2 mètres 60. Elles seront bien aérées.

- Article 12 : Les celliers, pressoirs et cuvages seront bien éclairés et aérés.
- Article 13 : Les fumiers seront déposés sur un sol imperméable entouré d'un rebord également imperméable. Les fosses à purin posséderont des parois et un fond étanche, bétonné ou cimenté. Les fosses à fumier et à purin seront placées à une distance convenable des habitations. Les fosses à purin dont l'insalubrité serait constatée par la commission sanitaire seront supprimées.
- Article 14 : La création de mares ne peut se faire sans une autorisation spéciale. Les mares et fossés à eau stagnante seront éloignés des habitations, ils seront curés une fois par an ou comblés s'ils sont nuisibles à la santé publique. Il est défendu d'étaler les vases provenant de ces curages auprès des habitations.
- Article 15 : Les vases, lors du nettoyage des mares, seront transportées au moins à 300 mètres des habitations.
- Article 16 : Il est interdit de jeter, dans les ouvrages destinés à la réception ou à l'évacuation des eaux pluviales, des eaux ménagères et des matières usées, des objets quelconques capables de les obstruer. Les routiers agricoles ne seront jamais établis dans les abreuvoirs ou lavoirs. Ceux qui seraient une cause d'insalubrité pour les habitations seront supprimés.
- Article 17 : Les dépôts de vidanges, gadoues, immondices, vidanges, gadoue, pulpes, paille, balles, feuilles sèches en putréfaction, marc de raisin, sont interdits s'ils sont de nature à compromettre la santé publique. Il est également interdit de déverser les vidanges dans les cours d'eau et de déposer des vidanges, des fumiers, immondices et pulpes, gadoues en tas, à moins de 300 mètres des habitations et à 100 mètres au moins des chemins faisant partie soit de la grande voirie, soit de la voirie urbaine ou vicinale.
- Article 18 : Les cabinets d'aisance et fosses seront établis à une distance convenable des sources, puits et mares.
- Article 19 : Les débris d'animaux ne pourront être jetés dans les rivières, abreuvoirs, gouffres ou bétoires. Ils devront être enterrés, ainsi que les animaux morts, au moins à 2 mètres de profondeur à 100 mètres au moins des habitations avec de la chaux vive. Ils seront recouverts également avec une couche de chaux vive ayant au moins 0,10 mètre d'épaisseur
- Article 20 : Indépendamment de la déclaration imposée aux médecins par l'article 5 de la loi 15 février 1902 pour les maladies transmissibles épidémiques, les hôteliers et les logeurs seront tenus de signaler immédiatement à la mairie tous les cas de maladie qui se produirait dans leur établissement ainsi que le nom du médecin qui aurait été appelé à les soigner.
- Article 20 bis : Tout malade atteint d'une affection transmissible sera isolé autant que possible de telle sorte qu'il ne puisse la propager par lui-même ou par les personnes appelées à le soigner, jusqu'à la disparition complète de tout danger de contagion, on ne laissera approcher du malade que les personnes préposées à le soigner. Celles-ci prendront toutes les précautions pour empêcher la propagation de mal.
- Article 21 : Il est interdit de déverser aucune déjection (crachat, matières fécales, matières vomies, etc.) provenant d'un malade, atteint d'une maladie transmissible, sur le sol des voies publiques ou privées, des cours de jardins, sur les fumiers et dans les cours d'eau. Ces déjections, recueillies dans des vases spéciaux, seront enterrées profondément, mais seulement après avoir été désinfectées à la chaux vive.

- Article 22 : Pendant toute la durée d'une maladie transmissible, les objets à usage personnel du malade et des personnes qui l'assistent, de même que tous les objets contaminés ou souillés, seront désinfectés. Les linges et effets contaminés ou souillés seront désinfectés avant d'être lavés et blanchis. L'immersion, pendant ¼ d'heure, des linges dans l'eau en ébullition constitue un bon procédé de désinfection.
- Article 23 : Les locaux occupés par le malade seront désinfectés après sa guérison ou après son décès.
- Article 24 : Lorsque le malade sera guéri, il ne sortira qu'après avoir pris les précautions convenables de propreté et de désinfection. Les enfants ne pourront être réadmis à l'école qu'après un avis favorable du médecin traitant ou du médecin inspecteur de l'école.
- Article 25 : Les eaux résiduaires industrielles susceptibles de nuire à la santé publique ne pourront être déversées sur la voie publique.
- Article 26 : Les contraventions aux dispositions du présent règlement seront poursuivies conformément à l'article 27 de la loi du 1^{er} février 1902 et passibles des pénalités prévues tant par cet article que par l'article 471 du code pénal, sans préjudice de l'application des articles 28, 29, 30, ainsi que des contraventions dites de grande voirie qui leur seraient applicables.
- Reprise d'alignement pour le chemin vicinal n° 2 : Estimation d'une parcelle appartenant à M FOURNIER Arthur de 27 mètres carrés et 33 centièmes, coût 27,33 f : Accord du Conseil

Séance du 6 avril 1905

- Emploi de la subvention accordée aux sapeurs pompiers : elle sera affectée à l'entretien du matériel d'incendie
- Demande « d'envoi en congé de soutien de famille formée par la nommée FAYOLLE Marie, épouse DUCHÂTEAU, en faveur du nommé DUCHÂTEAU Pierre, son fils, soldat de la classe 1902 au 1^{er} régiment d'infanterie, 5^{ème} compagnie à Cambrai (Nord) » : Accord pour considérer DUCHÂTEAU Pierre comme soutien indispensable de sa mère, comme aîné des fils d'une femme dont le mari est disparu

Séance du 28 mai 1905 (à deux heures du soir)

- Compte administratif 1904 : Recettes 17 106,32 f et dépenses 11 243,97 f ⇒ Excédent 5 862,35 f
 - Compte de gestion : Recettes 12 144,40 f et dépenses 11 243,97 f ⇒ Excédent de recettes 900,43 f
 - Excédent définitif : 900,43 f + résultat de l'exercice 1903 + 4 961,92 f = 5 862,35 f
 - Chemins vicinaux : 3 690 f
- ⇒ Recettes
- 2 946 f trois journées de prestations
 - 338 f cinq centimes spéciaux ordinaires
 - 400 f crédit pour salaire du cantonnier
 - 6 f crédit pour confection des rôles
- ⇒ Dépenses
- 1 222 f pour chemin de grande communication n° 79
 - 2 062 f pour chemins vicinaux ordinaire n° 1 – 2 – 3 – 4 et 5
 - 400 f salaire du cantonnier
 - 6 f pour confection des rôles

- Budget primitif 1906 : Recettes et dépenses 10 675,80 f et pour les dépenses
 - ⇒ Dépenses obligatoires : 5 640,30 f et pour les principales
 - 500 f traitement du secrétaire de mairie
 - 50 f frais de bureau
 - 50 f frais de registre de l'état civil
 - 322,30 f traitement du receveur
 - 200 f loyer et entretien de la maison commune
 - 3 284 f entretien des chemins vicinaux (centimes + prestations)
 - 50 f pensions d'aliénés à la charge de la Commune
 - 80 f Contingent de la Communes aux dépenses d'enfants trouvés
 - 50 f emploi du 1/3 revenant aux pauvres dans le produit des concessions
 - 50 f hospitalisation des nécessiteux
 - 150 f entretien des maisons d'école
 - 130 f indemnité à l'instituteur pour le chauffage et l'éclairage des classes et cours d'adultes
 - 200 f indemnité pour les sapeurs pompiers
 - 270 f indemnité à l'employé de la cabine téléphonique
 - ⇒ Dépenses facultatives : 5 035,50 f et pour les principales
 - 700 f traitement du garde champêtre
 - 200 f secours au Comité de Charité
 - 100 f salaire du monteur d'horloge
 - 200 f entretien des puits et mares
 - 1 500 f entretien des rues et pavés
 - 50 f entretien des pompes à incendie
 - 250 F dépense de l'éclairage
 - 400 f salaire du cantonnier (voirie urbaine)
 - 400 f salaire du cantonnier (voirie vicinale)
 - 400 f supplément du traitement de l'instituteur
 - 50 f traitement de la maîtresse des travaux d'aiguille
 - 60 f prix, achat des livres
 - 100 f indemnités pour cours d'adultes
 - 150 f fêtes publiques
 - 150 f dépenses imprévues
- Imposition extraordinaire : 5 864,80 f
- Budget additionnel 1905: 5 862,35, + 51,14 f subvention aux sapeurs pompiers = 5 913,49 f ainsi répartis
 - 139,41 travaux sur chemins
 - 606,50 f emploi du 1/3 revenant aux pauvres sur les concessions
 - 51,14 f emploi de la subvention des sapeurs pompiers
 - 25 f indemnités au secrétaire pour les mutations
 - 30 f subvention à la Société de tir de Pontoise
 - 225 f subvention au service de voiture publique d'Ennery
 - 95 f indemnité pour l'employé de la cabine téléphonique
 - 4 741,54 f réfection du pavage de la rue de Paris
- Organisation du service des pompes funèbres (loi du 28 décembre 1904) :
 - « Considérant que les habitants de la Commune ont l'habitude de pourvoir eux-mêmes au service extérieur des pompes funèbres des membres de leur famille et que cette façon d'opérer n'a jamais causé aucun incident fâcheux, est d'avis de maintenir le statu quo »

- Réfection du pavage de la rue de Paris : Examen du devis dressé par M NOEL, agent voyer, pour 9 000 f

Séance du 26 juin 1905

- Pour les dépenses concernant le pavage de la rue de Paris réajustement budgétaire

Séance du 13 août 1905

- Compte du receveur du 1^{er} janvier au 9 mai 1905 : Excédent de recettes de 6 102,67 f
- Elections consulaires, vérification des listes : BOUCHER Jules et BOUCHER Joseph
- Lettre du maire d'Hérouville pour le maintien à Hérouville du notaire qui a l'intention de s'installer à Nesles la Vallée : Avis pour le maintien à Hérouville

Séance du 16 novembre 1905

- Désignation des répartiteurs
 - ⇒ Titulaires
 - AUBERT Athanase propriétaire
 - DEBOISSY Cyrille propriétaire
 - BOURESCHE Henri propriétaire
 - LETULLE Ambroise propriétaire
 - BOURESCHE Joseph propriétaire
 - BOURESCHE Jacques propriétaire
 - DARRAS Alexandre propriétaire à Livilliers
 - BUFFET propriétaire à Livilliers
 - AUBERT Germain propriétaire à Auvers
 - PIEDELEU Auguste propriétaire à Auvers
 - ⇒ Suppléants
 - FOURNIER Jules propriétaire
 - BOUCHER Jules propriétaire
 - PICHARD Auguste propriétaire
 - LECOEUR Etienne propriétaire
 - VEZEL Augustin propriétaire
 - LETULLE Athanase Propriétaire
 - LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
 - CHANTEPIE Charles propriétaire à Génicourt
 - BRISSET Louis propriétaire à Pontoise
 - PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Secours aux indigents durant l'année 1906 : Les crédits portés au budget sont suffisants
- Secours en nature : 2 personnes pour 1 pain de 2 kg et 1 f de viande par semaine durant toute l'année, 2 personnes 1 pain par semaine seulement durant 6 mois et 2 personnes 1 pain par semaine durant 4 mois d'hiver
- Service médical gratuit : 16 personnes dont 8 femmes
- Vote 24 f pour ce service (1,50 f par personne)
- Révision de la liste électorale : Commission de révision BOUCHER Jules et pour la commission des réclamations BOUCHER Joseph et BOURESCHE Louis
- Commission de statistiques agricoles : BOURESCHE Joseph

- Allocation mensuelle pour l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables privés (loi du 17 juillet 1905) : 8 f par personne + 15 f par mois pour l'alimentation + 3 f pour l'entretien
- Vaccination obligatoire : 31 f en totalité et 10,85 f pour la Commune
- Demande d'envoi en congé, comme soutien de famille, de CHAUFFIER Louis, soldat de la classe 1902, soldat au 25^{ème} régiment d'artillerie à Châlons sur Marne, son père ayant 71 ans : Avis favorable

Séance du 11 février 1906 (à deux heures du soir)

- Aucune proposition n'étant faite par les membres présents, la séance est déclarée close

Séance du 20 mai 1906 (à deux heures du soir)

- Demande du jeune TUPPIN Edmond pour bénéficier de l'article 22 de la loi du 21 mars 1905 (congés militaires) : Avis très favorable ce jeune étant l'aîné de 7 enfants
- Compte administratif 1905 : Recettes 16 543,09 f et dépenses 8 717 f ⇒ Excédent 7 826,09 f
- Compte de gestion : Recettes 10 680,74 f et dépenses 8 717 f ⇒ Excédent de recettes 1 963,74 f
- Excédent définitif : 1 963,74 f + résultat de l'exercice 1904 + 5 862,35 f = 7 826,09 f
- Chemins vicinaux : 3 629 f

⇒ Recettes

- 2 884 f trois journées de prestations
- 339 f cinq centimes spéciaux ordinaires
- 400 f crédit pour salaire du cantonnier
- 6 f crédit pour confection des rôles

⇒ Dépenses

- 1 202 f pour chemin de grande communication n° 79
- 2 021 f pour chemins vicinaux ordinaire n° 1 – 2 – 3 – 4 et 5
- 400 f salaire du cantonnier
- 6 f pour confection des rôles

- Budget primitif 1907 : Recettes et dépenses 10 400 f et pour les dépenses

⇒ Dépenses obligatoires : 5 599,30 f et pour les principales

- 500 f traitement du secrétaire de mairie
- 50 f frais de bureau
- 50 f frais de registre de l'état civil
- 322 f traitement du receveur
- 200 f loyer et entretien de la maison commune
- 3 223 f entretien des chemins vicinaux (centimes + prestations)
- 50 f pensions d'aliénés à la charge de la Commune
- 80 f Contingent de la Communes aux dépenses d'enfants trouvés
- 50 f emploi du 1/3 revenant aux pauvres dans le produit des concessions
- 100 f hospitalisation des nécessiteux
- 150 f entretien des maisons d'école
- 130 f indemnité à l'instituteur pour le chauffage et l'éclairage des classes et cours d'adultes
- 200 f indemnité pour les sapeurs pompiers
- 270 f indemnité à l'employé de la cabine téléphonique

⇒ Dépenses facultatives : 4 800,70 f et pour les principales

- 700 f traitement du garde champêtre
- 75 f soins à la mairie et sonnerie de l'école
- 300 f secours au Comité de Charité
- 100 f salaire du monteur d'horloge
- 250 f entretien des puits et mares
- 1 000 f entretien des rues et pavés
- 50 f entretien des pompes à incendie
- 275 F dépense de l'éclairage
- 400 f salaire du cantonnier (voirie urbaine)
- 400 f salaire du cantonnier (voirie vicinale)
- 400 f supplément du traitement de l'instituteur
- 50 f traitement de la maîtresse des travaux d'aiguille
- 60 f prix, achat des livres
- 100 f indemnités pour cours d'adultes
- 150 f fêtes publiques
- 220,20 f dépenses imprévues
- Imposition extraordinaire : 5 625 f
- Budget additionnel 1906 : 7 826,09 f + 30,75 f reste à recouvrer + 104 f « produit de la séparation de l'église et de l'Etat » = 7 960,84 f ainsi répartis
- 112,48 travaux sur chemins
- 639,83 f emploi du 1/3 revenant aux pauvres sur les concessions
- 6 f emploi de la subvention du département pour familles de réservistes
- 4 708,21 f réfection du pavage de la rue de Paris
- 25 f indemnités au secrétaire pour les mutations
- 100 f indemnité au secrétaire de mairie pour dénombrement 1906
- 30 f subvention à la Société de tir de Pontoise
- 225 f subvention au service de voiture publique d'Ennery
- 275 f dépenses d'éclairage pour 1906
- 1 829,32 f réfection du pavage de la rue de Paris
- 10 f frais de vaccination
- Emploi de la subvention de 48,33 f pour les pompiers : Affectée à l'entretien du matériel d'incendie
- Aligement chemin vicinal n° 4 : 8 mètres carrés appartenant à FOURNIER Pierre ⇒ Pour 8 f
- Remboursement d'une avance de 2 000 f faite par M LETULLE Désiré pour l'établissement du réseau téléphonique : M LETULLE « percevra, chaque année, à partir de 1905 incluse, la totalité des produits du réseau téléphonique d'Ennery, et ce pendant les 20 années de durée du contrat intervenu à ce sujet avec l'Etat.
Dans le cas où les sommes perçues par M LETULLE à l'expiration de ces 20 années seraient insuffisantes pour rembourser entièrement M LETULLE, le Conseil Municipal décide que la Commune versera, à cette époque, la différence qui existera entre les 2 000 francs avancés et la somme totale perçue alors par M LETULLE sur les produits du réseau téléphonique.»

Séance du 19 juin 1906

- Cotisation pour l'assistance obligatoire fixée à 8 f/mois (Conseil du 16/11/1905) est jugée par le Conseil Général comme insuffisance et devrait être au minimum de 15 f : Accord pour 18 f/mois

Séance du 15 juillet 1906

- L'enfant EVRARD Marcel doit rentrer au sanatorium de Bouville à Berck sur mer la Commune devant participer à raison de 1,60 par jour (30 % du barème d'hospitalisation) : Accord

Séance du 5 août 1906

- Révision des listes des électeurs au tribunal de commerce : BOUCHER Jules et BOUCHER Joseph
- Révision des listes électorales : Commission de révision BOUCHER Jules et commission des réclamations BOUCHER Joseph et BOURESCHE Louis

Séance du 9 novembre 1906

- Désignation des répartiteurs

⇒ Titulaires

- AUBERT Athanase propriétaire
- DEBOISSY Cyrille propriétaire
- BOURESCHE Henri propriétaire
- LETULLE Ambroise propriétaire
- BOURESCHE Joseph propriétaire
- BOURESCHE Jacques propriétaire
- DARRAS Alexandre propriétaire à Livilliers
- BUFFET propriétaire à Livilliers
- AUBERT Germain propriétaire à Auvers
- PIEDELEU Auguste propriétaire à Auvers

⇒ Suppléants

- FOURNIER Jules propriétaire
- PICHARD Auguste propriétaire
- BOURESCHE Henri Léon propriétaire
- LETULLE Athanase propriétaire
- VEZEL Augustin propriétaire
- BOUCHER Jules Propriétaire
- LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
- CHANTEPIE Charles propriétaire à Génicourt
- BRISSET Louis propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Secours aux indigents durant l'année 1907: Les crédits portés au budget sont suffisants
- Secours en nature : 2 personnes pour 1 pain de 2 kg et 1 f de viande par semaine durant toute l'année, 1 personnes 1 pain par semaine durant toute l'année, 3 personnes 1 pain durant 6 mois et 1 personnes 1 pain par semaine durant 4 mois d'hiver
- Service médical gratuit : 16 personnes dont 7 femmes
- Vote 24 f pour ce service (1,50 f par personne)

Séance du 13 janvier 1907

- Vote des délégués pour les élections sénatoriales :

⇒ Titulaires après 1 tour : BAZIN Henri (adjoint) et LETULLE Désiré (maire)

⇒ Suppléant après 3 tours : BOURESCHE Joseph

Séance du 10 février 1907

- Location du presbytère : 50 f de loyer annuel

Séance du 21 février 1907

- Demande de PIEDELEU Louis (classe 1903) pour se faire libérer du service militaire comme soutien de famille : Avis favorable

Séance du 16 avril 1907 (à 8 heures du soir)

- Demande du sieur EVRARD Victor journalier agricole, territorial de la classe 1889, pour être dispensé de la période d'exercice de 13 jours à partir du 17 juin 1907 : Avis pour qu'il soit dispensé

Séance du 21 avril 1907

- Emploi de la subvention de 48,76 f accordée aux sapeurs pompiers : 20 f au titre de secours pour le sergent PIEDELEU Philippe qui a 53 ans de service et est âgé de 75 ans qui a peu de ressources et le complément sera affecté à l'entretien du matériel

Séance du 16 mai 1907 (à deux heures du soir)

- Compte administratif 1906 : Recettes 19 070,34 f et dépenses 16 780,18 f ⇒ Excédent 2 290,16 f
- Compte de gestion : Recettes 11 244,25 f et dépenses 16 780,18 f ⇒ Excédent de dépenses 5 555,93 f
- Excédent définitif : - 5 555,93 f + résultat de l'exercice 1904 + 7 826,09 f = 2 290,16 f
- Chemins vicinaux : 3 590f

⇒ Recettes

- 2 844 f trois journées de prestations
- 340 f cinq centimes spéciaux ordinaires
- 400 f crédit pour salaire du cantonnier
- 6 f crédit pour confection des rôles

⇒ Dépenses

- 1 189 f pour chemin de grande communication n° 79
- 1 995 f pour chemins vicinaux ordinaire n° 1 – 2 – 3 – 4 et 5
- 400 f salaire du cantonnier
- 6 f pour confection des rôles

- Budget primitif 1908 : Recettes et dépenses 10 200 f et pour les dépenses

⇒ Dépenses obligatoires : 5 240,30 f et pour les principales

- 500 f traitement du secrétaire de mairie
- 50 f frais de bureau
- 50 f frais de registre de l'état civil
- 322,30 f traitement du receveur
- 50 f contributions des biens communaux

- 200 f loyer et entretien de la maison commune
 - 3 184 f entretien des chemins vicinaux (centimes + prestations)
 - 50 f pensions d'aliénés à la charge de la Commune
 - 80 f Contingent de la Communes aux dépenses d'enfants trouvés
 - 50 f emploi du 1/3 revenant aux pauvres dans le produit des concessions
 - 150 f entretien des maisons d'école
 - 130 f indemnité à l'instituteur pour le chauffage et l'éclairage des classes et cours d'adultes
 - 270 f indemnité à l'employé de la cabine téléphonique
- ⇒ Dépenses facultatives : 4 959,70 f et pour les principales
- 600 f traitement du garde champêtre
 - 75 f soins à la mairie et sonnerie de l'école
 - 300 f secours au Comité de Charité
 - 100 f salaire du monteur d'horloge
 - 250 f entretien des puits et mares
 - 1 000 f entretien des rues et pavés
 - 50 f entretien des pompes à incendie
 - 300 F dépense de l'éclairage
 - 400 f salaire du cantonnier (voirie urbaine)
 - 400 f salaire du cantonnier (voirie vicinale)
 - 120 f hospitalisation des nécessiteux
 - 200 f supplément du traitement de l'instituteur
 - 50 f traitement de la maîtresse des travaux d'aiguille
 - 60 f prix, achat des livres
 - 100 f indemnités pour cours d'adultes
 - 200 f indemnités aux sapeurs pompiers
 - 200 f fêtes publiques
 - 234,20 f dépenses imprévues
 - Imposition extraordinaire : 5 634 f
 - Budget additionnel 1907 : 2 290,16 f ainsi répartis
 - 28,08 travaux sur chemins
 - 65,04 f entretien rues et pavés
 - 639,83 f emploi du 1/3 revenant aux pauvres sur les concessions
 - 30 f subvention à la Société de tir de Pontoise
 - 25 f indemnités au secrétaire pour mutation
 - 225 f subvention au service de voiture publique d'Ennery
 - 25 f contribution des biens de mainmorte
 - 1 252,21 f réfection du pavage des rues
 - Demande de « MM BOURESCHÉ Joseph et CAILLEUX Elie, tuteur et subrogé tuteur des mineurs BOURESCHÉ Michel et BOURESCHÉ André, propriétaires indivis d'une maison sise 9 rue du Perreux, laquelle est frappée d'alignement et menace de s'écrouler pour construire des jambes de forces sur la rue ou d'établir des tirants dans l'intérieur de ladite maison et si refus de mettre le mur à l'alignement et de céder le terrain en provenant moyennant le paiement par la Commune de 618,30 f » : Refus des 2 premiers points (jambes de force et tirants), refus également toute indemnité et demande que la maison soit démolie pour le 1^{er} juillet 1907

Séance du 30 juin 1907

- Réparations à faire au presbytère en vue de la location de ce local, devis de M GANTOIS, architecte à Pontoise : 200 f ⇒ Le montant de la location est fixé à 150 f (par 7 voix contre 3 qui proposaient 130 f) et les réparations seront à la charge du locataire, seuls les grosses réparations et l'impôt des portes et fenêtres resteront à la charge de la Commune
- Demande d'une assistance publique, conformément à la loi du 14 juillet 1905, d'une personne âgée de 75 ans, incapable de travailler et dénuée de ressources personnelles : Avis très favorables et demande le maximum

Séance du 4 août 1907

- Liste électorales consulaires : BOUCHER Jules et BOUCHER Joseph
- Liste électorale : Commission de révision BOUCHER Jules et commission des réclamations BOUCHER Joseph et BOURESCHE Louis
- Révision du traitement du receveur Monsieur ARTANCE : 325 f
- Monsieur CHARLOT, instituteur, cesse ses fonctions au 1^{er} octobre prochain : « Plusieurs candidats à sa succession se sont déjà présenté, mais demandent tous le rétablissement du supplément de traitement de 400 f dont jouissait M CHARLOT jusqu'à 1907 » ⇒ Le Conseil décide pour le successeur 100 f pour le dernier trimestre de 1907 et 300 f pour 1908
- Rapport de la commission chargé « de s'entremettre avec M le curé pour l'établissement du bail du presbytère » : Le curé demande une citerne pour l'eau, une buanderie, une porte donnant accès à cette buanderie et les réparations prévues par M GANTOIS (Conseil du 3 juin) ⇒ « Le Conseil donne mandat à M le maire de faire exécuter les travaux sus mentionnés et décide que, si le 1^{er} septembre M le curé n'a pas pris la décision ferme de louer le presbytère, cet immeuble sera mis en location »
- Les membres du Conseil à l'unanimité « adressent leurs remerciements et votent des félicitations à monsieur CHARLOT, instituteur en retraite, pour la bonne tenue des registres des délibérations, registres de l'état civil et comme instruction donnée aux enfants fréquentant l'école publique de la Commune d'Ennery depuis 1883 »

Séance du 7 octobre 1907 (à sept heures et demie du soir)

- Devis pour une construction au presbytère par M GANTOIS, architecte à Pontoise : 2 234,44 f : Accord mai l'entrepreneur qui aura le marché devrait accepter un rabais e 7 %

Séance du 10 novembre 1907

- Elections sénatoriales désignations des délégués :
 - ⇒ Titulaires : LETULLE Désiré (maire) par 8 voix et BAZIN Henri (adjoint) par 8 voix
 - ⇒ Suppléant : BOUCHER Jules par 9 voix
- Désignation des répartiteurs
 - ⇒ Titulaires
 - AUBERT Athanase propriétaire
 - DEBOISSY Cyrille propriétaire
 - BOURESCHE Henri propriétaire

- LETULLE Ambroise propriétaire
- BOURESCHE Joseph propriétaire
- BOURESCHE Jacques propriétaire
- DARRAS Alexandre propriétaire à Livilliers
- BUFFET propriétaire à Livilliers
- AUBERT Germain propriétaire à Auvers
- PIEDELEU Auguste propriétaire à Auvers

⇒ Suppléants

- FOURNIER Jules propriétaire
- MICHAUX Pierre propriétaire
- BOURESCHE Henri Léon propriétaire
- LETULLE Athanase propriétaire
- BOURESCHE Louis propriétaire
- BOUCHER Jules Propriétaire
- LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
- CHANTEPIE Charles propriétaire à Génicourt
- BRISSET Louis propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Secours en nature : 2 personnes pour 1 pain de 2 kg et 1 f de viande par semaine durant toute l'année, 2 personnes 1 pain par semaine durant toute l'année
- Service médical gratuit : 20 personnes dont 12 femmes
- Vote 30 f pour ce service (1,50 f par personne)
- Demande d'une femme de 76 ans, incapable de travailler et dénuée de ressources personnelles, pour obtenir l'assistance obligatoire aux vieillards : Avis très favorable et forme le vœu que l'allocation mensuelle de 18 f lui soit allouée à partir du 1^{er} décembre 1907

Séance du 22 décembre 1907 (à trois heures du soir)

- Le Préfet refuse la location du presbytère aux conditions fixées que pour une durée d'un an et par location verbale : Accord
- Association des gardes champêtre de Seine et Oise : demande de subvention ⇒ Le garde champêtre d'Ennery ne faisant pas partie de cette association, aucune subvention ne sera accordée
- « Un certain nombre de personnes de la Commune qui ne pouvaient être imposées à la taxe des prestations pour 1908 lors de la confection de la liste en 1907 pourraient l'être actuellement en demandant au Préfet d'accorder un rôle supplémentaire de prestations » : Demande faite au Préfet

Séance du 16 février 1908 (à deux heures et demie du soir)

- Crédits supplémentaires pour les dépenses obligatoires : 98,74 f
- Réservoir pour recueillir les eaux de pluie de l'église : Accord
- Subvention au « Souvenir Français » en souvenir aux soldats français morts pour la patrie pour l'érection d'un monument sur l'une des place de Pontoise : 20 f
- Achat de quelques arbres pour le jardin de l'école

Séance du 16 avril 1908 (à huit heures du soir)

- Emploi de la subvention de 68,72 f aux sapeurs pompiers : Sera affectée à l'achat et l'entretien du matériel des pompes à incendie
- Lettre du Maire de Pontoise au sujet d'une proposition d'un service d'automobiles qui relierait Pontoise à Méru desservant à l'aller Ennery – Hérouville – Livilliers – Vallangoujard – Menouville – Amblainville – et au retour Berville – Haravillers – Cormeilles en Vexin – Grisy – Epiais Rhus et Génicourt : Avis favorable au projet mais le retour doit se faire par Ennery

Séance du 17 mai 1908 (à deux heures du soir)

- **Installation du Conseil suite aux opérations électorales des 3 et 10 mai 1908 :**
 - **LETULLE Désiré**
 - **BAZIN Henri**
 - **PIEDELEU Pierre**
 - **BOUCHER Jules**
 - **BOURESCHE Louis**
 - **BOUCHER Joseph**
 - **BOURESCHE Joseph**
 - **LETULLE Ambroise**
 - **PELLETIER Ernest**
 - **DEBOISSY Cyrille**
- **Election du maire, présidence du doyen d'âge DEBOISSY Cyrille : Est élu LETULLE Désiré par 9 voix**
- **Election de l'adjoint : Est élu BAZIN Henri par 8 voix**

Séance du 4 juin 1908 (à trois heures du soir)

- **Compte administratif 1907 : Recettes 13 359,68 f et dépenses 8 325,10 f ⇒ Excédent 5 034,58 f**
- **Compte de gestion 1907 : Recettes 11 069,52 f et dépenses 8 325,10 f ⇒ Excédent de recettes 2 744,42 f**
- **Excédent définitif : 2 744,42 f + résultat de l'exercice 1906 + 2 290,16 f = 5 034,58 f**
- **Chemins vicinaux : 3 543f**
 - ⇒ Recettes
 - 2 798 f trois journées de prestations
 - 339 f cinq centimes spéciaux ordinaires
 - 400 f crédit pour salaire du cantonnier
 - 6 f crédit pour confection des rôles
 - ⇒ Dépenses
 - 1 170 f pour chemin de grande communication n° 79
 - 2 367 f pour chemins vicinaux
 - 6 f pour confection des rôles
- **Budget primitif 1909 : Recettes et dépenses 10 808,50 f et pour les dépenses**
 - 500 f traitement du secrétaire de mairie
 - 50 f frais de bureau
 - 50 f frais de registre de l'état civil
 - 325 f traitement du receveur

- 750 f traitement du garde champêtre
- 75 f entretien de la mairie (balayage)
- 50 f entretien et clôture du cimetière
- 50 f contributions des biens communaux
- 200 f entretien de la maison commune
- 250 f entretien des fontaines, puits et mares
- 100 f salaire du monteur d'horloge
- 150 f contingent de la commune pour les enfants assistés
- 150 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
- 150 f hospitalisation des nécessiteux
- 300 f subvention au bureau d'assistance
- 270 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
- 150 f entretien des écoles publiques
- 130 f chauffage et éclairage des classes
- 80 f achats de livres de prix
- 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
- 75 f balayage des salles de classes
- 100 f indemnité pour cours d'adultes
- 339 f emploi des centimes additionnels pour les chemins vicinaux
- 2 798 f emploi des prestations
- 400 f salaire du cantonnier (chemins vicinaux)
- 400 f salaires des cantonniers (chemins ruraux)
- 1 000 f entretien des rues, quais et places publiques
- 275 f éclairage des rues
- 50 f fête nationale du 14 juillet
- 275 f autres fêtes publiques
- 200 f indemnité aux sapeurs pompiers
- 250 f dépenses imprévues
- Imposition extraordinaire : 5 901,50 f
- Budget additionnel 1908 : 5 034,58 f excédent 1907 + 68,72 f subvention aux sapeurs pompiers + 150 f loyer du presbytère + 351 f suppression du budget des cultes = 5 604,30 f ainsi répartis
- 321,83 f travaux sur chemins
- 635,83 f part des pauvres dans les concessions
- 33,33 f part des pauvres pour 1907
- 68,72 f subvention aux pompiers
- 1 600 f construction d'un réservoir communal
- 400 f gratification à l'instituteur
- 100 f gratification au garde champêtre
- 75 f allocation pour balayage des classes
- 25 f indemnité au secrétaire par mutation
- 30 f subvention à la société de tir de Pontoise
- 40 f subvention à la maison d'assistance de Pontoise
- 225 f subvention à la voiture publique
- 2,70 f complément au traitement du receveur municipal
- 130 f chauffage des classes
- 50 f construction d'une paire de persienne à la chambre de l'instituteur
- 15 f complément pour les contributions de la commune
- 489,05 f travaux de pavage rue de Paris
- 750 f entretien et peintures à la maison commune

- 612,84 f entretien des rues et pavés
- Commission d'assistance médicale : BOURESCHE Joseph et PIEDELEU Pierre
- Commission de surveillance de l'entretien des chemins et bâtiments communaux : DEBOISSY Cyrille – LETULLE Ambroise – BOURESCHE Louis – BOUCHER Joseph
- Commission scolaire : PELLETIER Ernest – BOUCHER Jules et AUBERT Athanase (non conseiller), ils « seront chargés de surveiller et d'encourager la fréquentation scolaire »

Séance du 2 août 1908 (à deux heures du soir)

- Révision des listes électorales consulaires : BOUCHER Jules et BOUCHER Joseph
- Révision de la liste électorale : Commission de révision BOUCHER Jules et commission des réclamations BOUCHER Joseph et BOURESCHE Louis
- Prix de location du presbytère : 150 f

Séance du 8 novembre 1908 (à deux heures et demie du soir)

- Désignation des répartiteurs
- ⇒ Titulaires
 - AUBERT Athanase propriétaire
 - DEBOISSY Cyrille propriétaire
 - BOURESCHE Joseph propriétaire
 - BOURESCHE Henri propriétaire
 - LETULLE Ambroise propriétaire
 - BOURESCHE Jacques propriétaire
 - LALY Henri propriétaire à Livilliers
 - BUFFET propriétaire à Livilliers
 - AUBERT Germain propriétaire à Auvers
 - PIEDELEU Auguste propriétaire à Auvers
- ⇒ Suppléants
 - FOURNIER Jules propriétaire
 - MICHAUX Pierre propriétaire
 - BOURESCHE Henri Léon propriétaire
 - LETULLE Athanase propriétaire
 - BOURESCHE Louis propriétaire
 - BOUCHER Jules Propriétaire
 - LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
 - CHANTEPIE Charles propriétaire à Génicourt
 - BRISSET Louis propriétaire à Pontoise
 - PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Secours en nature : 2 personnes pour 1 pain de 2 kg et 1 f de viande par semaine durant toute l'année, 1 personne 1 pain par semaine durant toute l'année et 2 personnes un pain de 2 kg chaque semaine pendant 6 mois
- Service médical gratuit : 19 personnes dont 13 femmes
- Demande d'assistance pour une jeune fille de 19 ans aveugle qui ne peut travailler : avis favorable pour que l'allocation mensuelle de 18 f lui soit versée à partir du 1^{er} décembre 1908

- Demande de dispenses d'adjudication pour : Travaux et fournitures à faire en 1909 sur les chemins vicinaux – les travaux de peinture à l'école et au logement de l'instituteur – pour la construction d'un réservoir communal

Séance du 29 novembre 1908 (à deux heures de relevée)

- Désignation des délégués aux élections sénatoriales qui doivent se tenir le 3 janvier 1909
 - ⇒ Titulaire : LETULLE Désiré (6 voix)
 - ⇒ Suppléant : BAZIN Henri (7 voix)

Séance du 18 février 1909 (à deux heures du soir)

- Côtes irrécouvrables : 7,50 f prestations 1908 pour CAILLEUX et 8 f pour VEZEL pour un chien de 1^{ère} catégorie
- Une souscription est ouverte pour venir en aide aux victimes de la catastrophe de l'Italie méridionale : accord pour 10 f
- Monument à la mémoire de DANTON et GAMBETTA érigé dans la ville de Sèvres : accord pour 10 f
- Inspection des tueries particulières : « Le boucher de la commune s'est engagé, moyennant une rétribution de annuelle de 50 f, pour que le vétérinaire de Pontoise M LE PAUTREMAT vienne chaque vendredi (jour d'abattage) et toutes les fois qu'il passera à Ennery, soit pour aller chez un client, ou dans une autre commune, inspecter la tuerie du boucher et les viandes en boutique. En dehors de ces visites, la surveillance pourrait être faite par le garde champêtre M HAVARD Ernest »

Séance du 2 mai 1909 (à deux heures et demie du soir)

- Désignation des classificateurs pour procéder à une nouvelle évaluation des propriétés non bâties
 - ⇒ Titulaires
 - AUBERT Athanase propriétaire
 - DEBOISSY Cyrille propriétaire
 - BOURESCHE Joseph propriétaire
 - BOUCHER Jules propriétaire
 - BOUCHER Joseph propriétaire
 - BOURESCHE Théodore propriétaire
 - LALY Henri propriétaire à Livilliers
 - BAGNARD père propriétaire à Hérouville
 - AUBERT Germain propriétaire à Auvers
 - DURAND Henri propriétaire à Génicourt
 - ⇒ Suppléants
 - BOURESCHE Jacques propriétaire
 - FOURNIER Jules propriétaire
 - MICHAUX Pierre propriétaire
 - BOURESCHE Henri Léon propriétaire
 - PELLETIER Ernest propriétaire
 - BOURESCHE Louis propriétaire
 - LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
 - LAURENCE Anatole propriétaire à Osny

- BRISSET Berthe propriétaire à Pontoise
- BUFFET propriétaire à Livilliers
- Emploi de la subvention de 68,82 f aux sapeurs pompiers : Achat et entretien du matériel des pompes à incendie

Séance du 27 mai 1909 (à deux heures du soir)

- Compte administratif 1908 : Recettes 16 467,04 f et dépenses 13 061,73 f ⇒ Excédent 3 405,31 f
 - Compte de gestion 1908 : Recettes 11 432,46 f et dépenses 13 061,73 f ⇒ Excédent de dépenses 1 629,27 f
 - Excédent définitif : - 1629,27 f + résultat de l'exercice 1907 de + 5 034,58 f = 3 405,31 f
 - Chemins vicinaux : 3 775f
- ⇒ Recettes
- 3 029 f trois journées de prestations
 - 340 f cinq centimes spéciaux ordinaires
 - 400 f crédit pour salaire du cantonnier
 - 6 f crédit pour confection des rôles
- ⇒ Dépenses (à noter manquent 400 f dans les dépenses)
- 1 258 f pour chemin de grande communication n° 79
 - 2 111 f pour chemins vicinaux
 - 6 f pour confection des rôles
 - Budget primitif 1910 : Recettes et dépenses 12 904,50 f et pour les dépenses
 - 500 f traitement du secrétaire de mairie
 - 50 f frais de bureau
 - 50 f frais de registre de l'état civil
 - 325 f traitement du receveur
 - 750 f traitement du garde champêtre
 - 75 f entretien de la mairie (balayage)
 - 50 f entretien et clôture du cimetière
 - 70 f contributions des biens communaux
 - 200 f entretien de la maison commune
 - 250 f entretien des fontaines, puits et mares
 - 50 f entretien des pompes à incendie
 - 100 f salaire du monteur d'horloge
 - 150 f contingent de la commune pour les enfants assistés
 - 80 f contingent pour les aliénés
 - 200 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
 - 150 f hospitalisation des nécessiteux
 - 300 f subvention au bureau d'assistance
 - 270 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
 - 150 f entretien des écoles publiques
 - 130 f chauffage et éclairage des classes
 - 50 f indemnité à la maîtresse de couture
 - 80 f achats de livres de prix
 - 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
 - 75 f balayage des salles de classes
 - 100 f indemnité pour cours d'adultes
 - 340 f emploi des centimes additionnels pour les chemins vicinaux

- 3 029 f emploi des prestations
- 400 f salaire du cantonnier (chemins vicinaux)
- 400 f salaires des cantonniers (chemins ruraux)
- 2 731 f entretien des rues, quais et places publiques
- 275 f éclairage des rues
- 50 f fête nationale du 14 juillet
- 150 f autres fêtes publiques
- 200 f indemnité aux sapeurs pompiers
- 200 f dépenses imprévues
- Imposition extraordinaire : 6 984,50 f
- Budget additionnel 1908 : 3 405,31 f excédent 1908 + 7,50 f produit des prestations + 7,79 f taxe municipale sur les chiens + 68,82 f subvention aux sapeurs pompiers + 759 f suppression du budget du culte = 4 248,42 f ainsi répartis
- 373,51 f travaux sur chemins
- 20 f maison d'assistance
- 669,16 f part des pauvres dans les concessions
- 44,72 f subvention aux pompiers (année précédente)
- 68,82 f subvention aux pompiers
- 220 f entretien de la maison commune
- 218 f achat d'un réservoir en zinc pour l'école communal
- 25 f indemnité au secrétaire par mutation
- 30 f subvention à la société de tir de Pontoise
- 225 f subvention à la voiture publique
- 90 f mobilier pour la mairie
- 577,25 f achat d'habillement aux sapeurs pompiers
- 50 f indemnité à la société de tir d'Ennery
- 1 636,96 f entretien des rues et pavés

Séance du 29 juin 1909 (à huit heures du soir)

- Demande d'assistance de Madame ROI, habitant à Poissy, mais qui à son domicile de secours à Ennery : « cette dame a vendu 2 propriétés qu'elle possédait à Ennery pour une somme de 2 000 f, qu'elle a élevé 6 enfants dont les uns ont de certains moyens, qu'elle n'a habité Ennery que de mai 1905 à décembre 1906 et après l'âge de 65 ans et précédemment habitait Auvers et Pontoise, elle a habité cette dernière ville de 1901 à 1905, elle n'a donc pas son domicile de secours à Ennery, en conséquence le Conseil rejette sa demande »

Séance du 1^{er} août 1909 (à deux heures du soir)

- Demande de dispense d'adjudication : travaux sur chemins vicinaux
- Remerciement aux donateurs pour l'achat d'un harmonium pour l'école
- Délégués pour la révision des listes consulaires : BOUCHER Jules et BOUCHER Joseph
- Délégués pour la liste des électeurs de la chambre de commerce de Versailles : BOUCHER Jules et BOUCHER Joseph

Séance du 21 novembre 1909 (à deux heures du soir)

- Désignation des répartiteurs

⇒ Titulaires

- AUBERT Athanase propriétaire
- DEBOISSY Cyrille propriétaire
- BOURESCHE Henri propriétaire
- LETULLE Ambroise propriétaire
- BOURESCHE Joseph propriétaire
- BOURESCHE Jacques propriétaire
- LALY Henri propriétaire à Livilliers
- BUFFET propriétaire à Livilliers
- AUBERT Germain propriétaire à Auvers
- PIEDELEU Auguste propriétaire à Auvers

⇒ Suppléants

- FOURNIER Jules propriétaire
- MICHAUX Pierre propriétaire
- BOURESCHE Henri Léon propriétaire
- LETULLE Athanase propriétaire
- BOURESCHE Louis propriétaire
- BOUCHER Jules Propriétaire
- LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
- CHANTEPIE Charles propriétaire à Génicourt
- BRISSET Louis propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Secours en nature : 2 personnes pour 1 pain de 2 kg et 1 f de viande par semaine durant toute l'année, 1 personne 1 pain par semaine durant toute l'année et 1 f de viande durant 6 mois (octobre à avril) et 1 personne 1 pain par semaine durant toute l'année mais pas de viande
- Service médical gratuit : 18 personnes dont 13 femmes
- Révision pour la liste électorale : Commission de révision BOUCHER Jules et commission des réclamations BOUCHER Joseph et BOURESCHE Louis

Séance du 13 novembre 1909 (à sept heures du soir)

- Nomination du cantonnier communal : Monsieur CAPPE est désigné par 6 voix

Séance du 6 février 1910 (à deux heures du soir)

- Un membre du Conseil M DEBOISSY Cyrille est décédé
- Aide aux victimes des inondations dans le département de Seine et Oise : 100 f
- Réengagement pour 15 ans de subvenir à toutes les dépenses énumérées à l'article 36 du décret du 10 novembre 1903 pour les sapeurs pompiers

Séance du 5 juin 1910 (à deux heures du soir)

- Compte administratif 1909 : Recettes 16 133,94 f et dépenses 10 021,52 f ⇒ Excédent 6 112,42 f

- Compte de gestion 1909 : Recettes 12 728,63 f et dépenses 10 021,52 f ⇒ Excédent de recettes 2 707,11 f
- Excédent définitif : 2 707,11 f + résultat de l'exercice 1909 de 3 405,31 f = 6 112,42
- Chemins vicinaux : 3 775f
- Budget supplémentaire 1910 : 6 315,83 f

⇒ Recettes

- 6 112,42 f excédent 1909
- 79,41 f subventions aux pompiers
- 124 f suppression du budget des cultes

⇒ Dépenses

- 1 101,17 f travaux sur chemins
- 733,99 f part des pauvres dans les concessions
- 79,41 f subventions aux sapeurs pompiers
- 20 f complément pour chauffage des classes
- 25 f indemnité au secrétaire pour les mutations
- 30 f subvention à la société de tir de Pontoise
- 50 f subvention à la société de tir d'Ennery
- 225 f subvention à la voiture publique
- 2 103,29 f construction de 2 chambres au logement de l'instituteur
- 1 369 f complément pour le pavage de la rue du Perreux
- 200 f reconstruction de caniveaux (acquisition de pavés)
- 200 f pavage desdits caniveaux
- 178,97 f réfection de la cheminée du calorifère de la salle de classe
- Construction de 2 chambres au logement de l'instituteur : Monsieur Gendre instituteur a demandé cet agrandissement, actuellement il n'a qu'une chambre pour ses 3 enfants ⇒ devis 2 103,29 f, accord du Conseil
- Chemins vicinaux : 3 976f

⇒ Recettes

- 3 029 f trois journées de prestations
- 341 f cinq centimes spéciaux ordinaires
- 600 f crédit pour salaire du cantonnier
- 6 f crédit pour confection des rôles

⇒ Dépenses

- 1 259 f pour chemin de grande communication n° 79
- 2 711 f pour chemins vicinaux
- 6 f pour confection des rôles
- Budget primitif 1911 : Recettes et dépenses 12 459,50 f et pour les dépenses
- 500 f traitement du secrétaire de mairie
- 50 f frais de bureau
- 50 f frais de registre de l'état civil
- 325 f traitement du receveur
- 750 f traitement du garde champêtre
- 75 f entretien de la mairie (balayage)
- 50 f entretien et clôture du cimetière
- 70 f contributions des biens communaux
- 200 f entretien de la maison commune
- 250 f entretien des fontaines, puits et mares
- 50 f entretien des pompes à incendie
- 55 f assurance des bâtiments contre l'incendie

- 100 f salaire du monteur d'horloge
- 150 f contingent de la commune pour les enfants assistés
- 150 f contingent pour les aliénés
- 200 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
- 150 f hospitalisation des nécessiteux
- 50 f inspection sanitaire des tueries
- 300 f subvention au bureau d'assistance
- 270 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
- 150 f entretien des écoles publiques
- 150 f chauffage et éclairage des classes
- 50 f indemnité à la maîtresse de couture
- 80 f achats de livres de prix
- 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
- 75 f balayage des salles de classes
- 100 f indemnité pour cours d'adultes
- 341 f emploi des centimes additionnels pour les chemins vicinaux
- 3 029 f emploi des prestations
- 1 100 f salaire des cantonniers
- 1 500 f entretien des rues, quais et places publiques
- 275 f éclairage des rues
- 50 f fête nationale du 14 juillet
- 250 f autres fêtes publiques
- 200 f indemnité aux sapeurs pompiers
- 450 f dépenses imprévues
- Imposition extraordinaire : 6 538,50 f
- Emploi de la subvention de 79,41 f aux sapeurs pompiers : sera affectée à l'achat et l'entretien du matériel des pompes à incendie

Séance du 7 août 1910 (à deux heures du soir)

- Révision des listes électorales consulaires : BOUCHER Jules et BOUCHER Joseph
- Délégués pour la liste des électeurs à la chambre de commerce de Versailles : BOUCHER Jules et BOUCHER Joseph
- « Les ouvriers sans travail en hiver extraient des pierres pour les chemins et que la mauvaise saison étant longue, certains ont atteint l'année dernière un salaire de près de 300 f, que la commune n'aurait pu payer si ce salaire avait dépassé cette somme et demande au Conseil s'il n'y aurait pas lieu, pour ce cas en particulier, de demander à M le Préfet l'autorisation de payer une somme supérieur à 300 f avec dispense d'adjudication »

Séance du 6 novembre 1910 (à deux heures du soir)

- Désignation des répartiteurs
- ⇒ Titulaires
- AUBERT Athanase propriétaire
 - BOUCHER Jules propriétaire
 - BOURESCHE Joseph propriétaire
 - DEBOISSY Arthur propriétaire
 - LETULLE Ambroise propriétaire
 - BOURESCHE Jacques propriétaire

- LALY Henri propriétaire à Livilliers
- BUFFET propriétaire à Livilliers
- AUBERT Germain propriétaire à Auvers
- PIEDELEU Auguste propriétaire à Auvers

⇒ Suppléants

- BOURESCHE Henri Léon propriétaire
- BOURESCHE Louis propriétaire
- PELLETIER Ernest propriétaire
- FOURNIER Jules propriétaire
- MICHAUX Pierre propriétaire
- LETULLE Athanase propriétaire
- LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
- CHANTEPIE Charles propriétaire à Génicourt
- BRISSET Louis propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Révision pour la liste électorale : Commission de révision BOUCHER Jules et commission des réclamations BOUCHER Joseph et BOURESCHE Louis
- Secours en nature : 2 personnes pour 1 pain de 2 kg et 1 f de viande par semaine durant toute l'année, 1 personne 1 pain par semaine durant toute l'année et 1 f de viande durant 6 mois (octobre à avril) et 1 personne 1 pain par semaine durant toute l'année mais pas de viande, 1 personne 1 pain de 2 kg par semaine pendant les 6 mois d'hiver (octobre à avril)
- Service médical gratuit : 20 personnes dont 14 femmes
- « Lettre du sous secrétaire d'Etat aux beaux arts par laquelle la commission des monuments historiques reconnaît l'intérêt que présente l'église de la Commune d'Ennery et propose de la classer comme monument historique, après acceptation du Conseil » : Accord par 8 voix, contre 1
- Demande à l'administration des postes que le château de M DELAFOREST soit desservi par un facteur de Pontoise, cette propriété se trouvant à 300 mètres de Pontoise

Séance du 19 février 1911 (à deux heures et demie du soir)

- Demande du Préfet « que les communes munies d'un poste téléphonique soient reliées à la brigade de gendarmerie » : Accord si la majeure partie de communes acceptent
- Demande de M GROISY, qui accomplit une période de 9 jours, pour obtenir une allocation comme soutien indispensable à sa famille : Accord pour 9 f
- Demande de M DUSSAUTOIR Charles pour faire accorder à sa mère l'allocation aux vieillards : « le Conseil fait remarquer que cette dame a d'autres enfants qui habitent Achères et Hérouville et comme elle vit chez ses enfants, 3 mois chez chacun, consent à participer dans la moitié de la dépense soit 9 f par mois, mais que l'autre moitié soit supportée par les communes ci-dessus désignées »
- 20 f seront versés à la Commune de Belfort afin d'ériger un monument à la gloire des défenseurs de Belfort (1813 – 1815 – 1870 – 1871)

Séance du 28 mars 1911 (à sept heures et demie du soir)

- Retraites ouvrières et paysannes, création d'une section, siège mairie : Commission chargée de dresser la liste des assurés

- ⇒ Patrons : titulaire FOURNIER Arthur (cultivateur) et suppléant DEBOISSY Marcellin (cultivateur)
- ⇒ Salariés : titulaire CRESSEVEUR Yves (garde particulier) et suppléant ROUZE Henri (charretier)

Séance du 1^{er} juin 1911 (à deux heures du soir)

- Compte administratif 1910 : Recettes 19 587,40 f et dépenses 16 206,29 f ⇒ Excédent 3 381,11 f
- Compte de gestion 1910 : Recettes 13 474,98 f et dépenses 16 206,29 f ⇒ Excédent de dépenses 2 731,31 f
- Excédent définitif : - 2 731,31 f + résultat de l'exercice 1909 de 6 112,42 = + 3 381,11 f
- Budget supplémentaire 1911 : 3 586,06 f
- ⇒ Recettes
 - 3 381,11 f excédent 1910
 - 61,95 f subventions aux pompiers
 - 43 f suppression du budget des cultes
 - 100f concession DEBOISSY-DELAMOTTE
- ⇒ Dépenses
 - 214,08 f travaux sur chemins
 - 401,77 f dû à M PLAUDET (solde de travaux)
 - 453,07 f part des pauvres dans les concessions
 - 79,75 f subventions aux sapeurs pompiers (années antérieures)
 - 61,95 f subvention aux pompiers (année 1910)
 - 100 f indemnité au secrétaire pour recensement
 - 50 f indemnité au secrétaire pour les mutations
 - 30 f subvention à la société de tir de Pontoise
 - 50 f subvention à la société de tir d'Ennery
 - 206,25 f subvention à la voiture publique
 - 200 f complément pour construction de 2 chambres au logement de l'instituteur
 - 100 f honoraires dûs à M GANTOIS architecte
 - 300 f acquisition de cailloux
 - 1 339,19 f pavage des rues de la commune
 - Budget primitif 1912 : Recettes et dépenses 12 598 f et pour les dépenses
 - 500 f traitement du secrétaire de mairie
 - 50 f frais de bureau
 - 50 f frais de registre de l'état civil
 - 357,50 f traitement du receveur
 - 800 f traitement du garde champêtre
 - 75 f entretien de la mairie (balayage)
 - 50 f entretien et clôture du cimetière
 - 70 f contributions des biens communaux
 - 200 f entretien de la maison commune
 - 250 f entretien des fontaines, puits et mares
 - 55 f assurance des bâtiments contre l'incendie
 - 100 f salaire du monteur d'horloge
 - 150 f contingent de la commune pour les enfants assistés
 - 150 f contingent pour les aliénés
 - 200 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables

- 50 f inspection sanitaire des tueries
 - 150 f hospitalisation des nécessiteux
 - 300 f secours aux indigents
 - 270 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
 - 150 f entretien des écoles publiques
 - 150 f chauffage et éclairage des classes
 - 50 f indemnité à la maîtresse de couture
 - 80 f achats de livres de prix
 - 50 f fournitures aux élèves indigents
 - 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
 - 75 f balayage des salles de classes
 - 100 f indemnité pour cours d'adultes
 - 1 400 f entretien des rues, quais et places publiques
 - 500 f salaire des cantonniers (voirie urbaine)
 - 275 f éclairage des rues
 - 600 f salaire des cantonniers (chemins vicinaux)
 - 3 454 f entretien des chemins vicinaux
 - 100 f fête nationale du 14 juillet
 - 200 f autres fêtes publiques
 - 200 f indemnité aux sapeurs pompiers
 - 500 f dépenses imprévues
 - 60 f assurance des sapeurs pompiers
 - Imposition extraordinaire : 6 543 f
 - Emploi de la subvention de 61,95 f aux sapeurs pompiers : sera affectée à l'achat et l'entretien du matériel des pompes à incendie
 - Chemins vicinaux : 4 060 f
- ⇒ Recettes
- 606 f prélèvement sur les ressources ordinaires pour cantonnier frais de rôle
 - 340 f cinq centimes spéciaux ordinaires
 - 3 114 f taxe vicinale
- ⇒ Dépenses
- 600 f salaire du cantonnier
 - 2 171 f entretien des chemins vicinaux ordinaires
 - 1 289 f contingent sur chemin de grande communication
 - Taxe vicinale : remplacement des 3 jours de prestations individuelles et de 3 journées de prestations d'animaux et de véhicules

Séance du 13 août 1911 (à deux heures et demie du soir)

- Délégués pour la liste électorale consulaire : BOUCHER Jules et BOUCHER Joseph
- Délégués pour la liste de la chambre de commerce de Versailles : BOUCHER Jules et BOUCHER Joseph
- Taux d'allocation pour l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables : 18 f mensuels à partir du 1^{er} janvier 1912
- Installation du téléphone dans les gendarmeries : La commune est d'accord pour payer l'abonnement qui lui incombe

Séance du 19 novembre 1911 (à deux heures et demie du soir)

- Service médical gratuit : 23 personnes dont 10 femmes
- Secours en nature : 2 personnes pour 1 pain de 2 kg et 1,50 f de viande par semaine durant toute l'année, 2 personnes 1 pain de 2 kg par semaine durant 6 mois (octobre à avril) et 1 personne 1 pain par semaine durant toute l'année mais pas de viande, 1 personne 1 pain de 2 kg par semaine pendant 4 mois d'hiver (novembre à mars)
- Désignation des répartiteurs

⇒ Titulaires

- AUBERT Athanase propriétaire
- BOUCHER Jules propriétaire
- BOURESCHE Joseph propriétaire
- DEBOISSY Arthur propriétaire
- LETULLE Ambroise propriétaire
- BOURESCHE Jacques propriétaire
- LALY Henri propriétaire à Livilliers
- BUFFET propriétaire à Livilliers
- AUBERT Germain propriétaire à Auvers
- PIEDELEU Auguste propriétaire à Auvers

⇒ Suppléants

- BOURESCHE Henri Léon propriétaire
- BOURESCHE Louis propriétaire
- PELLETIER Ernest propriétaire
- FOURNIER Jules propriétaire
- MICHAUX Pierre propriétaire
- LETULLE Athanase propriétaire
- LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
- CHANTEPIE Charles propriétaire à Génicourt
- BRISSET Louis propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Révision pour la liste électorale : Commission de révision BOUCHER Jules et commission des réclamations BOUCHER Joseph et BOURESCHE Louis
- Devis pour réfection du caniveau du chemin vicinal n° 2 : 1 050 f
- « Le Conseil émet le vœu que tous les facteurs de Seine et Oise soient assimilés comme ceux de la Seine comme traitement et avancement et accorde une subvention de 20 f au Comité du monument Maurice BERTEAUX »
- Création d'un bureau de bienfaisance grâce à l'attribution des biens de la fabrique d'une rente annuelle de 442 f + reliquat des fonds de l'ancienne fabrique soit 1 264,09 f

Séance du 18 février 1912 (à deux heures et demie du soir)

- Demande de FOURNIER Marcellin, de la classe 1911, « tendant à obtenir en faveur de sa mère l'allocation accordée aux parents dont le fils incorporé est reconnu comme soutien indispensable de famille » : Le Conseil s'en remet à la décision de l'administration car cette mère n'a qu'un fils, possède quelques biens, n'est pas infirme et n'a aucune charge
- Demande de M MONTFORT voiturier de la Compagnie du nord de Pontoise à Hérouville, pour avoir une augmentation de sa subvention : 325 f à partir du 1^{er} janvier 1912

Séance du 18 avril 1912 (à huit heures du soir)

- Souscription départementale « en vue d'achat d'aéroplanes à l'armée » : 50 f
- Réfection des caniveaux de la rue du Perreux : le Conseil « autorise M le Maire à s'entendre avec M PLAUDET »
- Demande pour une assistance aux vieillards et incurables : FOURNIER Gustave ⇒ Il habite Sannois et a son domicile de secours à Ennery, il est incurable et a besoin d'être hospitalisé, accord pour 18 f mensuels

Séance du 15 mai 1912 (à huit heures du soir)

- **Installation du Conseil Municipal suite aux opérations électorales du 5 mai 1912 :**
 - **PIEDELEU Pierre**
 - **LETULLE Désiré**
 - **LETULLE Ambroise**
 - **BOUCHER Jules**
 - **BOURESCHE Joseph Aubin**
 - **BAZIN Henri**
 - **BOUCHER Joseph**
 - **BOURESCHE Henri**
 - **PELLETIER Ernest**
 - **PIEDELEU Jules**
 - **BOURESCHE Louis**
 - **PICHARD Emile**
- **Election du maire Présidence du doyen BOUCHER Joseph : LETULLE Désiré est élu par 11 voix**
- **Election de l'adjoint : BAZIN Henri est élu par 11 voix**

Séance du 16 juin 1912 (à deux heures du soir)

- Compte administratif 1911 : Recettes 17 890,86 f et dépenses 11 107,18 f ⇒ Excédent 6 783,68 f
- Compte de gestion 1911 : Recettes 14 509,75 f et dépenses 11 107,18 f ⇒ Excédent de 3 402,57 f
- Excédent définitif : 3 402,57 f + résultat de l'exercice 1910 de 3 381,11 f = 6 783,68 f
- Chemins vicinaux : 4 084 f
 - ⇒ Recettes
 - 606 f prélèvement sur les ressources ordinaires pour cantonnier frais de rôle
 - 344 f cinq centimes spéciaux ordinaires
 - 3 134 f taxe vicinale
 - ⇒ Dépenses
 - 600 f salaire du cantonnier
 - 2 179 f entretien des chemins vicinaux ordinaires
 - 1 299 f contingent sur chemin de grande communication
 - 6 f frais de rôle
- Désignation de 2 délégués pour le bureau de bienfaisance – vote à bulletin secret : Sont élus PIEDELEU Pierre (11 voix) et BOURESCHE Joseph Aubin (11 voix)

- Commission des chemins ruraux : BOURESCHE Aubin – BOURESCHE Louis – LETULLE Ambroise – BOURESCHE Henri et BOUCHER Jules
- Commission des bâtiments communaux : BOUCHER Jules – BOUCHER Joseph – PICHARD Emile et PELLETIER Ernest
- Commission de recrutement des sapeurs pompiers : BOUCHER Jules – LETULLE Ambroise et BAZIN Henri
- Commission scolaire : PIEDELEU Jules – BOUCHER Jules – PELLETIER Ernest – PIEDELEU Pierre
- Budget supplémentaire 1912 : 6 983,90 f

⇒ Recettes

- 6 783,68 f excédent 1911
- 54,75 f produit des prestations
- 82,47 f subventions aux pompiers
- 13 f suppression du budget des cultes
- 50 f concession BOUCHEROT VERMONT

⇒ Dépenses

- 401,77 f dû à M PLAUDET (solde de travaux)
- 252,47 f part des pauvres dans les concessions
- 82,47 f subventions aux sapeurs pompiers (années antérieures)
- 50 f indemnité au secrétaire pour les mutations
- 30 f subvention à la société de tir de Pontoise
- 50 f subvention à la société de tir d'Ennery
- 325 f subvention à la voiture publique
- 500 f acquisition de cailloux
- 150 f entretien des pompes communales
- 5 021,39 f pavage des rues de la commune
- 20,80 allocation au secrétaire de mairie pour retraite ouvrières
- 100 f complément de traitement au secrétaire de mairie
- Budget primitif 1913 : Recettes et dépenses 12 681 f et pour les dépenses
- 600 f traitement du secrétaire de mairie
- 50 f frais de bureau
- 50 f frais de registre de l'état civil
- 357,50 f traitement du receveur
- 800 f traitement du garde champêtre
- 75 f entretien de la mairie (balayage)
- 50 f entretien et clôture du cimetière
- 70 f contributions des biens communaux
- 200 f entretien de la maison commune
- 250 f entretien des fontaines, puits et mares
- 55 f assurance des bâtiments contre l'incendie
- 100 f salaire du monteur d'horloge
- 150 f contingent de la commune pour les enfants assistés
- 250 f contingent pour les aliénés
- 150 f hospitalisation des nécessiteux
- 200 f bureau de bienfaisance
- 250 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
- 50 f inspection sanitaire des tueries
- 270 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
- 150 f entretien des écoles publiques
- 150 f chauffage et éclairage des classes

- 50 f indemnité à la maîtresse de couture
- 80 f achats de livres de prix
- 50 f fournitures aux élèves indigents
- 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
- 75 f balayage des salles de classes
- 100 f indemnité pour cours d'adultes
- 1 300 f entretien des rues, quais et places publiques
- 500 f salaire des cantonniers (voirie urbaine)
- 275 f éclairage des rues
- 600 f salaire des cantonniers (chemins vicinaux)
- 3 478 f entretien des chemins vicinaux
- 100 f fête nationale du 14 juillet
- 200 f autres fêtes publiques
- 200 f indemnité aux sapeurs pompiers
- 500 f dépenses imprévues
- 60 f assurance des sapeurs pompiers
- Imposition extraordinaire : 6 590 f
- Emploi de la subvention de 82,47 f aux sapeurs pompiers : sera affectée à l'achat et l'entretien du matériel des pompes à incendie
- Le secteur doit passer à Ennery et l'ingénieur a pris l'engagement d'éclairer les rues de la Commune
- Demande de DEBOISSY Edouard pour sa fille internée à la maison de santé de Clermont soit 100 f par an : Par 7 voix contre 5 accord pour compléter

Séance du 11 août 1912 (à deux heures et demie du soir)

- Délégués pour la liste aux chambres et tribunaux de commerce : BOUCHER Jules et BOUCHER Joseph
- Dates d'expiration des pouvoirs pour les délégués du bureau de bienfaisance :
 - PIEDELEU Auguste le 31/12/1912
 - BOURESCHE Henri le 31/12/1913
 - AUBERT Athanase le 31/12/1914
 - METIVIER Auguste le 31/12/1915

Séance du 14 novembre 1912 (à deux heures du soir)

- Service médical gratuit : 16 personnes dont 10 femmes
- Secours en nature : 2 personnes pour 1 pain de 2 kg et 1,50 f de viande par semaine durant toute l'année, 2 personnes 1 pain de 2 kg par semaine durant 6 mois (octobre à avril) et 1 personne 1 pain par semaine durant toute l'année mais pas de viande, 1 personne 1 pain de 2 kg par semaine pendant 4 mois d'hiver (novembre à mars)
- Désignation des répartiteurs

⇒ Titulaires

- AUBERT Athanase propriétaire
- BOUCHER Jules propriétaire
- BOURESCHE Joseph propriétaire
- DEBOISSY Arthur propriétaire
- LETULLE Ambroise propriétaire
- BOURESCHE Jacques propriétaire
- LALY Henri propriétaire à Livilliers

- BUFFET propriétaire à Livilliers
- AUBERT Germain propriétaire à Auvers
- ROMARU Adolphe propriétaire à Auvers

⇒ Suppléants

- BOURESCHE Henri Léon propriétaire
 - BOURESCHE Louis propriétaire
 - PELLETIER Ernest propriétaire
 - FOURNIER Jules propriétaire
 - MICHAUX Pierre propriétaire
 - LETULLE Athanase propriétaire
 - LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
 - CHANTEPIE Charles propriétaire à Génicourt
 - BRISSET Louis propriétaire à Pontoise
 - PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
 - Révision pour la liste électorale : Commission de révision BOUCHER Jules et commission des réclamations BOUCHER Joseph et BOURESCHE Louis
 - Réponses aux questions posées par le ministre de l'intérieur pour les modifications des municipalités
- 1 : Oui élargir les libertés des Conseils
 - 2 : Les décisions prises doivent être exécutées sans approbations supérieures à conditions qu'elles n'engagent pas la commune pour une longue durée. En cas de non approbation les délibérations devront être soumises au Conseil d'Etat
 - 3 et 4 : Les recours des particuliers contre les délibérations doivent rester réglés comme ils le sont actuellement par la loi du 5 avril 1884

Questions spéciales

- 1 : Oui, maintenir le scrutin de liste majoritaire
- 1bis : Il serait désirable que le nombre de conseillers soit impair, il ne devrait pas être inférieur à 11
- 2 et 3 : ne concerne pas nos petites communes
- 4 : Maintenir les conditions fixées par la loi
- 5 : Que les répartiteurs soient nommés par l'administration mais proposés par le Conseil
- 6 : Répondu à cette question n° 2 et 3
- 7 : Le Conseil doit avoir le droit de voter le budget et les dépenses à condition de ne pas engager les finances au-delà de la durée du mandat. Pour une plus longue durée l'approbation de l'administration serait nécessaire
- 8 : Non, le nombre d'administrateur est suffisant

Attribution de la municipalité

- 1 : Non
- 2 : Non maintenir ce qui existe
- 3 : le pouvoir du Préfet doit être restreint et qu'il ne pourra annuler les arrêtés de police ou en suspendre l'exécution qu'autant que ceux-ci sont illégaux, vexatoires à l'égard des personnes ou en oppositions à des arrêtés généraux
- 4 : Le Préfet n'ayant ni suspendu, ni annulé un arrêté celui-ci est exécutoire

- 5 : C'est une marque de confiance que les électeurs accordent à ceux qu'ils nomment. Dans nos petites communes ces fonctions exigent un sacrifice de temps minime, il faut donc maintenir la gratuité de ces fonctions. Il y a lieu de demander que des modifications soient apportées à la nomination des gardes champêtres, elle appartient au maire et leur nomination est définitive si dans un délai d'un mois le Préfet n'oppose pas son veto par un arrêté motivé.

Séance du 21 janvier 1913 (à sept heures et demie du soir)

- Dans le cadre de l'assistance médicale gratuite il faut voter une somme prévisionnelle pour les petites opérations chirurgicales : 100 f
- Projet d'électrification de la Commune : Contrat pour étude avec M MACHELARD, ingénieur conseil, diplômé de l'école supérieure d'électricité, directeur de l'office poly industriel, 40 avenue de Saxe, Paris ⇒ 95,70 f

Séance du 9 février 1913 (à deux heures du soir)

- Demande de M POU CET Victor, 70 ans, pour obtenir l'assistance aux vieillards : Avis favorable par 8 voix contre 4
- « Le Conseil décide de faire l'acquisition de 100 mètres de demi garniture par bouts de 12,50 mètres et un bout de 8 mètres et d'acheter le volume de M Paul DISLERE sur les devoirs des maires en cas de mobilisation générale, édité par la librairie Paul DUPONT, prix 2,50 f
- Assurance des pompiers : Responsabilité à la Fédération nationale des sapeurs pompiers (109 bourse de commerce à Paris) et Accidents à la Mutuelle Générale Française (19 – 21 rue de Chanzy au Mans)

Séance du 22 mai 1913 (à deux heures du soir)

- Compte administratif 1912 : Recettes 21 310,79 f et dépenses 12 763,26 f ⇒ Excédent 8 547,53 f
- Compte de gestion 1912 : Recettes 14 527,11 f et dépenses 12 763,26 f ⇒ Excédent de 1 763,85 f
- Excédent définitif : 1 763,85 f + résultat de l'exercice 1911 de 6 783,68 f = 8 547,53 f
- Chemins vicinaux : 4 061 f
- ⇒ Recettes
 - 618 f prélèvement sur les ressources ordinaires pour cantonnier frais de rôle
 - 347 f cinq centimes spéciaux ordinaires
 - 3 096 f taxe vicinale
- ⇒ Dépenses
 - 650 f salaire du cantonnier
 - 2 109 f entretien des chemins vicinaux ordinaires
 - 1 284 f contingent sur chemin de grande communication
 - 18 f frais de rôle
- Budget supplémentaire 1913 : non équilibré ??
- ⇒ Recettes : 8 626,93 f
 - 8 547,53 f excédent 1912
 - 0,33 f produit des prestations

- 74,72 f subventions aux pompiers
- 4,35 f indemnités pour retraites ouvrières
- ⇒ Dépenses 9 326,93 f
- 127,70 f travaux sur chemins vicinaux
- 272,47 f part des pauvres dans les concessions
- 1 264,09 f emploi du reliquat provenant de l'ancienne fabrique
- 442 f intérêts du bureau de bienfaisance
- 74,72 f subventions aux sapeurs pompiers (années antérieures)
- 50 f indemnité au secrétaire pour les mutations
- 30 f subvention à la société de tir de Pontoise
- 50 f subvention à la société de tir d'Ennery
- 5,90 f allocation au secrétaire retraite ouvrière
- 325 f subvention à la voiture publique
- 30 f reliure des archives de la mairie
- 10 f allocation pour le concours d'agriculture
- 1 200 f réparation de la toiture de la mairie
- 3 200 f repavage de la rue de l'onglet
- 1 145,05 f entretien des rues et pavés
- 600 f acquisition de cailloux
- 500 f construction de fosses d'aisance
- Budget primitif 1914 : Recettes et dépenses 12 581 f et pour les dépenses
- 600 f traitement du secrétaire de mairie
- 50 f frais de bureau
- 50 f frais de registre de l'état civil
- 357,50 f traitement du receveur
- 800 f traitement du garde champêtre
- 75 f entretien de la mairie (balayage)
- 50 f entretien et clôture du cimetière
- 50 f contributions des biens communaux
- 200 f entretien de la maison commune
- 250 f entretien des fontaines, puits et mares
- 55 f assurance des bâtiments contre l'incendie
- 100 f salaire du monteur d'horloge
- 150 f contingent de la commune pour les enfants assistés
- 150 f contingent pour les aliénés
- 150 f hospitalisation des nécessiteux
- 80 f dépenses d'assistance médicale gratuite
- 200 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
- 50 f inspection sanitaire des tueries
- 150 f hospitalisation des nécessiteux
- 270 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
- 150 f entretien des écoles publiques
- 150 f chauffage et éclairage des classes
- 50 f indemnité à la maîtresse de couture
- 80 f achats de livres de prix
- 50 f fournitures aux élèves indigents
- 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
- 75 f balayage des salles de classes
- 100 f indemnité pour cours d'adultes
- 1 400 f entretien des rues, quais et places publiques

- 500 f salaire des cantonniers (voirie urbaine)
- 275 f éclairage des rues
- 650 f salaire des cantonniers (chemins vicinaux)
- 2 109 f entretien des chemins vicinaux
- 150 f fête nationale du 14 juillet
- 250 f autres fêtes publiques
- 250 f indemnité aux sapeurs pompiers
- 499 f dépenses imprévues
- 40 f assurance des sapeurs pompiers
- Imposition extraordinaire : 6 505 f
- Assistance aux vieillards : Demande de M DEBRAQUE Constant 70 ans ⇒ Avis favorable
- Demande de M BAZIN Henri pour reboucher une porte charretière désaffectée : Avis favorable
- Achat de 8,91 m (FOURNIER Jules) 13,12 m (BAZIN) et 18,57 m (GENDRE Arthur) seront payés à raison de 1 f le mètre

Séance du 17 août 1913 (à trois heures du soir)

- Révision des listes électorales aux chambres et tribunaux de commerce : BOUCHER Jules et BOUCHER Joseph
- Mise en demeure de M PLAUDET pour commencer les travaux de pavage de la rue de l'Onglet
- Débits de boissons interdiction d'ouverture de nouveaux débits de boissons : Accord, il y a déjà 4 débits à Ennery pour une population de 500 habitants
- La tuerie d'animaux exploitée par M LESIEUR, boucher, a été autorisée par arrêté du Préfet en date du 1^{er} juin 1896 à M ROQUARD alors boucher à Ennery (dossier n° 1726)

Séance du 9 septembre 1913 (à huit heures du soir)

- Assistance aux familles nombreuses privées de ressources : Allocation 60 francs
- Assistance aux femmes en couches nécessiteuses salariées: 1 franc par jour
- M BOYER propriétaire du château de l'Hermitage à l'intention de faire refaire le chemin du Bois Péan, de porter la largeur à 4 mètres et d'établir des fossés : La Commune ne participera que pour 1 000 f et ensuite 1/5 du coût de l'entretien

Séance du 9 novembre 1913 (à deux heures et demie du soir)

- Service médical gratuit : 16 personnes dont 11 femmes
- Opération chirurgicale des indigents : 100 f
- Secours en nature : 2 personnes pour 1 pain de 2 kg et 1,50 f de viande par semaine durant toute l'année, 2 personnes 1 pain de 2 kg par semaine durant 6 mois (octobre à avril) et 1 personne 1 pain par semaine durant toute l'année mais pas de viande, 1 personne 1 pain de 2 kg par semaine pendant 4 mois d'hiver (novembre à mars)
- Vêtements pour les élèves indigents : 1 paire de bas et une paire de galoches pour 24 enfants
- Secours de 5 f/mois pour famille ayant plus de 3 enfants : 2 familles
- Femmes en couches : néant

- Désignation des répartiteurs

⇒ Titulaires

- AUBERT Athanase propriétaire
- BOUCHER Jules propriétaire
- BOURESCHE Joseph propriétaire
- DEBOISSY Arthur propriétaire
- LETULLE Ambroise propriétaire
- BOURESCHE Jacques propriétaire
- LALY Henri propriétaire à Livilliers
- BUFFET propriétaire à Livilliers
- AUBERT Germain propriétaire à Auvers
- ROMARU Adolphe propriétaire à Auvers

⇒ Suppléants

- BOURESCHE Henri Léon propriétaire
- BOURESCHE Louis propriétaire
- PELLETIER Ernest propriétaire
- FOURNIER Jules propriétaire
- MICHAUX Pierre propriétaire
- LETULLE Athanase propriétaire
- LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
- CHANTEPIE Charles propriétaire à Génicourt
- BRISSET Louis propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Révision pour la liste électorale : Commission de révision BOUCHER Jules et commission des réclamations BOUCHER Joseph et BOURESCHE Louis

Séance du 15 février 1914 (à trois heures du soir)

- Arbres à arracher face au mur du cimetière : Indemnité 100 f
- Demandes au sujet du facteur :
 - Qu'il ne soit pas changé à chaque instant comme cela est le cas depuis 2 ans
 - Qu'Ennery ne soit desservi que par 1 seul facteur

Séance du 4 juin 1914 (à sept heures et demie du soir)

- Compte de gestion 1913 : Recettes 21 598,90 f et dépenses 12 763,26 f ⇒ Excédent de 4 288,38 f
 - Budget supplémentaire 1914 : 4 367,38 f
- ⇒ Recettes :
- 4 288,38 f excédent 1913
 - 0,26 f produit des prestations
 - 78,74 f subventions aux pompiers
- ⇒ Dépenses
- 153,46 f subventions aux pompiers (1913 et années antérieures)
 - 215,10 f travaux sur chemins vicinaux
 - 50 f indemnité au secrétaire pour mutations
 - 325 f subvention pour la voiture publique
 - 50 f subvention à la société de tir d'Ennery
 - 30 f subvention à la société de tir de Pontoise
 - 5,25 f allocation au secrétaire pour retraites ouvrières

- 10 f allocation pour concours agricole
- 540 f achat d'un portique en fer pour pompiers
- 20 f allocation à M FERY commis de perception
- 500 f acquisition de cailloux
- 500 f entretien des murs communaux
- 100 f fête du 14 juillet
- 100 f fête communale
- 1 768,57 f entretien des rues et pavés
- Emploi de la subvention de 78,74 f des pompiers : sera affectée à l'achat et l'entretien du matériel des pompes à incendie
- Budget primitif 1915 : Recettes et dépenses 12 568 f et pour les dépenses
 - 600 f traitement du secrétaire de mairie
 - 50 f frais de bureau
 - 50 f frais de registre de l'état civil
 - 357,50 f traitement du receveur
 - 800 f traitement du garde champêtre
 - 75 f entretien de la mairie (balayage)
 - 50 f entretien et clôture du cimetière
 - 40 f contributions des biens communaux
 - 200 f entretien de la maison commune
 - 250 f entretien des fontaines, puits et mares
 - 55 f assurance des bâtiments contre l'incendie
 - 100 f salaire du monteur d'horloge
 - 150 f contingent de la commune pour les enfants assistés
 - 250 f contingent pour les aliénés
 - 150 f dépenses d'assistance médicale gratuite
 - 200 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
 - 50 f inspection sanitaire des tueries
 - 50 f assistance aux familles nombreuses
 - 100 f hospitalisation des nécessiteux
 - 270 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
 - 150 f entretien des écoles publiques
 - 150 f chauffage et éclairage des classes
 - 50 f indemnité à la maîtresse de couture
 - 80 f achats de livres de prix
 - 50 f fournitures aux élèves indigents
 - 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
 - 75 f balayage des salles de classes
 - 100 f indemnité pour cours d'adultes
 - 1 200 f entretien des rues, quais et places publiques
 - 500 f salaire des cantonniers (voirie urbaine)
 - 275 f éclairage des rues
 - 650 f salaire des cantonniers (chemins vicinaux)
 - 2 150 f entretien des chemins vicinaux
 - 1 306 f contingent pour chemin de grande circulation
 - 150 f fête nationale du 14 juillet
 - 250 f autres fêtes publiques
 - 250 f indemnité aux sapeurs pompiers
 - 500 f dépenses imprévues
 - 40 f assurance des sapeurs pompiers

- Imposition extraordinaire : 6 141 f
 - Chemins vicinaux : 4 127 f
- ⇒ Recettes
- 621 f prélèvement sur les ressources ordinaires pour cantonnier frais de rôle
 - 344 f cinq centimes spéciaux ordinaires
 - 3 162 f taxe vicinale
- ⇒ Dépenses
- 650 f salaire du cantonnier
 - 2 150 f entretien des chemins vicinaux ordinaires
 - 1 306 f contingent sur chemin de grande communication
 - 21 f frais de rôle

Séance du 26 juillet 1914 (à deux heures et demie du soir)

- Demande du M SIDANER Ollivier, journalier, pour son fils Ernest, 19 ans, qui doit être hospitalisé au sanatorium de Bligny pour obtenir le paiement à la charge de la Commune : Accord

Séance du 11 octobre 1914 (deux heures du soir)

- Réduction de 3 f de l'allocation mensuelle vieillard versée à M DEBRACQUE Constant : Allocation de 15 f au lieu de 18 f
- Souscription auprès de la population pour acheter des vêtements chauds aux soldats

Séance du 15 novembre 1914 (à trois heures du soir)

- Service médical gratuit : 17 personnes dont 12 femmes
- Opération chirurgicale des indigents : 100 f
- Secours en nature : 2 personnes pour 1 pain de 2 kg et 1,50 f de viande par semaine durant toute l'année, 3 personnes 1 pain de 2 kg par semaine durant 6 mois (octobre à avril)
- Vêtements pour les élèves indigents : 1 paire de bas et une paire de galoches pour 21 enfants
- Désignation des répartiteurs

⇒ Titulaires

- AUBERT Athanase propriétaire
- BOUCHER Jules propriétaire
- BOURESCHE Joseph propriétaire
- DEBOISSY Arthur propriétaire
- LETULLE Ambroise propriétaire
- BOURESCHE Jacques propriétaire
- LALY Henri propriétaire à Livilliers
- BUFFET propriétaire à Livilliers
- AUBERT Germain propriétaire à Auvers
- ROMARU Adolphe propriétaire à Auvers

⇒ Suppléants

- BOURESCHE Henri Léon propriétaire
- BOURESCHE Louis propriétaire
- PELLETIER Ernest propriétaire

- FOURNIER Jules propriétaire
- MICHAUX Pierre propriétaire
- LETULLE Athanase propriétaire
- LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
- CHANTEPIE Charles propriétaire à Génicourt
- BRISSET Louis propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Révision pour la liste électorale : Commission de révision BOUCHER Jules et commission des réclamations BOUCHER Joseph et BOURESCHE Louis

Séance du 28 mai 1915

- Emploi de la subvention de 82,56 f aux sapeurs pompiers : sera affectée à l'achat et l'entretien du matériel des pompes à incendie
- Nomination d'un titulaire et d'un suppléant pour la constatation et l'évaluation des dommages résultants des faits de guerre : BOUCHER Jules titulaire et BAZIN Henri suppléant

Séance du 27 juin 1915 (à deux heures du soir)

- Compte administratif 1914 : Recettes 16 011,89 f et dépenses 10 260,06 f ⇒ Excédent de 5 751,83 f
- Budget supplémentaire 1915 : 6 826,53 f
- ⇒ Recettes :
 - 5 751,83 f excédent 1914
 - 873,47 f produit des prestations
 - 52 f taxe sur les chiens
 - 82,56 f subventions aux pompiers
 - 66,67 f produits des concessions
- ⇒ Dépenses
 - 236,02 f subventions aux pompiers
 - 50 f participation de la commune dans l'achat d'un rouleau compresseur
 - 1 694,94 f travaux sur chemins vicinaux
 - 50 f indemnité au secrétaire pour mutations
 - 275 f subvention pour la voiture publique
 - 50 f subvention à la société de tir d'Ennery
 - 30 f subvention à la société de tir de Pontoise
 - 5,25 f allocation au secrétaire pour retraites ouvrières
 - 10 f allocation pour concours agricole
 - 500 f acquisition de cailloux
 - 500 f entretien des murs communaux
 - 500 f secours aux victimes de guerre
 - 2 925,32 f entretien des rues et pavés
- Budget primitif 1916 : Recettes et dépenses 12 578,01 f et pour les dépenses
 - 600 f traitement du secrétaire de mairie
 - 50 f frais de bureau
 - 35 f frais de registre de l'état civil
 - 357,50 f traitement du receveur
 - 800 f traitement du garde champêtre
 - 75 f entretien de la mairie (balayage)

- 50 f entretien et clôture du cimetière
- 100 f contributions des biens communaux
- 200 f entretien de la maison commune
- 250 f entretien des fontaines, puits et mares
- 60 f assurance des bâtiments contre l'incendie
- 100 f salaire du monteur d'horloge
- 150 f contingent de la commune pour les enfants assistés
- 250 f contingent pour les aliénés
- 150 f dépenses d'assistance médicale gratuite
- 400 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
- 50 f inspection sanitaire des tueries
- 50 f assistance aux familles nombreuses
- 200 f hospitalisation des nécessiteux
- 270 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
- 150 f entretien des écoles publiques
- 250 f chauffage et éclairage des classes
- 50 f indemnité à la maîtresse de couture
- 80 f achats de livres de prix
- 50 f fournitures aux élèves indigents
- 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
- 100 f indemnité pour cours d'adultes
- 100 f balayage des classes
- 700 f entretien des rues, quais et places publiques
- 500 f salaire des cantonniers (voirie urbaine)
- 275 f éclairage des rues
- 650 f salaire des cantonniers (chemins vicinaux)
- 2 221 f entretien des chemins vicinaux
- 1 346 f contingent pour chemin de grande circulation
- 150 f fête nationale du 14 juillet
- 250 f autres fêtes publiques
- 250 f indemnité aux sapeurs pompiers
- 450 f dépenses imprévues
- 40 f assurance des sapeurs pompiers
- Imposition extraordinaire : 6 310,01f
- Chemins vicinaux : 4 242 f

⇒ Recettes

- 625 f prélèvement sur les ressources ordinaires pour cantonnier frais de rôle
- 344 f cinq centimes spéciaux ordinaires
- 3 273 f taxe vicinale

⇒ Dépenses

- 650 f salaire du cantonnier
- 2 221 f entretien des chemins vicinaux ordinaires
- 1 346 f contingent sur chemin de grande communication
- 25 f frais de rôle

Séance du 21 novembre 1915 (à deux heures de l'après midi)

- Service médical gratuit : 15 personnes dont 11 femmes
- Opération chirurgicale des indigents : 100 f
- Secours en nature : 2 personnes pour 1 pain de 2 kg et 1,50 f de viande par semaine durant toute l'année, 3 personnes 1 pain de 2 kg par semaine durant 6 mois (octobre à avril)
- Vêtements pour les élèves indigents : 1 paire de bas et une paire de galoches ou des chaussons et des sabots pour 21 enfants
- Désignation des répartiteurs

⇒ Titulaires

- AUBERT Athanase propriétaire
- BOUCHER Jules propriétaire
- BOURESCHE Aubin propriétaire
- DEBOISSY Arthur propriétaire
- LETULLE Ambroise propriétaire
- BOURESCHE Jacques propriétaire
- LALY Henri propriétaire à Livilliers
- BUFFET Henri propriétaire à Livilliers
- AUBERT Germain propriétaire à Auvers
- ROMARU Adolphe propriétaire à Auvers

⇒ Suppléants

- BOURESCHE Henri Léon propriétaire
- BOURESCHE Louis propriétaire
- PELLETIER Ernest propriétaire
- FOURNIER Jules propriétaire
- MICHAUX Pierre propriétaire
- LETULLE Athanase propriétaire
- LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
- CHANTEPIE Charles propriétaire à Génicourt
- BRISSET Louis propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Subvention à l'œuvre des prisonniers de guerre et au Noël des petits réfugiés : 40 f seront versés à M LESPINE trésorier du Comité de secours de Pontoise et 20 f pour le Noël seront donnés à Mme BERNARD de Pontoise
- Gratification supplémentaire à M LEGRAS, facteur intérimaire, qui réalise le travail de 2 facteurs titulaires mobilisé : Accord pour 30 f
- Classificateurs nomination :

⇒ Titulaires

- BOURESCHE Joseph Ennery
- BOUCHER Jules Ennery
- BOURESCHE Théodore Ennery
- DEBOISSY Marcellin Ennery
- BOUCHER Joseph Ennery
Forains
- LALY Henri Livilliers
- MIGNOT Fernand Hérouville
- AUBERT Germain Auvers sur Oise
- DURAND Henri Génicourt

⇒ Suppléants

- BOURESCHE Jacques Ennery
- FOURNIER Jules Ennery
- MICHAUX Pierre Ennery
- BOURESCHE Henri Ennery
- PELLETIER Ernest Ennery
- BOURESCHE Louis
Forains
- BRISSET Louis Pontoise
- LAURENCE Anatole Pontoise
- LALY Ferdinand Génicourt
- BUFFET Livilliers

Séance du 20 février 1916 (à trois heures du soir)

- Mme Adèle MAÎTRE, âgée de 70 ans, sollicite l'aide aux vieillards : Par 9 voix avis favorable, pour une allocation mensuelle de 18 f à partir du 1^{er} mars
- Comité d'action agricole : DEBOISSY Marcellin – FOURNIER Jules – BOURESCHE Joseph tous les 3 cultivateurs
- Subvention à l'œuvre de <Seine et Oise pour les « éprouvés de la guerre » : 50 f

Séance du 27 février 1916 (à deux heures trente du soir)

- Nomination au Comité d'action agricole :
 - Président : le maire
 - Vice-président : BAZIN Henri cultivateur
 - Membres : BOURESCHE Joseph – DEBOISSY Marcellin – LETULLE Ambroise – BOUCHER Jules – BOURESCHE Aubin – BOURESCHE Louis – BOURESCHE Henri

Séance du 18 juin 1916 (à trois heures de l'après midi)

- Compte administratif 1915 : Recettes 15 748,37 f et dépenses 6 846,35 f ⇒ Excédent de 8 902,02 f
- Compte de gestion 1915 : Recettes 9 996,54 f et dépenses 6 846,35 f ⇒ Excédent 3 150,19 f
- Excédent définitif 3 150,19 f + excédent 1914 de 5 751,83 f = 8 902,02 f
- Budget supplémentaire 1916 : 13 549,07 f

⇒ Recettes :

- 8 902,02 f excédent 1915
- 5,12 f attribution sur les patentes
- 41,88 f impôts chevaux et voitures
- 16,70 f contribution personnelle foncière et mobilière
- 103,16 f centimes pour le traitement du garde champêtre
- 100 f taxe sur les chiens
- 1 125,04 f pour insuffisance de revenu
- 77,45 f centimes pour les chemins vicinaux
- 2 173,09 f taxe vicinale
- 64,59 f subventions aux pompiers
- 68,35 f taxe vicinale de 1914

- 805 f attribution sur le budget des cultes

⇒ Dépenses

- 300,61 f subventions aux pompiers
- 50 f participation de la commune dans l'achat d'un cylindre compresseur
- 3 933,95 f travaux d'entretien par entrepreneur
- 50 f indemnité au secrétaire pour mutations
- 50 f subvention à la société de tir d'Ennery
- 30 f subvention à la société de tir de Pontoise
- 5 f allocation au secrétaire pour retraites ouvrières
- 450 f acquisition de cailloux
- 500 f entretien des murs communaux
- 500 f secours aux victimes de guerre
- 1 000 f réparation du logement du garde champêtre
- 500 f dépenses imprévues
- 5 879,51 f entretien des rues et pavés
- Budget primitif 1917 : Recettes et dépenses 12 522,01 f et pour les dépenses
 - 600 f traitement du secrétaire de mairie
 - 50 f frais de bureau
 - 35 f frais de registre de l'état civil
 - 327,51 f traitement du receveur
 - 1 000 f traitement du garde champêtre
 - 75 f entretien de la mairie (balayage)
 - 50 f entretien et clôture du cimetière
 - 100 f contributions des biens communaux
 - 200 f entretien de la maison commune
 - 250 f entretien des fontaines, puits et mares
 - 60 f assurance des bâtiments contre l'incendie
 - 100 f salaire du monteur d'horloge
 - 150 f contingent de la commune pour les enfants assistés
 - 250 f contingent pour les aliénés
 - 150 f dépenses d'assistance médicale gratuite
 - 400 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
 - 50 f inspection sanitaire des tueries
 - 50 f assistance aux familles nombreuses
 - 200 f hospitalisation des nécessiteux
 - 270 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
 - 150 f entretien des écoles publiques
 - 250 f chauffage et éclairage des classes
 - 50 f indemnité à la maîtresse de couture
 - 80 f achats de livres de prix
 - 50 f fournitures aux élèves indigents
 - 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
 - 100 f indemnité pour cours d'adultes
 - 100 f balayage des classes
 - 700 f entretien des rues, quais et places publiques
 - 500 f salaire des cantonniers (voirie urbaine)
 - 275 f éclairage des rues
 - 650 f salaire des cantonniers (chemins vicinaux)
 - 2 049 f entretien des chemins vicinaux
 - 1 242 f contingent pour chemin de grande communication

- 150 f fête nationale du 14 juillet
- 250 f autres fêtes publiques
- 250 f indemnité aux sapeurs pompiers
- 450 f dépenses imprévues
- 40 f assurance des sapeurs pompiers
- Imposition extraordinaire : 6 190,01f
- Chemins vicinaux : 3 966 f

⇒ Recettes

- 625 f prélèvement sur les ressources ordinaires pour cantonnier frais de rôle
- 336 f cinq centimes spéciaux ordinaires
- 3 005 f taxe vicinale

⇒ Dépenses

- 650 f salaire du cantonnier
- 2 049 f entretien des chemins vicinaux ordinaires
- 1 242 f contingent sur chemin de grande communication
- 25 f frais de rôle
- Emploi de la subvention de 64,59 f pour les sapeurs pompiers : sera affectée à l'achat et à l'entretien du matériel des pompes à incendie
- Assistance aux militaires tuberculeux de la guerre : 50 f
- Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables : 15 f par mois (au lieu de 18 f)

Séance du 27 août 1916 (à trois heures du soir)

- Emplacement de l'atelier de distillation : Place de l'onglet, près de la pompe, entre les n° 4 et 6, exécution des travaux pour les fruits du 15 octobre à fin novembre et pour les marcs mois de février et mars pendant 6 jours de chaque semaine, excepté le dimanche, de 7 heures du matin à 5 heures du soir

Séance du 26 octobre 1916 (huit heures du soir)

- Certains fonds du budget n'étant pas utilisés, souscription à l'emprunt national : 200 f
- Propositions par l'Urbaine Electrique pour la distribution de l'énergie électrique à tous les usagers de la commune : Accord pour donner à l'Urbaine Electrique une concession de 40 ans et mise à l'enquête publique

Séance du 19 novembre 1916 (à deux heures trente du soir)

- Service médical gratuit : 16 personnes dont 11 femmes
- Opération chirurgicale des indigents : 100 f
- Secours en nature : 2 personnes pour 1 pain de 2 kg et 2 f de viande par semaine durant toute l'année, 3 personnes 1 pain de 2 kg par semaine durant 6 mois (octobre à avril)
- Vêtements pour les élèves indigents : 1 paire de bas et une paire de galoches ou des chaussons et des sabots pour 19 enfants
- Désignation des répartiteurs

⇒ Titulaires

- AUBERT Athanase propriétaire
- BOUCHER Jules propriétaire

- BOURESCHE Aubin propriétaire
- DEBOISSY Marcellin propriétaire
- LETULLE Ambroise propriétaire
- BOURESCHE Jacques propriétaire
- LALY Henri propriétaire à Livilliers
- BUFFET Henri propriétaire à Livilliers
- AUBERT Germain propriétaire à Auvers
- ROMARU Adolphe propriétaire à Auvers

⇒ Suppléants

- BOURESCHE Henri Léon propriétaire
- BOURESCHE Louis propriétaire
- PELLETIER Ernest propriétaire
- FOURNIER Jules propriétaire
- MICHAUX Pierre propriétaire
- LETULLE Athanase propriétaire
- LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
- CHANTEPIE Charles propriétaire à Génicourt
- BRISSET Louis propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Subvention à la Fédération départementale des œuvres de secours aux prisonniers de guerre : 50 f
- Subvention à l'œuvre d'assistance aux mutilés des armées : 25 f

Séance du 14 février 1917 (à huit heures du soir)

- Tarif pour le transport des cailloux : 7 f du collier avec charretier
- Demande de secours de Mme DEBRACQUE Auguste : 1 pain supplémentaire de 2 kg par semaine pendant la saison d'hiver
- Subvention à l'œuvre des mutilés ou réformés tuberculeux de la guerre : 40 f

Séance du 1^{er} juillet 1917 (trois heures du soir)

- Compte administratif 1916 : Recettes 21 249,52 f et dépenses 10 332,02 f ⇒ Excédent de 10 917,50 f
- Compte de gestion 1916 : Recettes 12 347,50 f et dépenses 10 332,02 f ⇒ Excédent 2 015,48 f
- Excédent définitif 2 015,48 f + excédent 1915 de 8 902,02 f = 10 917,50
- Budget supplémentaire 1917 : 14 821,61 f

⇒ Recettes :

- 10 917,50 f excédent 1916
- 1 168,89 f centimes communaux divers 1915 et 16
- 2 469,38 f produits des prestations 1914 – 15 – 16
- 198,43 f taxes sur les chiens 1914 – 15 - 16
- 66,04 f subventions aux pompiers
- 1,35 f subvention pour les retraites ouvrières

⇒ Dépenses

- 359,15 f subventions aux pompiers
- 84,72 f dû à FOURNIER
- 50 f participation de la commune dans l'achat d'un cylindre

- 5 633,95 f travaux d'entretien par entreprise
- 50 f indemnité au secrétaire pour mutations
- 50 f subvention à la société de tir d'Ennery
- 30 f subvention à la société de tir de Pontoise
- 5 f allocation au secrétaire pour retraites ouvrières
- 1 000 f acquisition de cailloux
- 500 f entretien des murs communaux
- 500 f secours aux victimes de guerre
- 600 f dépenses imprévues
- 5 958,79 f entretien des rues et pavés
- Budget primitif 1918 : Recettes et dépenses 12 715,50 f et pour les dépenses
- 600 f traitement du secrétaire de mairie
- 95 f frais de bureau
- 35 f frais de registre de l'état civil
- 327,50 f traitement du receveur
- 1 000 f traitement du garde champêtre
- 75 f entretien de la mairie (balayage)
- 50 f entretien et clôture du cimetière
- 150 f contributions des biens communaux
- 200 f entretien de la maison commune
- 250 f entretien des fontaines, puits et mares
- 60 f assurance des bâtiments contre l'incendie
- 100 f salaire du monteur d'horloge
- 50 f éclairage de la mairie
- 150 f contingent de la commune pour les enfants assistés
- 350 f contingent pour les aliénés
- 100 f dépenses d'assistance médicale gratuite
- 350 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
- 50 f inspection sanitaire des tueries
- 50 f assistance aux familles nombreuses
- 200 f hospitalisation des nécessiteux
- 270 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
- 150 f entretien des écoles publiques
- 250 f chauffage et éclairage des classes
- 50 f indemnité à la maîtresse de couture
- 80 f achats de livres de prix
- 100 f fournitures aux élèves indigents
- 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
- 100 f indemnité pour cours d'adultes
- 100 f balayage des classes
- 750 f entretien des rues, quais et places publiques
- 300 f éclairage des rues
- 500 f salaire des cantonniers (voirie urbaine)
- 650 f salaire des cantonniers (chemins vicinaux)
- 2 005 f entretien des chemins vicinaux
- 1 216 f contingent pour chemin de grande communication
- 100 f fête nationale du 14 juillet
- 200 f autres fêtes publiques
- 250 f indemnité aux sapeurs pompiers
- 600 f dépenses imprévues

- 40 f assurance des sapeurs pompiers
- Imposition extraordinaire : 6 190,01f
- Chemins vicinaux : Le reliquat de 5 768,67 f sera employé ainsi :
 - 84,72 f dû à FOURNIER
 - 50 f participation à l'achat d'un cylindre
 - 5 633,95 f travaux d'entretien par entreprise
- Pour les chemins vicinaux la commune est imposée de 3 896 f à savoir :
 - 625 f prélèvements sur les ressources ordinaires
 - 319 f 5 centimes pour les chemins vicinaux
 - 2 952 f taxe vicinale
 - « Le Conseil décide le remplacement par une taxe vicinale de trois journées de prestations d'hommes et de trois journées d'animaux et véhicules »
- Emploi de la subvention de 66,04 f pour les sapeurs pompiers : sera affectée à l'achat et à l'entretien du matériel des pompes à incendie
- Bail du presbytère : loyer de 3 – 6 – 9 années pour 50 f annuel ⇒ curé BEAURENAUD
- Subvention à l'œuvre des prisonniers de guerre : 100 f
- Subvention à l'œuvre d'assistance aux mutilés de guerre : 50 f
- Subvention à l'œuvre des tuberculeux de la guerre : 100 f

Séance du 18 novembre 1917 (deux heures et demie du soir)

- Service médical gratuit : 16 personnes dont 12 femmes
- Opération chirurgicale des indigents : 100 f
- Secours en nature : 2 personnes pour 1 pain de 2 kg et 2 f de viande par semaine durant toute l'année, 4 personnes 1 pain de 2 kg par semaine durant 6 mois (octobre à avril)
- Vêtements pour les élèves indigents : 200 f , les garçons recevront des galoches et les filles des sabots ou bas ⇒ 17 enfants
- Désignation des répartiteurs

⇒ Titulaires

- AUBERT Athanase propriétaire
- BOUCHER Jules propriétaire
- BOURESCHE Aubin propriétaire
- DEBOISSY Marcellin propriétaire
- LETULLE Ambroise propriétaire
- BOURESCHE Jacques propriétaire
- LALY Henri propriétaire à Livilliers
- BUFFET Henri propriétaire à Livilliers
- AUBERT Germain propriétaire à Auvers
- ROMARU Adolphe propriétaire à Auvers

⇒ Suppléants

- BOURESCHE Henri Léon propriétaire
- PICHARD Emile propriétaire
- PELLETIER Ernest propriétaire
- FOURNIER Jules propriétaire
- MICHAUX Pierre propriétaire
- LETULLE Athanase propriétaire
- LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt

- CHANTEPIE Charles propriétaire à Génicourt
- BRISSET Louis propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Demande de Mme DEBRACQUE veuve (née le 14 septembre 1847) pour obtenir l'aide obligatoire aux vieillards : Son fils qui a 3 enfants ne possède rien ⇒ avis favorable pour 15 f mensuels

Séance du 9 décembre 1917 (à onze heures du matin)

- Souscription au 3^{ème} emprunt de l défense nationale : 300 f

Séance du 7 avril 1918 (à trois heures du soir)

- Désignation des propriétaires et locataires, patentés et non patentés, qui doivent concourir à la formation des listes d'assesseurs des commissions arbitrales chargées d'examiner les modifications aux baux à loyer par suite de l'état de guerre :

⇒ Propriétaires d'immeuble à loyer

- BOUCHER Jules né le 5 avril 1854
- LETULLE Ambroise né le 12 août 1854
- BOURESCHÉ Henri né le 6 février 1861 (nom rayé)
- FOURNIER Jules né le 27 février 1868 (nom rayé)

⇒ Locataires patentés

- PIEDELEU Paul né le 11 mai 1881
- FAVREAU Jules (les Sables d'Olonnes) né le 15 septembre 1868
- DELARGILLIERES Ferdinand (Senantes Oise) né le 28 mai 1846 (nom rayé)
- DEBRACQUE Vincent né le 22 janvier 1850 (nom rayé)

⇒ Locataires non patentés

- FOURNIER Alfred né le 2 octobre 1855
- PELLETIER Blanche femme BOURESCHÉ née le 31 mars 1890 (nom rayé)
- DEBOISSY Louis né le 7 octobre 1869
- VEZEL Léonie femme PIEDELEU née le 14 février 1879 (nom rayé)

Séance du 21 juillet 1918 (à trois heures du soir)

- Compte administratif 1917 : Recettes 23 288,81 f et dépenses 10 872,35 f ⇒ Excédent de 12 416,46 f
- Compte de gestion 1917 : Recettes 12 371,31 f et dépenses 10 872,35 f ⇒ Excédent 1 498,96 f
- Excédent définitif 1 498,96 f + excédent 1916 de 10 917,50 = 12 416,46 f
- Budget supplémentaire 1918 : 16 926,45 f

⇒ Recettes :

- 12 416,46 f excédent 1917
- 2 025,25 f centimes communaux divers 1915 – 16 et 17
- 2 115,95 f taxes vicinales 1914 à 1917 inclus
- 210 f taxes sur les chiens 1914 à 17 inclus
- 55,21 f subventions aux pompiers
- 0,90 f subvention pour les retraites ouvrières
- 102,68 f intérêts des fonds placés au Trésor

⇒ Dépenses

- 50 f participation de la commune dans l'achat d'un cylindre
- 414,36 f subventions aux pompiers 1917 inclus
- 7 135,26 f travaux d'entretien par entreprise
- 5 f allocation au secrétaire pour retraites ouvrières
- 30 f subvention à la société de tir de Pontoise
- 1 000 f acquisition de cailloux
- 500 f entretien des murs communaux
- 500 f secours aux victimes de guerre
- 2 000 f remboursement de la somme avancée par M LETULLE pour l'installation du téléphone
- 350 f gratification au secrétaire de mairie
- 50 f subvention à l'œuvre des pupilles de la nation
- 50 f subvention à l'œuvre des pupilles de l'école
- 800 f dépenses imprévues
- 4 027,27 f entretien des rues et pavés
- 14,56 f dépenses pour commissions arbitrales
- Budget primitif 1919 : Recettes et dépenses 13 969,51 f et pour les dépenses
- 950 f traitement du secrétaire de mairie
- 100 f frais de bureau
- 35 f frais de registre de l'état civil
- 327,51 f traitement du receveur
- 1 200 f traitement du garde champêtre
- 75 f entretien de la mairie (balayage)
- 50 f entretien et clôture du cimetière
- 200 f contributions des biens communaux
- 250 f entretien de la maison commune
- 300 f entretien des fontaines, puits et mares
- 60 f assurance des bâtiments contre l'incendie
- 100 f salaire du monteur d'horloge
- 150 f contingent de la commune pour les enfants assistés
- 250 f contingent pour les aliénés
- 150 f dépenses d'assistance médicale gratuite
- 400 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
- 50 f inspection sanitaire des tueries
- 50 f assistance aux familles nombreuses
- 100 f femmes en couches
- 250 f hospitalisation des nécessiteux
- 270 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
- 150 f entretien des écoles publiques
- 300 f chauffage et éclairage des classes
- 50 f indemnité à la maîtresse de couture
- 80 f achats de livres de prix
- 100 f fournitures aux élèves indigents
- 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
- 100 f indemnité pour cours d'adultes
- 100 f balayage des classes
- 1000 f entretien des rues, quais et places publiques
- 300 f éclairage des rues
- 600 f salaire des cantonniers (voirie urbaine)
- 650 f salaire des cantonniers (chemins vicinaux)

- 1 871 f entretien des chemins vicinaux
- 1 146 f contingent pour chemin de grande communication
- 150 f fête nationale du 14 juillet
- 250 f autres fêtes publiques
- 250 f indemnité aux sapeurs pompiers
- 730 f dépenses imprévues
- 40 f assurance des sapeurs pompiers
- Imposition extraordinaire : 6 199,60 f
- Chemins vicinaux : Le reliquat de 7 185,26 f sera employé ainsi :
 - 50 f participation à l'achat d'un cylindre
 - 7 135,26 f travaux d'entretien par entreprise
- Pour les chemins vicinaux la commune est imposée de 3 692 f à savoir :
 - 625 f prélèvements sur les ressources ordinaires
 - 313 f 5 centimes pour les chemins vicinaux
 - 2 754 f taxe vicinale
- Emploi de la subvention de 55,21 f pour les sapeurs pompiers : sera affectée à l'achat et à l'entretien du matériel des pompes à incendie
- Demande de Madame veuve DEBRACQUE Constant pour l'assistance obligatoire aux vieillards : avis favorable
- Secours de 2 f de viande chaque semaine à la famille SYLVANER
- Traitement du cantonnier FOURNIER René : 5 f par jour pour les mois de mai à août et 4 f par jour pour les autres mois
- Allocation journalière pour les femmes en couches : 1 f
- Allocation mensuelle pour assistance aux familles nombreuses : 6 f

Séance du 28 octobre 1818 (à huit heures du soir)

- Demande de Mme DEHAYES pour l'allocation aux femmes en couches : Accord
- Approbation à la demande du percepteur du remboursement de 2 000 f à M LETULLE Désiré pour l'installation du téléphone

Séance du 1^{er} décembre 1918 (à trois heures du soir)

- Service médical gratuit : 16 personnes dont 12 femmes
- Opération chirurgicale des indigents : 100 f
- Secours en nature : 2 personnes pour 3 f de viande (en remplacement de 1f de pain et 2 f de viande) par semaine durant toute l'année, 5 personnes 1 f de viande (au lieu de 1 f de pain) par semaine durant 6 mois (octobre à avril)
- Vêtements pour les élèves indigents : Accorder des galoches, chaussons, sabots ou bas
⇒ 20 enfants
- Désignation des répartiteurs
⇒ Titulaires
 - AUBERT Athanase propriétaire
 - BOUCHER Jules propriétaire
 - BOURESCHE Aubin propriétaire
 - DEBOISSY Marcellin propriétaire
 - LETULLE Ambroise propriétaire
 - BOURESCHE Jacques propriétaire
 - LALY Henri propriétaire à Livilliers

- BUFFET Henri propriétaire à Livilliers
- AUBERT Germain propriétaire à Auvers
- ROMARU Adolphe propriétaire à Auvers

⇒ Suppléants

- BOURESCHE Henri Léon propriétaire
- PICHARD Emile propriétaire
- PELLETIER Ernest propriétaire
- FOURNIER Jules propriétaire
- MICHAUX Pierre propriétaire
- LETULLE Athanase propriétaire
- LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
- CHANTEPIE Charles propriétaire à Génicourt
- BRISSET Louis propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise

Séance du 16 février 1919 (à trois heures du soir)

- Demande du Principal du collège de Pontoise M VARANGOT pour élever un monument à la mémoire des anciens élèves du collège : 30 f
- Délégués pour les listes électorale : Commission de révision BOUCHER Jules et commission des réclamation BOUCHER Joseph et BOURESCHE Louis

Séance du 11 mai 1919 (à trois heures du soir)

- Demande de Mme RANDON (3 enfants de moins de 16 ans) pour obtenir le secours aux familles nombreuses : accord
- Demande de Mme TESTARD née Wallin qui sollicite le secours pour femme en couches : Accord

Séance du 10 août 1919 (à trois heures du soir)

- Budget supplémentaire 1919 : 16 193,05 f
- ⇒ Recettes :
 - 16 139,63 f excédent 1918
 - 52,97 f subventions aux pompiers
 - 0,45 f subvention pour les retraites ouvrières
- ⇒ Dépenses (à noter le total des dépenses ne correspond pas au total des recettes ??)
 - 50 f participation de la commune dans l'achat d'un cylindre
 - 414,36 f subventions aux pompiers (années antérieures)
 - 52,97 f subvention aux sapeurs pompier pour 1918
 - 8 281,15 f travaux d'entretien par entreprise
 - 5 f allocation au secrétaire pour retraites ouvrières
 - 30 f subvention à la société de tir de Pontoise
 - 2 000 f acquisition de cailloux
 - 800 f entretien des murs communaux
 - 40 f subvention aux pupilles de la nation
 - 40 f subvention aux tuberculeux de guerre
 - 40 f subvention aux mutilés de guerre
 - 40 f subvention à l'œuvre des pupilles des écoles publiques

- 150 f subvention pour entretien du monument élevé aux soldats d'Ennery morts pour la patrie
- 250 f gratification au secrétaire de mairie M GENDRE
- 60 f entretien des allées du cimetière
- 29,74 f dépenses pour commission arbitrale
- 0 f dépenses imprévues
- 500 f nettoyage et peinture de la cuisine de la maison d'école
- 50 f indemnité au secrétaire pour mutation
- 40 f subvention à l'Union des femmes de France
- 20 f subvention au bureau de l'instruction physique
- Budget primitif 1920 : Recettes et dépenses 14 633,50 f et pour les dépenses
- 950 f traitement du secrétaire de mairie
- 100 f frais de bureau
- 50 f frais de registre de l'état civil
- 327,51 f traitement du receveur
- 1 500 f traitement du garde champêtre
- 50 f salaire du tambour afficheur
- 75 f entretien de la mairie
- 50 f entretien et clôture du cimetière
- 200 f contributions des biens communaux
- 250 f entretien de la maison commune
- 300 f entretien des fontaines, puits et mares
- 80 f assurance des bâtiments contre l'incendie
- 100 f salaire du monteur d'horloge
- 150 f contingent de la commune pour les enfants assistés
- 250 f contingent pour les aliénés
- 150 f dépenses d'assistance médicale gratuite
- 400 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
- 50 f inspection sanitaire des tueries
- 50 f assistance aux familles nombreuses
- 100 f femmes en couches
- 250 f hospitalisation des nécessiteux
- 200 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
- 150 f entretien des écoles publiques
- 350 f chauffage et éclairage des classes
- 50 f indemnité à la maîtresse de couture
- 80 f achats de livres de prix
- 150 f fournitures aux élèves indigents
- 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
- 100 f indemnité pour cours d'adultes
- 100 f balayage des classes
- 1000 f entretien des rues, quais et places publiques
- 300 f éclairage des rues
- 1 200 f salaire des cantonniers (voirie urbaine)
- 650 f salaire des cantonniers (chemins vicinaux)
- 1 839 f entretien des chemins vicinaux
- 1 124 f contingent pour chemin de grande communication
- 150 f fête nationale du 14 juillet
- 250 f autres fêtes publiques
- 250 f indemnité aux sapeurs pompiers

- 500 f dépenses imprévues
- 40 f assurance des sapeurs pompiers
- Imposition extraordinaire : 7 264,00 f
- Chemins vicinaux : Le reliquat de 8 331,15 f sera employé ainsi :
 - 50 f participation à l'achat d'un cylindre
 - 8 281,15 f travaux d'entretien par entreprise
- Pour les chemins vicinaux la commune est imposée de 3 638 f à savoir :
 - 625 f prélèvements sur les ressources ordinaires
 - 306 f 5 centimes pour les chemins vicinaux
 - 2 707 f taxe vicinale
- Emploi de la subvention de 52,97 f pour les sapeurs pompiers : sera affectée à l'achat et à l'entretien du matériel des pompes à incendie
- Compte administratif 1918 : Recettes 25 518,38 f et dépenses 10 378,75 f ⇒ Excédent de 16 139,63 f
- Compte de gestion 1918: Recettes 14 101,92 f et dépenses 10 378,75 f ⇒ Excédent 3 723,17 f
- Excédent définitif 3 723,17 f + excédent 1917 de 12 416,46 f = 16 139,63

Séance du 4 septembre 1919 (à huit heures du soir)

- « Des conseillers font remarquer qu'une grande quantité d'explosifs sont restés en caisse à peine abrités sur l'emplacement occupé par l'ancien poste de DCA et qu'étant situés auprès du pays ces engins pourraient causer de grands dégâts, de plus un chemin conduisant dans le champ a été barré, ce qui gêne beaucoup les cultivateurs» : Demande à l'autorité militaire pour faire enlever ces explosifs au plus tôt possible
- Délégués pour la révision de la liste des électeurs aux chambres et tribunaux de commerces : BOUCHER Jules et BOUCHER Joseph
- Indemnité de vie chère des employés communaux : Refus

Séance du 20 novembre 1919 (à sept heures et demie du soir)

- Désignation des répartiteurs
 - ⇒ Titulaires
 - AUBERT Athanase propriétaire
 - BOUCHER Jules propriétaire
 - BOURESCHE Aubin propriétaire
 - DEBOISSY Marcellin propriétaire
 - LETULLE Ambroise propriétaire
 - FOURNIER Arthur propriétaire
 - LALY Henri propriétaire à Livilliers
 - BUFFET Henri propriétaire à Livilliers
 - AUBERT Germain propriétaire à Auvers
 - ROMARU Adolphe propriétaire à Auvers
 - ⇒ Suppléants
 - BOURESCHE Henri Léon propriétaire
 - PICHARD Emile propriétaire
 - PELLETIER Ernest propriétaire
 - FOURNIER Jules propriétaire

- MICHAUX Pierre propriétaire
- LETULLE Athanase propriétaire
- LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
- CHANTEPIE Charles propriétaire à Génicourt
- BRISSET Louis propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Service médical gratuit : 16 personnes dont 12 femmes
- Opération chirurgicale des indigents : 100 f
- Vêtements pour les élèves indigents : Accorder des galoches, chaussons, sabots ou bas
⇒ 22 enfants
- Secours en nature : 1 personne pour 2 f de viande et 2 Kg de pain par semaine durant toute l'année, 1 personne 2 Kg de pain (pas de viande) par semaine toute l'année et 2 f de viande par semaine (pas de pain) durant 6 mois (octobre à avril) pour 2 personnes et 2 Kg de pain (pas de viande) chaque semaine pendant 6 mois pour 3 personnes et enfin 2 Kg de pain toute l'année pour 1 personne

Séance du 10 décembre 1919 (à cinq heures du soir)

- **Installation du Conseil Municipal suite aux opérations électorales des 30 novembre et 7 décembre 1919, ont été élus :**
 - **PIEDELEU Pierre**
 - **LETULLE Ambroise**
 - **BAZIN Henri**
 - **BOUCHER Jules**
 - **PIEDELEU Jules**
 - **FOURNIER Arthur**
 - **BOURESCHE Aubin**
 - **PELLETIER Ernest**
 - **LETULLE Désiré**
 - **BOURESCHE Henri**
 - **PICHARD Emile**
 - **CAILLEUX Joseph**
- **Election du maire sous la Présidence du doyen d'âge BOUCHER Jules : Est élu LETULLE Désiré (11 voix)**
- **Election de l'adjoint : Est élu BAZIN Henri (11 voix)**
- Election des délégués sénatoriaux :
⇒ Titulaires : LETULLE Désiré (maire) (11 voix) et BAZIN Henri (adjoint) (11 voix)
⇒ Suppléant : **BOURESCHE Aubin (9 voix)**

Séance du 2 février 1920 (à trois heures du soir)

- Participation à la commission administrative du bureau de bienfaisance : PIEDELEU Pierre et BOURESCHE Aubin
- Commission des chemins : BOURESCHE Aubin – LETULLE Ambroise – BOURESCHE Henri et FOURNIER Arthur
- Commission des bâtiments communaux : BOUCHER Jules – PICHARD Emile – PELLETIER Ernest et CAILLEUX Joseph
- Commission de recrutement des sapeurs pompiers : BOUCHER Jules – LETULLE Ambroise – PIEDELEU Jules et BAZIN Henri

- Commission scolaire : PIEDELEU Pierre – BOUCHER Jules – PIEDELEU Jules et PELLETIER Ernest
- Demande du cantonnier FOURNIER Emile pour obtenir une indemnité de vie chère : Accord pour 300 f pour 1920
- Demande du secrétaire de mairie M GENDRE pour vie chère : Accord pour 350 f en 1920
- Demande au Conseil Général de classer le chemin vicinal « Ennery à Livilliers et Grisy » en chemin de grande communication
- Secours aux femmes en couches : 1 personne

Séance du 13 juin 1920 (à trois heures du soir)

- Compte administratif 1919 : Recettes 28 844,93 f et dépenses 9 338,73 f ⇒ Excédent de 19 506,20 f
 - Compte de gestion 1919: Recettes 12 705,40 f et dépenses 9 338,83 f ⇒ Excédent 3 366,57 f
 - Excédent définitif 3 366,17 f + excédent 1918 de 16 139,63 = 19 506,20 f
 - Chemins vicinaux : Le reliquat de 8 606,75 f sera employé ainsi :
 - 50 f participation à l'achat d'un cylindre
 - 8 556,75 f travaux d'entretien
 - Pour les chemins vicinaux la commune est imposée de 5 065 f à savoir :
 - 1 833 f prélèvements sur les ressources ordinaires
 - 300 f centimes pour les chemins vicinaux
 - 2 932 f taxe vicinale
 - Budget supplémentaire 1920 : 23 048,89 f
- ⇒ Recettes :
- 19 506,20 f excédent 1919
 - 753,85 f taxe vicinale 1918
 - 1 015,20 f taxe vicinale de 1914 à 1917
 - 140 f taxe 1918 sur les chiens
 - 190 f taxe sur les chiens de 1914 à 1917
 - 515 f subvention de l'Etat pour l'état de guerre
 - 55,60 f subventions aux pompiers
 - 0,30 f subvention pour les retraites ouvrières
 - 150 f location des propriétés communales
 - 722,74 f centimes communaux divers
- ⇒ Dépenses
- 50 f participation de la commune dans l'achat d'un cylindre
 - 467,33 f subventions aux pompiers (années antérieures)
 - 55,60 f subvention aux sapeurs pompier pour 1919
 - 8 556,75 f travaux d'entretien par entreprise
 - 300 f indemnité de vie chère au cantonnier
 - 137,87 f remboursement de taxes vicinales à certains mobilisés
 - 5 f allocation au secrétaire pour retraites ouvrières
 - 50 f allocation au secrétaire pour mutations
 - 2 500 f acquisition de cailloux
 - 1 000 f entretien des murs communaux
 - 40 f subvention aux pupilles de la nation
 - 40 f subvention aux tuberculeux de guerre

- 40 f subvention aux mutilés de guerre
- 40 f subvention à l'œuvre des pupilles des écoles publiques
- 500 f acquisition d'une plaque souvenir aux morts de la grande guerre
- 1 050 f complément de traitement au secrétaire de mairie
- 100 f entretien des allées du cimetière
- 45,50 f dépenses pour commission arbitrale
- 3 000 f entretien des rues et pavés
- 1 000 f réparations et peinture à la salle d'école et à celle de la mairie
- 1 540,84 f dépenses imprévues
- 2 500 f érection d'un monument aux soldats d'Ennery morts pour la France
- Budget primitif 1921 : Recettes et dépenses 16 896,87 f et pour les dépenses
- 2 000 f traitement du secrétaire de mairie
- 100 f frais de bureau
- 50 f frais de registre de l'état civil
- 327,51 f traitement du receveur
- 1 500 f traitement du garde champêtre
- 50 f salaire du tambour afficheur
- 75 f entretien de la mairie
- 100 f entretien et clôture du cimetière
- 150 f contributions des biens communaux
- 300 f entretien de la maison commune
- 300 f entretien des fontaines, puits et mares
- 100 f assurance des bâtiments contre l'incendie
- 100 f salaire du monteur d'horloge
- 150 f contingent de la commune pour les enfants assistés
- 200 f contingent pour les aliénés
- 100 f dépenses d'assistance médicale gratuite
- 200 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
- 50 f inspection sanitaire des tueries
- 50 f assistance aux familles nombreuses
- 100 f femmes en couches
- 250 f hospitalisation des nécessiteux
- 200 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
- 300 f indemnité de vie chère au garde champêtre
- 150 f entretien des écoles publiques
- 400 f chauffage et éclairage des classes
- 50 f indemnité à la maîtresse de couture
- 100 f achats de livres de prix
- 150 f fournitures aux élèves indigents
- 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
- 100 f indemnité pour cours d'adultes
- 100 f balayage des classes
- 1000 f entretien des rues, quais et places publiques
- 300 f éclairage des rues
- 50 f indemnité au voyer communal
- 300 f indemnité de vie chère au cantonnier
- 1 809 f salaire des cantonniers (chemins vicinaux)
- 2 021 f entretien des chemins vicinaux
- 1 211 f contingent pour chemin de grande communication
- 100 f fête nationale du 14 juillet

- 300 f autres fêtes publiques
- 50 f inhumation des indigents
- 450 f indemnité aux sapeurs pompiers
- 794,37 f dépenses imprévues
- 40 f assurance des sapeurs pompiers
- Imposition extraordinaire : 8 570 f
- Emploi de la subvention de 55,60 f pour les sapeurs pompiers : sera affectée à l'achat et à l'entretien du matériel des pompes à incendie
- Emplacement pour l'atelier de distillation : Il sera transporté dans la cours du n° 20 rue du Perreux
- Difficultés pour recruter des sapeurs pompiers : Encouragement de 20 f par an + 2 f par présence aux manœuvres + 1 f de l'heure en cas d'incendie (temps compté du départ des pompiers au retour)
- Prix des concessions : Passe de 50 f à 75 f pour 1 mètre carré pour les concessions perpétuelles et de 25 f à 35 f pour les durée trentenaire
- Rétablissement de la fête communale
- Location du presbytère : De 150 f à 200 f par an
- Demande de PIEDELEU Albert qui souhaite racheter une partie de la sente dite du Regard laquelle est abandonnée : Accord pour vendre 1,50 m de large su 112 m de long à raison de 40 f l'are

Séance du 15 août 1920 (à cinq heures du soir)

- Révision des listes électorales pour les chambres et tribunaux de commerce : BOUCHER Jules et FOURNIER Arthur
- Demande d'augmentation de salaire de FOURNIER Emile (cantonnier) : 2 700 f/an à partir du 1^{er} janvier 1921
- Demande de Madame veuve BOUCHEROT employée de la cabine téléphonique pour une augmentation de salaire : Accord pour une augmentation de 100 f/an à partir du 1^{er} janvier 1921
- Subvention de 100 f à l'école libre pour les enfants indigents
- Assistance aux femmes en couches : 2 personnes

Séance du 10 octobre 1920 (à trois heures du soir)

- Atelier de distillation l'emplacement prévu est loué par une personne : L'atelier sera transporté au 25 de la rue de Paris dans un immeuble appartenant à DEBOISSY Marcellin
- Assistance aux femmes en couche : 1 personne (profession : basse-courière au château d'Ennery)

Séance du 14 novembre 1920 (à trois heures du soir)

- Désignation des répartiteurs
⇒ Titulaires
- AUBERT Athanase propriétaire
- BOUCHER Jules propriétaire
- BOURESCHE Aubin propriétaire
- DEBOISSY Marcellin propriétaire

- LETULLE Ambroise propriétaire
- FOURNIER Arthur propriétaire
- BOURESCHE Marcellin propriétaire à Livilliers
- HEURTIN Edmond propriétaire à Auvers
- AUBERT Germain propriétaire à Auvers
- ROMARU Adolphe propriétaire à Auvers

⇒ Suppléants

- BOURESCHE Henri Léon propriétaire
- PICHARD Emile propriétaire
- PELLETIER Ernest propriétaire
- FOURNIER Jules propriétaire
- MICHAUX Pierre propriétaire
- LETULLE Athanase propriétaire
- LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
- JOREL Charles propriétaire à Génicourt
- BRISSET Louis propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Service médical gratuit : 18 personnes dont 9 femmes
- Opération chirurgicale des indigents : 100 f
- Vêtements pour les élèves indigents : Accorder des galoches, chaussons, sabots ou bas
⇒ 16 enfants
- Secours en nature : 1 personne pour 3 f de viande et 2 Kg de pain par semaine durant toute l'année, 1 personne 2 Kg de pain par semaine toute l'année et 2 f de viande par semaine durant 6 mois (octobre à avril), 1 personne 2 Kg de pain (pas de viande) chaque semaine pendant toute l'année , 1 personne 3 f de viande pendant les 6 mois d'hiver et 4 personnes 2kg de pain par semaine pendant les 6 mois d'hiver
- Indemnité de « chèreté » de vie en supplément de salaire au cantonnier : 75 f

Séance du 22 décembre 1920 (à sept heures et demie du soir)

- Approbation des comptes de charbons (commission des charbons : déplacement pour la réception – distributions « le tout fait gratuitement pour le bien des habitants de la commune ») : Actif 52 547,80 f et passif 52 042,60 f

Séance du 23 janvier 1921 (à 3 heures du soir)

- Mme Veuve PIEDELEU (née RAIMBOURG) sollicite l'allocation de soutien de famille en faveur de son fils PIEDELEU Robert qui doit partir avec la classe 1921 : « C'est le seul fils qu'il reste à Mme veuve PIEDELEU pour l'aider dans sa culture, qu'elle a perdu deux fils mariés des suites de la guerre, le Conseil est d'avis que son dernier fils soit considéré comme soutien de famille »
- Demande d'assistance obligatoire aux vieillards pour Mme veuve BAZIN et Mme POU CET : Accord
- Concession gratuite de 2 mètres pour les soldats d'Ennery décédés pendant la guerre
- Comité pour le monument aux morts : BOURESCHE Henri – BOUCHER Jules – FOURNIER Arthur et LETULLE Ambroise

Séance du 13 février 1921 (à deux heures et demie du soir)

- Demande de prise en charge des frais pour l'asile d'aliénés de Clermont (Oise) : Accord
- Secours pour 2 communes dévastées durant la guerre St Hilaire le Petit et Baslieux sous Chatillon : Accord du canton et contribution proportionnée à la population de chaque commune

Séance du 21 juin 1921 (à trois heures du soir)

- Compte administratif 1920 : Recettes 43 129,99 f et dépenses 16 484,63 f ⇒ Excédent de 26 645,36 f
 - Compte de gestion 1920: Recettes 23 623,79 f et dépenses 16 484,63 f ⇒ Excédent 7 139,16 f
 - Excédent définitif 7 139,16 f + excédent 1920 de 19 506,20 f = 26 645,36 f
 - Chemins vicinaux : Le reliquat de 8 353,21 f sera employé ainsi :
 - 50 f participation à l'achat d'un cylindre compresseur
 - 8 303,21 f travaux d'entretien par entreprise
 - Pour les chemins vicinaux la commune est imposée de 11 152 f à savoir :
 - 1 650 f prélèvements sur les ressources ordinaires
 - 301 f centimes pour les chemins vicinaux
 - 181 f 3 centimes spéciaux ordinaires
 - 9 020 f taxe vicinale
 - Budget additionnel 1921 : 30 889,91 f
- ⇒ Recettes : **Aucune indication**
- ⇒ Dépenses
- 50 f participation de la commune dans l'achat d'un cylindre
 - 522,93 f subventions aux pompiers (années antérieures)
 - 50,85 f subvention aux sapeurs pompier pour 1920
 - 8 303,21 f travaux d'entretien par entreprise
 - 300 f indemnité de vie chère au cantonnier
 - 5 f Allocation au secrétaire pour retraites ouvrières
 - 50 f allocation au secrétaire pour mutations
 - 244 f indemnité pour recensement
 - 30 f indemnité Société de tir de Pontoise
 - 40 f subvention aux pupilles de la nation
 - 40 f subvention aux tuberculeux de guerre
 - 40 f subvention aux mutilés de guerre
 - 40 f subvention à l'œuvre des pupilles des écoles publiques
 - 125 f entretien des allées du cimetière
 - 100 f complément de salaire à l'employée de la cabine téléphonique
 - 50 f dépense pour commission arbitrale
 - 20 f subvention à la délégation cantonale de Pontoise
 - 25 f subvention aux œuvres d'assistances maternelles infantiles
 - 25 f subvention à l'Union des Femmes de France
 - 250 f aux communes sinistrées de Baslieux et St Hilaire le Petit
 - 2 000 f menuiserie et peinture aux salle de la mairie
 - 3 000 f érection d'un monument aux soldats d'Ennery morts pour la France
 - 2 500 f achats de cailloux
 - 1 000 f entretien des murs et bâtiments communaux

- 4 000 f entretien des rues et pavés
- 7 578,92 f dépenses imprévues
- 200 f chauffage des classes
- 300 f éclairage des rues
- Budget primitif 1922 : Recettes et dépenses 25 419 f et pour les dépenses
 - 2 000 f traitement du secrétaire de mairie
 - 100 f frais de bureau
 - 50 f imprimés à la charge des communes
 - 75 f frais de registre de l'état civil
 - 327,50 f traitement du receveur
 - 1 500 f traitement du garde champêtre
 - 50 f salaire du tambour afficheur
 - 75 f entretien de la mairie
 - 200 f entretien et clôture du cimetière
 - 150 f contributions des biens communaux
 - 300 f entretien de la maison commune
 - 300 f entretien des fontaines, puits et mares
 - 100 f assurance des bâtiments contre l'incendie
 - 100 f salaire du monteur d'horloge
 - 250 f contingent de la commune pour les enfants assistés
 - 800 f contingent pour les aliénés
 - 150 f dépenses d'assistance médicale gratuite
 - 400 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
 - 50 f protection de la santé
 - 50 f inspection sanitaire des tueries
 - 100 f assistance aux familles nombreuses
 - 100 f femmes en couches
 - 300 f hospitalisation des nécessiteux
 - 300 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
 - 300 f indemnité de vie chère au garde champêtre
 - 150 f entretien des écoles publiques
 - 500 f chauffage et éclairage des classes
 - 50 f indemnité à la maîtresse de couture
 - 150 f achats de livres de prix
 - 150 f fournitures aux élèves indigents
 - 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
 - 100 f indemnité pour cours d'adultes
 - 100 f balayage des classes
 - 1000 f entretien des rues, quais et places publiques
 - 300 f éclairage des rues
 - 50 f indemnité au voyer communal
 - 900 f indemnité de vie chère au cantonnier
 - 1 809 f salaire des cantonniers (chemins vicinaux)
 - 5 856 f entretien des chemins vicinaux
 - 3 456 f contingent pour chemin de grande communication
 - 150 f fête nationale du 14 juillet
 - 300 f autres fêtes publiques
 - 50 f inhumation des indigents
 - 500 f indemnité aux sapeurs pompiers
 - 1 020,50 f dépenses imprévues

- 40 f assurance des sapeurs pompiers
- Imposition extraordinaire : 7 476,63 f
- Emploi de la subvention pour les sapeurs pompiers : sera affectée à l'achat et à l'entretien du matériel des pompes à incendie

Séance du 14 août 1921 (à trois heures du soir)

- Les instituteurs publics doivent recevoir une indemnité de résidence (loi de finances du 30 avril 1921 articles 68 et 70) : Le Conseil admet les dispositions de cette loi mais demande que la dépense soit supportée par l'Etat
- Révision de la liste des électeurs aux chambres et tribunaux de commerce : BOUCHER Jules et FOURNIER Arthur

Le dimanche 2 octobre 1921 (à quatorze heures et demie du soir) à eu lieu l'inauguration du monument aux morts pour la France en présence de :

- **M CATUSSE** Sous-préfet
- **M CORNUDET** Député
- **Le capitaine De BOISSIEU** du 22^{ème} Dragon
- **M GODET** conseiller d'arrondissement
- **M le Comte de MAISTRE** Président du Comité pour le monument
- **M LETULLE** Maire
- **M BAZIN** Adjoint
- **Les membres du Conseil Municipal**
- **Les membres du Comité**
- **Les maires, adjoints et conseillers des communes voisines**

Ils ont tous signé le registre municipal

Séance du 12 octobre 1921 (à huit heures du soir)

- Demande de LETULLE René pour prendre de l'eau dans le puits de la forge au moyen d'un tuyau en plomb qui traversera la place contiguë à l'établissement où il doit installer une laiterie, tous frais à sa charge : Par 10 oui et 1 abstention accord
- Secours d'allaitement à Mme FOURNIER Marcellin

Séance du 19 novembre 1921 (à trois heures du soir)

- Désignation des répartiteurs
⇒ Titulaires
- DEBOISSY Marcellin propriétaire
- BOUCHER Jules propriétaire
- BOURESCHE Aubin propriétaire
- BAZIN Paul propriétaire
- LETULLE Ambroise propriétaire
- FOURNIER Arthur propriétaire
- BOURESCHE Marcellin propriétaire à Livilliers
- HEURTIN Edmond propriétaire à Auvers
- AUBERT Germain propriétaire à Auvers
- ROMARU Adolphe propriétaire à Auvers
- ⇒ Suppléants

- BOURESCHE Henri Léon propriétaire
- PICHARD Emile propriétaire
- PELLETIER Ernest propriétaire
- FOURNIER Jules propriétaire
- MICHAUX Pierre propriétaire
- LETULLE Athanase propriétaire
- LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
- JOREL Charles propriétaire à Génicourt
- BRISSET Louis propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Révision de la liste électorale : Commission de révision BOUCHER Jules et commission des réclamations CAILLEUX Joseph et FOURNIER Arthur
- Service médical gratuit : 15 personnes dont 8 femmes
- Opération chirurgicale des indigents : 100 f
- Vêtements pour les élèves indigents : Accorder des galoches, chaussons, sabots ou bas
⇒ 15 enfants
- Secours en nature : 1 personne pour 3 f de viande et 2 Kg de pain par semaine durant toute l'année, 1 personne 2 Kg de pain par semaine toute l'année et 3 f de viande par semaine durant 6 mois (octobre à avril), 1 personne 2 Kg de pain (pas de viande) chaque semaine pendant toute l'année, 1 personne 3 f de viande pendant les 6 mois d'hiver et 4 personnes 2kg de pain par semaine pendant les 6 mois d'hiver
- Assistance aux femmes en couches : 1 personne

Séance du 19 février 1922 (à trois heures du soir)

- Tarif de la conversion en tâches des journées de prestations et de taxes vicinales
- ⇒ Journées simples
- journée d'homme : 7,50 f
 - journée de cheval : 12,75 f
 - journée de bœuf ou mulet : 9 f
 - journée d'âne : 6 f
- ⇒ Attelages, prix composés
- journée de voiture à 1 collier : 23,25 f
 - journée de voiture à 2 colliers : 37,50 f
 - journée de voiture à 3 colliers : 51,75 f
- ⇒ Automobiles et tracteurs
- journée de voiture automobile, de tracteur ou de voiture attelée à un tracteur : 2,50 f
 - majoration pour chaque cheval vapeur ou fraction de cheval vapeur : 1,60 f
- ⇒ Fouille d'un mètre cube de terre
- terre légère ou sablonneuse : 0,50 f
 - terre ordinaire ou mêlée de pierres : 0,70 f
 - terre argileuse ou marne : 1,10 f
 - tuf très dur : 1,50 f
- ⇒ Règlement d'accotement sur 0,10 m d'épaisseur au plus avec relevage des terres : 0,17 f
- ⇒ Jet ou chargement en brouette d'un mètre cube de terre, pierre ou sable : 0,65 f
- ⇒ Chargement en tombereau d'un mètre cube de terre, pierre ou sable : 0,75 f
- ⇒ Chargement de pavés le mille : 5 f
- ⇒ Transport à la brouette d'un mètre cube de terre, pierre ou sable par relais de 25 mètres et jusqu'à 100 mètres : 0,50 f

- ⇒ Transport par tombereau d'un mètre cube de terre, pierre ou sable
 - le 1^{er} hectomètre : 1,29 f
 - chaque hectomètre en plus : 0,185 f
- ⇒ Extraction d'un mètre cube de pierres brutes ayant au plus 0,15 m de grosseur : 8 f
- ⇒ Extraction cassage et emmétrage d'un m³ de cailloux de 0,04 m à 0,07 m de grosseur : 16 f
- ⇒ Cassage de 0,04 m à 0,07 m de grosseur d'1 m³ : 7,50 f
- ⇒ Emmétrage à faces verticales d'1 m³ de pierres brutes : 0,90 f
- ⇒ Emmétrage en cordon ou par tas irréguliers de cailloux cassés, le m³ : 0,40 f
- ⇒ Nettoyement et curage des caniveaux pavés ou bloqués, le mètre superficiel : 0,05 f
- ⇒ Curage des fossés, le mètre superficiel : 0,33 f
- ⇒ Extraction d'un m³ de pierre calcaire ayant au plus 0,15 de grosseur : 5 f
- ⇒ Extraction, cassage et emmétrage d'un m³ de pierres calcaires ayant de 0,04 m à 0,07 m d'épaisseur : 10 f
- ⇒ Cassage de 0,04 m à 0,07 m d'épaisseur de pierres calcaires, le m³ : 4,70 f

Séance du 24 février 1922

- Distribution de l'énergie électrique (force et lumière) dans la Commune : Accord pour entrer en pourparlers avec la Ste « l4Urbaine Electrique »
 - Pour ce travaux d'installation de l'électricité nécessité d'un emprunt auprès du Crédit Foncier et pour le remboursement ½ par le budget additionnel chaque année, ¼ par les consommateurs et ¼ par les centimes additionnels
 - Désignation des classificateurs (révisions des évaluations des propriétés non bâties)
- ⇒ Titulaires domiciliés dans la Commune
 - BAZIN Paul
 - BOURESCHE Aubin
 - DEBOISSY Marcellin
 - FOURNIER Jules
 - BOURESCHE Henri
 - LETULLE Ambroise
 - ⇒ Titulaires forains
 - LEQUAY Alfred Pontoise
 - LAILLE Henri Hérouville
 - BOURESCHE Léon Pontoise
 - CAFFIN Eugène Auvers
 - ⇒ Suppléants domiciliés à Ennery
 - BOUCHER Jules
 - LETULLE René
 - BIGOT Auguste
 - LALY Gustave
 - PIEDELEU Jules
 - BOURESCHE Joseph
 - ⇒ Suppléants forains
 - JOREL Jules Génicourt
 - DEAUBONNE Génicourt
 - AUBERT Edmond Auvers
 - PERNOT Emile Pontoise

Séance du 2 juin 1922 (à trois heures du soir)

- Discussion avec l'Urbaine électrique des observations faites par la Préfecture au sujet de l'installation de l'électricité dans la commune
- Accord pour que le concessionnaire n'engage aucun capital dans l'affaire
- Accord pour que la canalisation haute tension fasse l'objet d'une clause particulière qui comprenne le montant de l'assurance à faire par la commune ainsi que la mode de remboursement de l'emprunt
- Ajouter 1 200 f qui représente le loyer annuel versé à la commune par le concessionnaire
- Pour les tarifs la 1^{ère} révision aura lieu dans 2 ans et les révisions suivantes seront fixées lors de la 1^{ère} révision

Séance du 25 juin 1922 (à quatre heures du soir)

- Compte administratif 1921 : Recettes 51 126,75 f et dépenses 36 135,87 f ⇒ Excédent de 14 990,88 f
 - Compte de gestion 1921: Recettes 24 481,39 f et dépenses 36 135,87 f ⇒ Excédent de dépenses de 11 654,48 f
 - Excédent définitif – 11 654,48 f + excédent 1921 de 26 645,36 f = 14 990,88 f
 - Chemins vicinaux : Le reliquat de 1 737,88 f sera employé ainsi :
 - 1 130,15 f prélèvement pour insuffisance de recettes
 - 607,83 f travaux d'entretien en régie
 - Pour les chemins vicinaux la commune est imposée de 11 591 f à savoir :
 - 1 857 f prélèvements sur les ressources ordinaires
 - 294 f cinq centimes pour les chemins vicinaux
 - 176 f trois centimes spéciaux ordinaires
 - 9 264 f taxe vicinale
 - Budget additionnel 1922 : 15 618,91 f
- ⇒ Recettes : **Aucune indication**
- ⇒ Dépenses
- 50 f participation de la commune dans l'achat d'un cylindre
 - 174,47 f subventions aux pompiers (années antérieures)
 - 54,44 f subvention aux sapeurs pompier pour 1920
 - 1 130,15 f insuffisance de recettes
 - 607,83 f travaux d'entretien en régie
 - 5 f Allocation au secrétaire pour retraites ouvrières
 - 50 f allocation au secrétaire pour mutations
 - 30 f subvention à la société de tir de Pontoise
 - 40 f subvention aux pupilles de la nation
 - 40 f subvention aux tuberculeux de guerre
 - 40 f subvention aux mutilés de guerre
 - 40 f subvention à l'œuvre des pupilles des écoles publiques
 - 125 f entretien des allées du cimetière
 - 50 f dépense pour commission arbitrale
 - 20 f subvention à la délégation cantonale de Pontoise
 - 25 f subvention aux œuvres d'assistances maternelles infantiles
 - 25 f subvention à l'Union des Femmes de France
 - 250 f aux communes sinistrées de Baslieux et St Hilaire le Petit
 - 2 000 f menuiserie et peinture aux salle de la mairie

- 3 000 f remboursement d'intérêts et d'annuités pour électricité
- 2 000 f achats de cailloux
- 1 000 f entretien des murs et bâtiments communaux
- 1 500 f entretien des rues et pavés
- 500 f chauffage des classes
- 25 f subvention à la caisse des victimes du devoir
- 25 f Croix Rouge Française
- 2 662,02 f dépenses imprévues
- 150 f subvention à l'union des anciens combattants d'Ennery
- Budget primitif 1923 : Recettes et dépenses 26 770 f et pour les principales dépenses
 - 2 000 f traitement du secrétaire de mairie
 - 100 f frais de bureau
 - 75 f frais de registre de l'état civil
 - 585 f traitement du receveur
 - 1 500 f traitement du garde champêtre
 - 50 f reliures et archives de la mairie
 - 50 f salaire du tambour afficheur
 - 75 f entretien de la mairie
 - 100 f entretien et clôture du cimetière
 - 150 f contributions des biens communaux
 - 300 f entretien de la maison commune
 - 400 f entretien des fontaines, puits et mares
 - 110 f assurance des bâtiments contre l'incendie
 - 100 f salaire du monteur d'horloge
 - 250 f contingent de la commune pour les enfants assistés
 - 600 f contingent pour les aliénés
 - 100 f dépenses d'assistance médicale gratuite
 - 150 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
 - 75 f protection de la santé
 - 50 f inspection sanitaire des tueries
 - 100 f assistance aux familles nombreuses
 - 120 f femmes en couches
 - 300 f hospitalisation des nécessiteux
 - 300 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
 - 300 f indemnité de vie chère au garde champêtre
 - 150 f entretien des écoles publiques
 - 300 f chauffage et éclairage des classes
 - 50 f indemnité à la maîtresse de couture
 - 100 f achats de livres de prix
 - 175 f fournitures aux élèves indigents
 - 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
 - 100 f indemnité pour cours d'adultes
 - 100 f balayage des classes
 - 1000 f entretien des rues, quais et places publiques
 - 500 f éclairage des rues
 - 50 f indemnité au voyer communal
 - 900 f indemnité de vie chère au cantonnier
 - 1 809 f salaire des cantonniers (chemins vicinaux)
 - 6 174 f entretien des chemins vicinaux
 - 3 560 f contingent pour chemin de grande communication

- 1 500 f intérêts et annuité pour électricité
- 100 f fête nationale du 14 juillet
- 300 f autres fêtes publiques
- 50 f inhumation des indigents
- 450 f indemnité aux sapeurs pompiers
- 800 f dépenses imprévues
- 40 f assurance des sapeurs pompiers
- Imposition extraordinaire : 8 761 f
- Emploi de la subvention pour les sapeurs pompiers : sera affectée à l'achat et à l'entretien du matériel des pompes à incendie
- Assistance aux femmes en couche : Mme TALBOT

Séance du 13 août 1922 (à quinze heures)

- Listes électorales aux chambres et tribunaux de commerces : BOUCHER Jules et FOURNIER Arthur
- Assistance aux femmes en couches : Mmes SCHMIDT – GRESY et Melle DUBUC

Séance du 5 novembre 1922 (à trois heures du soir)

- Désignation des répartiteurs
 - ⇒ Titulaires
 - DEBOISSY Marcellin propriétaire
 - BOUCHER Jules propriétaire
 - BOURESCHE Aubin propriétaire
 - BAZIN Paul propriétaire
 - LETULLE Ambroise propriétaire
 - FOURNIER Arthur propriétaire
 - BOURESCHE Marcellin propriétaire à Livilliers
 - HEURTIN Edmond propriétaire à Auvers
 - AUBERT Germain propriétaire à Auvers
 - ROMARU Adolphe propriétaire à Auvers
 - ⇒ Suppléants
 - BOURESCHE Henri Léon propriétaire
 - PICHARD Emile propriétaire
 - PELLETIER Ernest propriétaire
 - FOURNIER Jules propriétaire
 - MICHAUX Pierre propriétaire
 - LETULLE Athanase propriétaire
 - LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
 - JOREL Charles propriétaire à Génicourt
 - LEGUAY Alfred propriétaire à Pontoise
 - PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Révision de la liste électorale : Commission de révision BOUCHER Jules et commission des réclamations CAILLEUX Joseph et FOURNIER Arthur
- Service médical gratuit : 16 personnes dont 7 femmes
- Vêtements pour les élèves indigents : Accorder des galoches, chaussons, sabots ou bas
 - ⇒ 13 enfants

- Secours en nature : 1 personne pour 3 f de viande et 2 Kg de pain par semaine durant toute l'année, 1 personne 2 Kg de pain par semaine pendant 6 mois et 3 f de viande par semaine durant 4 mois, 1 personne 2 Kg de pain (pas de viande) chaque semaine pendant toute l'année, 1 personnes 2kg de pain par semaine pendant les 6 mois d'hiver et 3 f de viande durant 4 mois, 1 personne 3 f de viande par semaine durant 4 mois (pas de pain) et 3 personnes 2 kg de pain par semaine pendant les 6 mois d'hiver

Séance du 11 février 1923 (à trois heures du soir)

- Demande du receveur M DELMON de relever son traitement de 1/10^{ème} : Soit 32,50 f par an ⇒ accord
- Reconnaissance du domicile de secours de Elie BROSSARD à Ennery : Il bénéficie de l'assistance aux familles nombreuse et habitait avant à Osny
- Installation électrique présentation du projet :
 - L'entretien des « basses tensions » serait entièrement à la charge de l'Urbaine électrique
 - Appel d'offre sur le projet ⇒ Force et Lumière pour 85 500 f
 - Emprunt au Crédit Foncier de France de 80 000 f – 30 ans – Taux 7,50 %
 - Si remboursement anticipé après 10 ans la commune paiera une indemnité de 1% du capital ainsi remboursé avant terme
 - Demande de subvention au ministère de l'agriculture (la Commune ayant 479 habitants)
- Restauration des vitraux de l'église : Non car dépenses pour l'électrification de la Commune
- Taux d'allocation pour femmes en couches : 1,25 f/jour
- Taux d'allocation pour assistance aux familles nombreuses : 6,50 f/mois

Séance du 19 avril 1923

- Plainte de Mme AMAMERT « s'opposant à ce que les eaux pluviales traversent sa propriété soit par canalisation, soit par tout autre moyen » : Maintien de cette servitude « existant depuis un temps immémorial »

Séance du 5 juin 1923

- Le Crédit Foncier n'accepte qu'un maximum d'emprunt de 50 000 f pour un taux de 7,50 % (emprunt pour électrification de la Commune) pour les 30 000 f supplémentaire « il fera connaître par la suite » le taux : Accord pour 50 000 f sur 30 ans ensuite nouvel emprunt pour les 30 000 f

Séance du 10 juin 1923 (à trois heures du soir)

- Demande d'allocation de femmes en couches : Mme BROSSARD
- Compte administratif 1922 : Recettes 43 815,07 f et dépenses 27 654,79 f ⇒ Excédent de 16 160,28 f
- **(Pas de compte de gestion)**
- Chemins vicinaux : Le reliquat de 3 497,99 f sera employé ainsi :
 - 2 128,59 f prélèvement pour insuffisance de recettes
 - 1 369,40 f travaux d'entretien en régie

- Pour les chemins vicinaux la commune est imposée de 12 160 f à savoir :
 - 2 348 f prélèvements sur les ressources ordinaires
 - 287 f cinq centimes pour les chemins vicinaux
 - 172 f trois centimes spéciaux ordinaires
 - 9 353 f taxe vicinale
 - Budget additionnel 1923 : 19 940,60 f
- ⇒ Dépenses
- 228,91 f subventions aux pompiers (années antérieures)
 - 50,33 f subvention aux sapeurs pompier pour 1920
 - 1 369,40 f travaux d'entretien en régie
 - 5 f Allocation au secrétaire pour retraites ouvrières
 - 50 f allocation au secrétaire pour mutations
 - 30 f subvention à la société de tir de Pontoise
 - 40 f subvention aux pupilles de la nation
 - 40 f subvention aux tuberculeux de guerre
 - 40 f subvention aux mutilés de guerre
 - 40 f subvention à l'œuvre des pupilles des écoles publiques
 - 150 f entretien des allées du cimetière
 - 20 f subvention à la délégation cantonale de Pontoise
 - 25 f subvention aux œuvres d'assistances maternelles infantiles
 - 500 f subvention au bureau de bienfaisance
 - 25 f subvention à l'Union des femmes de France
 - 250 f aux communes sinistrées de Baslieux et St Hilaire le Petit
 - 500 f menuiserie et peinture aux salle de la mairie
 - 2 000 f remboursement d'intérêts et d'annuités pour électricité
 - 1 000 f achats de cailloux
 - 3 000 f installation lumière électrique pour les bâtiments communaux
 - 800 f entretien des murs et bâtiments communaux
 - 1 000 f entretien des rues et pavés
 - 1 000 f chauffage des classes
 - 25 f subvention à la caisse des victimes du devoir
 - 25 f Croix Rouge Française
 - 150 f subvention à l'union des anciens combattants d'Ennery
 - 1 050 f indemnité de résidence à l'instituteur
 - 6 076,96 f dépenses imprévues
 - 100 f taxe de visite des viandes
 - 300 f reliure des archives de la mairie
 - 50 f achat de livres pour la bibliothèque scolaire
 - Budget primitif 1924 : Recettes et dépenses 24 663 f et pour les principales dépenses
 - 2 000 f traitement du secrétaire de mairie
 - 60 f frais de bureau
 - 60 f frais de registre de l'état civil
 - 617,50 f traitement du receveur
 - 1 500 f traitement du garde champêtre
 - 50 f salaire du tambour afficheur
 - 75 f entretien de la mairie
 - 100 f entretien et clôture du cimetière
 - 150 f contributions des biens communaux
 - 200 f entretien de la maison commune
 - 300 f entretien des fontaines, puits et mares

- 110 f assurance des bâtiments contre l'incendie
- 100 f salaire du monteur d'horloge
- 150 f éclairage de la mairie
- 300 f contingent de la commune pour les enfants assistés
- 500 f contingent pour les aliénés
- 100 f dépenses d'assistance médicale gratuite
- 200 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
- 75 f protection de la santé
- 100 f inspection sanitaire des tueries
- 100 f assistance aux familles nombreuses
- 120 f femmes en couches
- 400 f hospitalisation des nécessiteux
- 300 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
- 300 f indemnité de vie chère au garde champêtre
- 150 f entretien des écoles publiques
- 1 050 f indemnité de résidence de l'instituteur
- 300 f chauffage et éclairage des classes
- 100 f achats de livres de prix
- 175 f fournitures aux élèves indigents
- 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
- 100 f indemnité pour cours d'adultes
- 100 f balayage des classes
- 100 f entretien des rues, quais et places publiques
- 50 f éclairage des rues
- 50 f indemnité au voyer communal
- 900 f indemnité de vie chère au cantonnier
- 1 850 f salaire des cantonniers (chemins vicinaux)
- 6 712 f entretien des chemins vicinaux
- 3 590 f contingent pour chemin de grande communication
- 1 500 f intérêts et annuité pour électricité
- 200 f fête nationale du 14 juillet
- 50 f inhumation des indigents
- 576,50 f dépenses imprévues
- 35 f assurance des sapeurs pompiers
- Imposition extraordinaire : 5 406 f
- Emploi de la subvention de 50,33 f pour les sapeurs pompiers : sera affectée à l'achat et à l'entretien du matériel des pompes à incendie
- Acceptation des termes du traité d'emprunt au Crédit Foncier

Séance du 19 août 1923 (à seize heures)

- Désignation des délégués pour la révision de la liste des électeurs aux chambres et tribunaux de commerce : BOUCHER Jules et FOURNIER Arthur
- Demande de LETULLE René (15 rue du Perreux) pour aide dans la dépense d'assainissement de sa propriété qui reçoit toutes les eaux provenant des rues de la Commune : Accord pour prendre en charge les tuyaux en ciment

Séance du 18 novembre 1923 (à trois heures du soir)

- Désignation des répartiteurs

⇒ Titulaires

- DEBOISSY Marcellin propriétaire
- BOUCHER Jules propriétaire
- BOURESCHE Aubin propriétaire
- BAZIN Paul propriétaire
- LETULLE Ambroise propriétaire
- FOURNIER Arthur propriétaire
- BOURESCHE Marcellin propriétaire à Livilliers
- HEURTIN Edmond propriétaire à Auvers
- AUBERT Eugène propriétaire à Auvers
- ROMARU Adolphe propriétaire à Auvers

⇒ Suppléants

- BOURESCHE Henri Léon propriétaire
- PICHARD Emile propriétaire
- PELLETIER Ernest propriétaire
- FOURNIER Jules propriétaire
- MICHAUX Pierre propriétaire
- LETULLE Athanase propriétaire
- LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
- JOREL Charles propriétaire à Génicourt
- LEGUAY Alfred propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise

- Révision de la liste électorale : Commission de révision BOUCHER Jules et commission des réclamations CAILLEUX Joseph et FOURNIER Arthur
- Assistance pour les femmes en couches : 2 personnes
- Service médical gratuit : 20 personnes dont 9 femmes
- Vêtements pour les élèves indigents : Accorder des galoches, chaussons, sabots ou bas
⇒ 19 enfants
- Secours en nature : 2 personnes pour 3 f de viande et 2 Kg de pain par semaine durant toute l'année, 1 personne 2 Kg de pain (pas de viande) chaque semaine pendant toute l'année, 1 personnes 2kg de pain par semaine pendant les 6 mois d'hiver et 3 f de viande durant 4 mois, 3 personnes 2 kg de pain par semaine pendant les 6 mois d'hiver et 1 personne 2kg de pain par semaine toute l'année

Séance du 2 décembre 1923 (à quatorze heures)

- Elections des délégués sénatoriaux :

⇒ Titulaires : LETULLE Désiré (8 voix) et BAZIN Henri (8 voix)

⇒ Suppléant : BOURESCHE Aubin (9 voix)

Séance du 24 janvier 1924 (à quinze heures)

- Emprunt de 30 000 f avec le Crédit Foncier (aucune condition n'est donnée dans le relevé de séance) : accord

Séance du 10 février 1924 (trois heures du soir)

- Estimation d'un terrain à acquérir pour reprise d'alignement de M GENDRE Noé : 28,37 m² à 1,50 f le mètre carré, les autres terrains en dehors des habitations ou en culture maraîchères seront payés 1 f le mètre carré

Séance du 15 juin 1924 (à quinze heures et demie du soir)

- Compte administratif 1923 : Recettes 91 253,96 f et dépenses 74 787,91 f ⇒ Excédent de 16 466,05 f
 - Chemins vicinaux : Le reliquat de 4 687,40 f sera employé ainsi :
 - 848,80 f prélèvement pour insuffisance de recettes
 - 3 838,60 f travaux d'entretien à l'entreprise
 - Pour les chemins vicinaux la commune est imposée de 12 928 f à savoir :
 - 2 351 f prélèvements sur les ressources ordinaires
 - 287 f cinq centimes pour les chemins vicinaux
 - 172 f trois centimes spéciaux ordinaires
 - 10 118 f taxe vicinale
 - Budget additionnel 1924 : 22 122,01 f
- ⇒ Dépenses
- 190,44 f subventions aux pompiers (années antérieures)
 - 3 838,60 f travaux d'entretien à l'entreprise
 - 5 f Allocation au secrétaire pour retraites ouvrières
 - 50 f allocation au secrétaire pour mutations
 - 40 f subvention à la société de tir de Pontoise
 - 40 f subvention aux mutilés de guerre
 - 40 f subvention à l'œuvre des pupilles des écoles publiques
 - 200 f entretien des allées du cimetière
 - 250 f aux communes sinistrées de Baslieux et St Hilaire le Petit
 - 500 f menuiserie et peinture aux salle de la mairie
 - 1 500 f achats de cailloux
 - 3 000 f installation lumière électrique pour les bâtiments communaux
 - 2 000 f entretien des murs et bâtiments communaux
 - 1 000 f entretien des rues et pavés
 - 1 400 f chauffage des classes
 - 150 f subvention à l'union des anciens combattants d'Ennery
 - 350 f éclairage des rues et des bâtiments communaux
 - 300 f reliure des archives de la mairie
 - 50 f achat de livres pour la bibliothèque scolaire
 - 6 517,97 dépenses imprévues
 - 500 f subvention au bureau de bienfaisance
 - 200 f subvention employée à la cabine téléphonique
 - Budget primitif 1925 : Recettes et dépenses 27 547 f et pour les principales dépenses
 - 2 000 f traitement du secrétaire de mairie
 - 100 f frais de bureau
 - 75 f frais de registre de l'état civil
 - 617,50 f traitement du receveur
 - 1 500 f traitement du garde champêtre
 - 50 f salaire du tambour afficheur
 - 75 f entretien de la mairie

- 100 f entretien et clôture du cimetière
- 150 f contributions des biens communaux
- 300 f entretien de la maison commune
- 400 f entretien des fontaines, puits et mares
- 110 f assurance des bâtiments contre l'incendie
- 100 f salaire du monteur d'horloge
- 270 f contingent de la commune pour les enfants assistés
- 500 f contingent pour les aliénés
- 100 f dépenses d'assistance médicale gratuite
- 150 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
- 75 f protection de la santé
- 100 f inspection sanitaire des tueries
- 100 f assistance aux familles nombreuses
- 150 f femmes en couches
- 200 f hospitalisation des nécessiteux
- 300 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
- 300 f indemnité de vie chère au garde champêtre
- 150 f entretien des écoles publiques
- 1 050 f indemnité de résidence de l'instituteur
- 100 f chauffage et éclairage des classes
- 100 f achats de livres de prix
- 175 f fournitures aux élèves indigents
- 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
- 100 f indemnité pour cours d'adultes
- 100 f balayage des classes
- 1 000 f entretien des rues, quais et places publiques
- 400 f éclairage des rues et bâtiments communaux
- 50 f indemnité au voyer communal
- 1 400 f indemnité de vie chère au cantonnier
- 1 810 f salaire des cantonniers (chemins vicinaux)
- 7 196 f entretien des chemins vicinaux
- 3 881 f contingent pour chemin de grande communication
- 100 f fête nationale du 14 juillet
- 300 f autres fêtes publiques
- 50 f inhumation des indigents
- 500 f indemnités aux sapeurs pompiers
- 650 f dépenses imprévues
- 40 f assurance des sapeurs pompiers
- Dépenses extraordinaires
- 4 212,66 f annuité de l'emprunt de 50 000 f
- 2 589,58 f annuité de l'emprunt de 30 000 f
- Imposition extraordinaire : 8 125 f
- Emploi de la subvention de 48,41 f pour les sapeurs pompiers : sera affectée à l'achat et à l'entretien du matériel des pompes à incendie
- Accord à BAZIN Paul pour placer un compteur électrique dans le grenier du refuge des passagers

Séance du 24 juillet 1924

- La sente de l'Herbette est insuffisantes pour les instruments agricoles : Accord pour porter la largeur de cette sente à 4 mètres

Séance du 17 août 1924 (à seize heures du soir)

- Révision de la liste électorale des chambres et tribunaux de commerce : BOUCHER Jules et FOURNIER Arthur
 - Désignation des classificateurs (révisions des évaluations des propriétés non bâties)
- ⇒ Titulaires domiciliés dans la Commune
- BAZIN Paul
 - BOURESCHE Aubin
 - DEBOISSY Marcellin
 - FOURNIER Jules
 - BOURESCHE Henri
 - LETULLE Ambroise
- ⇒ Titulaires forains
- LEQUAY Alfred Pontoise
 - LAILLE Henri Hérouville
 - BOURESCHE Léon Pontoise
 - AUBERT Eugène Auvers
- ⇒ Suppléants domiciliés à Ennery
- BOUCHER Jules
 - LETULLE René
 - BIGOT Auguste
 - LALY Gustave
 - PIEDELEU Jules
 - BOURESCHE Joseph
- ⇒ Suppléants forains
- JOREL Jules Génicourt
 - DEAUBONNE Génicourt
 - AUBERT Edmond Auvers
 - PERNOT Emile Pontoise
- Demande de subvention par M SCHNYDER d'Epiais qui assure le service automobile Epiais – gare de Pontoise en passant par Ennery : Accord pour 250 f par an à partir du 1^{er} octobre 1924
 - Assistance aux familles nombreuses : Mme veuve ROOUSSEL née ROMAIN actuellement domiciliée à Cléry en Vexin, anciennement à Ennery : Accord pour 15 f/ mois et par enfant (elle en a 4)
 - Traitement du receveur municipal : Porté à 947 f (au lieu de 617,50 f)
 - Traitement du receveur du bureau de bienfaisance : Porté à 27 f (au lieu de 18 f)

Séance du 14 novembre 1924 (à dix neuf heures)

- Désignation des répartiteurs
- ⇒ Titulaires
- DEBOISSY Marcellin propriétaire

- BOUCHER Jules propriétaire
- BOURESCHE Aubin propriétaire
- BAZIN Paul propriétaire
- LETULLE Ambroise propriétaire
- FOURNIER Arthur propriétaire
- BOURESCHE Marcellin propriétaire à Livilliers
- HEURTIN Edmond propriétaire à Auvers
- AUBERT Eugène propriétaire à Auvers

⇒ Suppléants

- BOURESCHE Henri Léon propriétaire
- PICHARD Emile propriétaire
- PELLETIER Ernest propriétaire
- FOURNIER Jules propriétaire
- MICHAUX Pierre propriétaire
- LETULLE Athanase propriétaire
- LALY Ferdinand propriétaire à Génicourt
- JOREL Charles propriétaire à Génicourt
- LEGUAY Alfred propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Révision de la liste électorale : Commission de révision BOUCHER Jules et commission des réclamations CAILLEUX Joseph et FOURNIER Arthur
- Service médical gratuit : 22 personnes dont 9 femmes
- Vêtements pour les élèves indigents : Accorder des galoches, chaussons, sabots ou bas
⇒ 16 enfants
- Secours en nature : 2 personne pour 4 f de viande et 2 Kg de pain par semaine durant toute l'année, 1 personne 2 Kg de pain chaque semaine pendant toute l'année et 4 f de viande durant 4 mois, 5 personnes 2kg de pain par semaine pendant les 6 mois d'hiver et pas de viande
- Receveur municipal augmentation de 1/10^{ème} soit 95 f
- Subvention aux ruches françaises pour la diffusion des connaissances ménagères agricoles : 100 f
- Allocation de soutien de famille : Mme veuve TUPPIN, « son fils partant au régiment et ayant élevé 7 enfants et cette dame est admise à l'assistance aux vieillards »

Séance du 8 février 1925 (à quinze heures)

- Aucune question n'étant à l'ordre du jour et aucun conseiller n'ayant de question à poser, la séance a été levée

Séance du 21 avril 1925 (à vingt et une heures)

- Sente de l'herbette élargissement : coût 367,17 f, cette somme sera créée dans le budget additionnel 1925
- Emploi de la subvention de 57,68 f aux pompiers : Sera affectée à l'achat et à l'entretien du matériel des pompes à incendie
- Liste des chambres d'agriculture : FOURNIER Arthur
- Assistance aux familles nombreuses et femmes en couches : Famille SCHMIDT Clodomir journalier en cette commune

Séance du 17 mai 1925 (à 16 heures)

- **Installation du Conseil Municipal suite aux opérations électorales des 3 et 10 mai 1925, ont été élus :**
 - **BOURESCHE Aubin**
 - **PIEDELEU Jules**
 - **BAZIN Paul**
 - **FOURNIER Arthur**
 - **CAILLEUX Joseph**
 - **CLAUDEL Louis**
 - **PIEDELEU Pierre**
 - **LETULLE Désiré**
 - **MENETEAU Hilaire**
 - **BIGOT Auguste**
 - **BOURESCHE Marcellin**
 - **CHAUFFIER Louis**
- **Election du maire sous la Présidence du doyen d'âge BAZIN Paul : Est élu LETULLE Désiré (11 voix)**
- **Election de l'adjoint : Est élu BOURESCHE Aubin (9 voix)**

Séance du 21 juin 1925 (à quinze heures du soir)

- **Compte administratif 1924 : Recettes 87 229,98 f et dépenses 63 568,18 f ⇒ Excédent de 23 661,80 f**
- **Chemins vicinaux : Le reliquat de 6 436,69 f sera employé ainsi :**
 - 5 000 f travaux d'entretien à l'entreprise
 - 1 436,69 f travaux d'entretien en régie
- **Pour les chemins vicinaux la commune est imposée de 12 686 f à savoir :**
 - 2 351 f prélèvements sur les ressources ordinaires
 - 280 f cinq centimes pour les chemins vicinaux
 - 168 f trois centimes spéciaux ordinaires
 - 9 887 f taxe vicinale
- **Budget additionnel 1925 : 25 980,71 f**
 - ⇒ **Dépenses**
 - 90,49 f subventions aux pompiers (années antérieures)
 - 57,68 f subvention aux pompiers 1924
 - 5 000 f travaux d'entretien à l'entreprise
 - 1 436,69 f travaux d'entretien en régie
 - 500 f subvention bureau de bienfaisance 1924
 - 500 f subvention bureau de bienfaisance 1925
 - 5 f Allocation au secrétaire pour retraites ouvrières
 - 50 f allocation au secrétaire pour mutations
 - 40 f subvention à la société de tir de Pontoise
 - 40 f subvention aux mutilés de guerre
 - 40 f subvention à l'œuvre des pupilles des écoles publiques
 - 200 f entretien des allées du cimetière
 - 250 f aux communes sinistrées de Baslieux et St Hilaire le Petit
 - 500 f menuiserie et peinture aux salle de la mairie
 - 3 000 f installation lumière électrique pour les bâtiments communaux
 - 2 000 f entretien des murs et bâtiments communaux

- 3 000 f entretien des rues et pavés
- 2 000 f achat de cailloux
- 1 200 f chauffage des classes
- 150 f subvention à l'union des anciens combattants d'Ennery
- 600 f éclairage des rues et des bâtiments communaux
- 50 f achat de livres pour la bibliothèque scolaire
- 200 f subvention employée à la cabine téléphonique
- 50 f subvention ferme d'apprentissage Bel Air
- 50 f subvention au monument de Lorette
- 50 f subvention aux dames de la Croix Rouge
- 4 100,26 dépenses imprévues
- Budget primitif 1926 : Recettes et dépenses 28 936 f et pour les principales dépenses
 - 2 000 f traitement du secrétaire de mairie
 - 100 f frais de bureau
 - 50 f frais de registre de l'état civil
 - 1 041,70 f traitement du receveur
 - 1 500 f traitement du garde champêtre
 - 50 f salaire du tambour afficheur
 - 75 f entretien de la mairie
 - 100 f entretien et clôture du cimetière
 - 180 f contributions des biens communaux
 - 300 f entretien de la maison commune
 - 400 f entretien des fontaines, puits et mares
 - 110 f assurance des bâtiments contre l'incendie
 - 100 f salaire du monteur d'horloge
 - 270 f contingent de la commune pour les enfants assistés
 - 500 f contingent pour les aliénés
 - 100 f dépenses d'assistance médicale gratuite
 - 100 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
 - 75 f protection de la santé
 - 100 f inspection sanitaire des tueries
 - 150 f assistance aux familles nombreuses
 - 180 f femmes en couches
 - 400 f hospitalisation des nécessiteux
 - 500 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
 - 300 f indemnité de vie chère au garde champêtre
 - 250 f subvention aux beaux arts
 - 150 f entretien des écoles publiques
 - 1 050 f indemnité de résidence de l'instituteur
 - 100 f balayage des classes
 - 100 f achats de livres de prix
 - 180 f fournitures aux élèves indigents
 - 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
 - 100 f indemnité pour cours d'adultes
 - 100 f balayage des classes (**2^{ème} fois dans le budget**)
 - 1 000 f entretien des rues, quais et places publiques
 - 200 f éclairage des rues et bâtiments communaux
 - 50 f indemnité au voyer communal
 - 1 800 f indemnité de vie chère au cantonnier
 - 1 810 f salaire des cantonniers (chemins vicinaux)

- 7 021 f entretien des chemins vicinaux
- 51 f frais de rôles
- 3 804 f contingent pour chemin de grande communication
- 150 f fête nationale du 14 juillet
- 300 f autres fêtes publiques
- 50 f inhumation des indigents
- 500 f indemnités aux sapeurs pompiers
- 868,30f dépenses imprévues
- 40 f assurance des sapeurs pompiers
- Imposition extraordinaire : 8 126 f
- Commission du bureau de bienfaisance : PIEDELEU Pierre et CHAUFFIER Louis
- Commission des chemins : FOURNIER Arthur – PIEDELEU Jules et CLAUDEL Louis
- Commission des bâtiments : CAILLEUX Joseph – BAZIN Paul et BIGOT Auguste
- Recrutement des sapeurs pompiers : PIEDELEU Pierre – BOURESCHE Marcellin et FOURNIER Arthur
- Commission scolaire : MENNETEAU Hilaire – BAZIN Paul – PIEDELEU Jules et CHAUFFIER Louis
- Commission des finances : MENNETEAU Hilaire et FOURNIER Arthur
- Commission des fêtes : PIEDELEU Pierre – BIGOT Auguste – MENNETEAU Hilaire – CLAUDEL Louis et CAILLEUX Joseph

Séance du 16 août 1925 (à dix sept heures)

- Révision de la liste électorale des chambres et tribunaux de commerce : FOURNIER Arthur et CAILLEUX Joseph
- Renouvellement de l'engagement de la Commune pour les dépenses et l'entretien des sapeurs pompiers (effectif 18 à 20 hommes)
- Subvention à M SCHNYDER (service de transport automobile entre Epiais et Pontoise) : 600 f pour les 4 ans à venir avec effet au 1^{er} janvier 1925

Séance du 22 novembre 1925 (à quinze heures)

- Désignation des répartiteurs
- ⇒ Titulaires
 - DEBOISSY Marcellin propriétaire
 - BOUCHER Jules propriétaire
 - CLAUDEL Louis propriétaire
 - BAZIN Paul propriétaire
 - LETULLE Ambroise propriétaire
 - FOURNIER Arthur propriétaire
 - BOURESCHE Marcellin propriétaire à Livilliers
 - HEURTIN Edmond propriétaire à Auvers
 - AUBERT Eugène propriétaire à Auvers
 - ROMARU Adolphe propriétaire à Auvers
- ⇒ Suppléants
 - BOURESCHE Henri Léon propriétaire
 - PICHARD Emile propriétaire
 - PELLETIER Ernest propriétaire

- FOURNIER Jules propriétaire
- MICHAUX Pierre propriétaire
- LETULLE Athanase propriétaire
- LALY Léon propriétaire à Génicourt
- JOREL Charles propriétaire à Génicourt
- LEGUAY Alfred propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise
- Révision de la liste électorale : Commission de révision BAZIN Paul et commission des réclamations CAILLEUX Joseph et FOURNIER Arthur
- Service médical gratuit : 20 personnes dont 10 femmes
- Vêtements pour les élèves indigents : Accorder des galoches, chaussons, sabots ou bas
⇒ 17 enfants
- Secours en nature : 3 personnes pour 2 Kg de pain par semaine durant toute l'année et 12 f de viande pendant 8 mois, 1 personne 2 Kg de pain chaque semaine pendant 6 mois d'hiver et 1 personne 2 kg de pain pendant 4 mois et pas de viande

Séance du 21 février 1926 (à quinze heures)

- Demande d'augmentation du cantonnier FOURNIER Emile : Accord pour 12 f par jour de septembre à avril et de mai à août il sera payé à raison de 1 f du mètre linéaire et au maximum 0,20 m de terrassement pour le décapage des chemins
- Assurance des pompiers : A la Mutuelle Générale Française (19-21 rue de Chanzy au Mans) – indemnité journalière de 20 f pour les pompiers qui seraient blessés
- Réparation de certains vitraux de l'église et grillages protecteurs devis 5 547,65 f et la Commune aurait à régler 2 122,22 f ⇒ sera prévu au budget additionnel de 1926

Séance du 12 juin 1926 (à vingt et une heures)

- Recettes et dépenses effectuées durant l'année 1925 : Recettes 61 587,21 f et dépenses 43 636,92 f ⇒ Excédent de 17 950,29 f
- Chemins vicinaux : Le reliquat de 11 105,94 f sera employé ainsi :
 - 9 000 f travaux d'entretien à l'entreprise
 - 2 105,94 f travaux d'entretien en régie
- Pour les chemins vicinaux la commune est imposée de 15 482 f à savoir :
 - 2 237 f prélèvements sur les ressources ordinaires
 - 283 f cinq centimes pour les chemins vicinaux
 - 170 f trois centimes spéciaux ordinaires
 - 12 792 f taxe vicinale
- Budget additionnel 1926 : 21 788,19 f
⇒ Dépenses
 - 3,17 f subventions aux pompiers (années antérieures)
 - 59,83 f subvention aux pompiers 1925
 - 9 000 f travaux d'entretien à l'entreprise
 - 2 105,94 f travaux d'entretien en régie
 - 873,54 f plus value des centimes pour remboursement d'emprunt
 - 500 f subvention bureau de bienfaisance
 - 650 f subvention aux sociétés diverses
 - 100 f allocation au secrétaire pour mutations
 - 500 f peinture aux salles de la mairie

- 1 500 f chauffage des classes
- 800 f éclairage des rues et bâtiments communaux
- 50 f achat de livres pour la bibliothèque scolaire
- 350 f indemnité pour recensement de la population
- 200 f entretien des allées du cimetière
- 1 000 f complément de traitement au secrétaire de mairie
- 1 000 f entretien des murs et bâtiments communaux
- 1 000 f entretien des rues et pavés
- 1 995,71 f dépenses imprévues
- 100 f complément de vie chère au garde champêtre
- Budget primitif 1927 : Recettes et dépenses 23 770 f et pour les principales dépenses
- 3 000 f traitement du secrétaire de mairie
- 100 f frais de bureau
- 75 f frais de registre de l'état civil
- 1 041,70 f traitement du receveur
- 1 500 f traitement du garde champêtre
- 50 f salaire du tambour afficheur
- 75 f entretien de la mairie
- 500 f entretien et clôture du cimetière
- 350 f contributions des biens communaux
- 300 f entretien de la maison commune
- 500 f entretien des fontaines, puits et mares
- 120 f assurance des bâtiments contre l'incendie
- 100 f salaire du monteur d'horloge
- 300 f contingent de la commune pour les enfants assistés
- 450 f contingent pour les aliénés
- 100 f dépenses d'assistance médicale gratuite
- 200 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
- 150 f protection de la santé
- 100 f inspection sanitaire des tueries
- 150 f assistance aux familles nombreuses
- 400 f femmes en couches
- 400 f hospitalisation des nécessiteux
- 500 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
- 500 f indemnité de vie chère au garde champêtre
- 250 f subvention aux beaux arts
- 150 f entretien des écoles publiques
- 1 050 f indemnité de résidence de l'instituteur
- 100 f balayage des classes
- 200 f fournitures aux élèves indigents
- 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
- 100 f indemnité pour cours d'adultes
- 1 000 f entretien des rues, quais et places publiques
- 400 f éclairage des rues et bâtiments communaux
- 50 f indemnité au voyer communal
- 1 800 f indemnité de vie chère au cantonnier
- 1 686 f salaire des cantonniers (chemins vicinaux)
- 8 515 f entretien des chemins vicinaux
- 51 f frais de rôles
- 5 230 f contingent pour chemin de grande communication

- 150 f fête nationale du 14 juillet
- 300 f autres fêtes publiques
- 50 f inhumation des indigents
- 500 f indemnités aux sapeurs pompiers
- 1 300,30 f dépenses imprévues
- 175 f assurance des sapeurs pompiers
- Imposition extraordinaire : 10 855 f
- Indemnité à l'employée de la cabine téléphonique Mme BOUCHEROT : 600 f au lieu de 500 f
- Emploi de la subvention de 59,83 f aux sapeurs pompiers : sera affectée à l'achat et à l'entretien du matériel des pompes à incendie
- « Par arrêté municipal en date de ce jour le trottoir sis en bordure de la route départementale de Pontoise à Méru est reconnu non cyclable de la limite de Pontoise au chemin de la carrière et de la route du Perroquet à Ennery »

Séance du 15 août 1926 (à seize heures)

- Révision des taux d'allocation mensuelles aux vieillards, infirmes et incurables : 18 f
- La vitesse maximum des automobiles devra être limitée à 15 km/h dans la traversée du village
- Le maire est autorisé à traiter avec M GOUDAL, entrepreneur de transport public jusqu'à une somme de 800 f/an
- Révision de la liste des électeurs aux chambres et tribunaux de commerce : FOURNIER Arthur et CAILLEUX Joseph

Séance du 7 novembre 1926 (à quatorze heures)

- Désignation des répartiteurs
- ⇒ Titulaires
 - DEBOISSY Marcellin propriétaire
 - BOUCHER Jules propriétaire
 - CLAUDEL Louis propriétaire
 - BAZIN Paul propriétaire
 - LETULLE Ambroise propriétaire
 - FOURNIER Arthur propriétaire
 - BOURESCHE Marcellin propriétaire à Livilliers
 - HEURTIN Edmond propriétaire à Auvers
 - AUBERT Eugène propriétaire à Auvers
 - ROMARU Adolphe propriétaire à Auvers
- ⇒ Suppléants
 - BAZIN Henri Léon propriétaire
 - PICHARD Emile propriétaire
 - PELLETIER Ernest propriétaire
 - FOURNIER Jules propriétaire
 - MICHAUX Pierre propriétaire
 - LETULLE Athanase propriétaire
 - LALY Léon propriétaire à Génicourt
 - JOREL Charles propriétaire à Génicourt
 - LEGUAY Alfred propriétaire à Pontoise
 - PERNOT Emile propriétaire à Pontoise

- Révision de la liste électorale : Commission de révision BAZIN Paul et commission des réclamations CAILLEUX Joseph et FOURNIER Arthur
- Service médical gratuit : 19 personnes dont 10 femmes
- Vêtements pour les élèves indigents : Accorder des galoches, chaussons, sabots ou bas ⇒ 18 enfants
- Secours en nature : 2 personnes pour 2 Kg de pain par semaine durant toute l'année et 12 f de viande pendant 8 mois, 1 personne 2 Kg de pain chaque semaine pendant 6 mois d'hiver et 1 personne 2 kg de pain pendant 4 mois et pas de viande

Séance du 13 février 1927 (à quinze heures)

- Projet de tarif (**non transcrit**) de conversion en tâches des prestations et taxes vicinales en nature présenté par l'agent voyer cantonal : Accord du Conseil sauf les points suivants :
 - article 4 chargement en tombereau d'1/m³ de terre, pierre ou sable : 1,50 f (au lieu de 1 f)
 - article 16 extraction cassage, emmétrage d'1/m³ de pierre : 22 f (au lieu de 3,40 f) jusqu'à 0,75 m de découverte
- Bail du presbytère : Renouvellement au prix de 250 f par an

Séance du 18 juin 1927 (à vingt et une heures)

- Recettes et dépenses effectuées pendant l'année 1926 : Recettes 61 184,15 f et dépenses 42 639,86 f ⇒ Excédent de 18 544,29 f
- Chemins vicinaux : Le reliquat de 12 457,50 f sera employé ainsi :
 - 3 814 f complément de salaire au cantonnier
 - 8 000 f travaux d'entretien à l'entreprise
 - 643,50 f travaux d'entretien en régie
- Pour les chemins vicinaux la commune est imposée de 23 178 f à savoir :
 - 6 687 f prélèvements sur les ressources ordinaires
 - 261 f cinq centimes pour les chemins vicinaux
 - 157 f trois centimes spéciaux ordinaires
 - 16 073 f taxe vicinale
- Budget additionnel 1927 : 20 127,45 f
 - ⇒ Dépenses
 - 63 f subventions aux pompiers (années antérieures)
 - 60,25 f subvention aux pompiers 1926
 - 3 814 f complément de salaire du cantonnier
 - 8 643,50 f travaux d'entretien
 - 427,80 f plus value des centimes pour remboursement d'emprunt
 - 1,20 f allocation d'Etat pour RQP (1925-1926)
 - 500 f subvention bureau de bienfaisance
 - 250 f subvention aux sociétés diverses
 - 100 f allocation au secrétaire pour mutations
 - 500 f peinture aux salles de la mairie
 - 1 500 f chauffage des classes
 - 800 f éclairage des rues et bâtiments communaux
 - 50 f achat de livres pour la bibliothèque scolaire
 - 200 f entretien des allées du cimetière

- 1 250 f entretien des murs et bâtiments communaux
- 600 f subvention voiture publique
- 300 f indemnité femmes de services (école maternelle)
- 75 f complément pour balayage des classes
- 992,70 f dépenses imprévues
- Budget primitif 1928 : Recettes et dépenses 42 791 f et pour les principales dépenses
 - 3 000 f traitement du secrétaire de mairie
 - 100 f frais de bureau
 - 75 f frais de registre de l'état civil
 - 986,70 f traitement du receveur
 - 1 500 f traitement du garde champêtre
 - 50 f salaire du tambour afficheur
 - 75 f entretien de la mairie
 - 1 000 f entretien et clôture du cimetière
 - 350 f contributions des biens communaux
 - 300 f entretien de la maison commune
 - 500 f entretien des fontaines, puits et mares
 - 120 f assurance des bâtiments contre l'incendie
 - 100 f salaire du monteur d'horloge
 - 300 f contingent de la commune pour les enfants assistés
 - 500 f contingent pour les aliénés
 - 200 f dépenses d'assistance médicale gratuite
 - 200 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
 - 150 f protection de la santé
 - 550 f inspection sanitaire des tueries
 - 150 f assistance aux familles nombreuses
 - 300 f femmes en couches
 - 400 f hospitalisation des nécessiteux
 - 500 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
 - 500 f indemnité de vie chère au garde champêtre
 - 250 f subvention aux beaux arts
 - 150 f entretien des écoles publiques
 - 1 050 f indemnité de résidence de l'instituteur
 - 1 000 f chauffage, éclairage des classes
 - 100 f balayage des classes
 - 200 f fournitures aux élèves indigents
 - 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
 - 100 f indemnité pour cours d'adultes
 - 600 f indemnités femme de service (maternelle)
 - 500 f entretien des rues, quais et places publiques
 - 500 f éclairage des rues et bâtiments communaux
 - 6 609 f salaire des cantonniers (chemins vicinaux)
 - 9 966 f entretien des chemins vicinaux
 - 78 f frais de rôles
 - 6 525 f contingent pour chemin de grande communication
 - 100 f fête nationale du 14 juillet
 - 500 f autres fêtes publiques
 - 50 f inhumation des indigents
 - 500 f indemnités aux sapeurs pompiers
 - 1 200,30 f dépenses imprévues

- 175 f assurance des sapeurs pompiers
- Imposition extraordinaire : 15 275 f
- Emploi de la subvention de 60,25 f aux sapeurs pompiers : sera affectée à l'achat et à l'entretien du matériel des pompes à incendie

Séance du 21 août 1927 (à dix sept heures)

- Révision de la liste des électeurs aux chambres et tribunaux de commerce : FOURNIER Arthur et CAILLEUX Joseph
- Fixation du nouveau traitement du receveur municipal : 1 152 f
- Fixation du nouveau traitement du receveur pour le bureau de bienfaisance : 24 f

Séance du 11 octobre 1927

- Demande d'allocation de soutien de famille par Mme veuve GLÂTRE par suite du décès de son mari : Accord

Séance du 27 novembre 1927 (à quinze heures)

- Révision de la liste électorale : Commission de révision BAZIN Paul et commission des réclamations CAILLEUX Joseph et FOURNIER Arthur
- Service médical gratuit : 17 personnes dont 10 femmes
- Subvention industrielles dues aux Communes : 153,30 f versées par « la fabrique de levure, sucre et alcools de Saint Ouen l'Aumône » pour le chemin vicinal de Livilliers à Ennery
- Vêtements pour les élèves indigents : Accorder des galoches, chaussons, sabots ou bas ⇒ 21 enfants
- Secours en nature : 2 personnes pour 2 Kg de pain par semaine durant toute l'année et 12 f de viande pendant toute l'année, 1 personne 2 Kg de pain chaque semaine pendant 4 mois d'hiver
- Suite aux pluies de l'été derniers les chemins ruraux sont dans un état déplorable et compte tenu du peu de ressource, le Conseil demande au Conseil Général la possibilité de prélever de 1 500 f des chemins vicinaux pour les affecter aux chemins ruraux

Séance du 12 février 1928 (à quinze heures)

- Certains cultivateurs ou leurs ouvriers avancent par trop leur labour en bordure des chemins vicinaux et ruraux et qu'il y aurait lieu de mettre fin à ces abus : Amende de 2 f par mètre courant qui seront versés à la caisse d'entretien des chemins ruraux
- Désignation des répartiteurs
⇒ Titulaires
 - DEBOISSY Marcellin propriétaire
 - BOUCHER Jules propriétaire
 - CLAUDEL Louis propriétaire
 - BAZIN Paul propriétaire
 - LETULLE Ambroise propriétaire
 - FOURNIER Arthur propriétaire
 - BOURESCHÉ Marcellin propriétaire à Livilliers
 - HEURTIN Edmond propriétaire à Auvers

- AUBERT Eugène propriétaire à Auvers
- ROMARU Adolphe propriétaire à Auvers

⇒ Suppléants

- BAZIN Henri Léon propriétaire
- PICHARD Emile propriétaire
- PELLETIER Ernest propriétaire
- FOURNIER Jules propriétaire
- MICHAUX Pierre propriétaire
- LETULLE Athanase propriétaire
- DEAUBONNE propriétaire à Génicourt
- JOREL Charles propriétaire à Génicourt
- LEGUAY Alfred propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise

Séance du 3 juin 1928 (à quinze heures)

- Recettes et dépenses effectuées pendant l'année 1927 : Recettes 63 600,50 f et dépenses 51 872,33 f ⇒ Excédent de 11 728,17 f
 - Chemins vicinaux : Le reliquat de 11 734,12 f sera employé ainsi :
 - 10 000 f travaux d'entretien à l'entreprise
 - 1 734,12 f travaux d'entretien en régie
 - Pour les chemins vicinaux la commune est imposée de 22 969 f à savoir :
 - 6 707 f prélèvements sur les ressources ordinaires
 - 263 f cinq centimes pour les chemins vicinaux
 - 158 f trois centimes spéciaux ordinaires
 - 15 841 f taxe vicinale
 - Budget additionnel 1928 : 15 006,98 f
- ⇒ Dépenses
- 10,25f subventions aux pompiers (années antérieures)
 - 11 734,12 f complément d'entretien chemins vicinaux
 - 529,26 f plus value des centimes pour remboursement d'emprunt
 - 1,95 f allocation d'Etat pour ROP
 - 100 f subvention aux sociétés diverses
 - 100 f allocation au secrétaire pour mutations
 - 900 f chauffage des classes
 - 800 f éclairage des rues et bâtiments communaux
 - 200 f entretien des allées du cimetière
 - 631,40 f dépenses imprévues
 - Budget primitif 1929 : Recettes et dépenses 50 547,20 f et pour les principales dépenses
 - 3 000 f traitement du secrétaire de mairie
 - 100 f frais de bureau
 - 100 f frais de registre de l'état civil
 - 1 267,20 f traitement du receveur
 - 3 000 f traitement du garde champêtre
 - 50 f salaire du tambour afficheur
 - 100 f entretien de la mairie
 - 1 000 f entretien et clôture du cimetière
 - 300 f contributions des biens communaux
 - 300 f entretien de la maison commune

- 500 f entretien des fontaines, puits et mares
- 180 f assurance des bâtiments
- 100 f salaire du monteur d'horloge
- 1 200 f subvention voiture publique
- 500 f contingent de la commune pour les enfants assistés
- 550 f contingent pour les aliénés
- 300 f dépenses d'assistance médicale gratuite
- 200 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
- 250 f protection de la santé
- 550 f inspection sanitaire des tueries
- 150 f assistance aux familles nombreuses
- 225 f femmes en couches
- 300 f hospitalisation des nécessiteux
- 600 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
- 250 f subvention aux beaux arts
- 150 f entretien des écoles publiques
- 1 050 f indemnité de résidence de l'instituteur
- 1 000 f chauffage, éclairage des classes
- 100 f balayage des classes
- 250 f fournitures aux élèves indigents
- 400 f supplément au traitement au personnel enseignant
- 100 f indemnité pour cours d'adultes
- 600 f indemnités femme de service (maternelle)
- 5 000 f frais d'installation du gaz
- 500 f entretien des rues, quais et places publiques
- 500 f éclairage des rues et bâtiments communaux
- 100 f indemnité au voyer communal
- 6 609 f salaire des cantonniers (chemins vicinaux)
- 9 820 f entretien des chemins vicinaux
- 98 f frais de rôles
- 6 442 f contingent pour chemin de grande communication
- 100 f fête nationale du 14 juillet
- 500 f autres fêtes publiques
- 50 f inhumation des indigents
- 500 f indemnités aux sapeurs pompiers
- 1 200 f dépenses imprévues
- 175 f assurance des sapeurs pompiers
- Imposition extraordinaire : 20 905,20 f
- Taux de l'allocation journalière aux femmes en couches : 1,50 f

Séance du 13 juillet 1928 (à vingt et une heures)

- Examen du contrat pour l'installation du gaz dans la Commune (**aucune description du contrat**) : Acceptation
- Crédit au budget de 5 000 f par an pour couvrir les frais de la part communale de l'installation
- Demande d'autorisation au Préfet de commencer les travaux dans le plus court délai

Séance du 19 août 1928 (à seize heures)

- Délégués pour la révision de la liste des électeurs aux chambres et tribunaux de commerce : FOURNIER Arthur et CAILLEUX Joseph
- Installation du gaz réajustement budgétaire : Vote de 95 centimes extraordinaire pour 9 années
- Une subvention de 1 000 f a été accordée par le ministre de l'intérieur pour aider la Commune à payer la somme de 1 468,50 f pour acquisition d'effets fournis par la maison THIRION, 160 rue de Vaugirard à Paris

Séance du 16 septembre 1928 (à seize heures)

- Le maire expose que pour la lutte contre l'incendie la Commune ne dispose que d'une pompe refoulante, déjà ancienne, ce qui est insuffisant. Une commission s'est rendu dans différentes communes et les avis seraient pour la De Dion-Bouton qui coûterait avec les accessoires à la somme de 17 017 f : Accord pour l'achat
- Demande de subvention pour cet achat et appel aux habitants par une souscription

Séance du 18 novembre 1928 (à quinze heures)

- Révision de la liste électorale : Commission de révision BAZIN Paul et commission des réclamations CAILLEUX Joseph et FOURNIER Arthur
- Service médical gratuit : 16 personnes dont 9 femmes
- Vêtements pour les élèves indigents : Accorder des galoches, chaussons, sabots ou bas ⇒ 14 enfants
- Secours en nature : 2 personnes pour 2 kg de pain par semaine durant toute l'année et 12 f de viande pendant 6 mois, 1 personne 2 kg de pain chaque semaine pendant toute l'année et pas de viande et 3 personnes 2kg de pain par semaine pendant les 4 mois d'hiver
- Suite aux pluies de l'automne les chemins ruraux sont dans un état déplorable et compte tenu du peu de ressource, le Conseil demande au Conseil Général la possibilité de prélever de 1 500 f des chemins vicinaux pour les affecter aux chemins ruraux

Séance du 10 février 1929 (à quinze heures)

- Désignation des répartiteurs
⇒ Titulaires
 - DEBOISSY Marcellin propriétaire
 - BAZIN Paul propriétaire
 - CLAUDEL Louis propriétaire
 - BOUCHER Jules propriétaire
 - LETULLE Ambroise propriétaire
 - FOURNIER Arthur propriétaire
 - BOURESCHÉ Marcellin propriétaire à Livilliers
 - HEURTIN Edmond propriétaire à Auvers
 - AUBERT Eugène propriétaire à Auvers
 - ROMARU Adolphe propriétaire à Auvers
- ⇒ Suppléants
 - BAZIN Henri Léon propriétaire

- PICHARD Emile propriétaire
- PELLETIER Ernest propriétaire
- FOURNIER Jules propriétaire
- MICHAUX Pierre propriétaire
- LETULLE Athanase propriétaire
- DEAUBONNE propriétaire à Génicourt
- JOREL Charles propriétaire à Génicourt
- LEGUAY Alfred propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise

Séance du 7 avril 1929 (à quinze heures)

- Une partie du pavage de la rue du Perreux est dans un état lamentable : demande à l'Etat d'une avance de 30 000 f
- Installation du gaz dans le logement de l'instituteur : Accord mais demande un rabais de 10 % à l'installateur

Séance du 19 mai 1929 (à neuf heures du matin)

- **Installation du Conseil Municipal suite aux opérations électorales du 5 mai 1929, ont été élus :**
 - **CLAUDEL Louis**
 - **BOURESCHE Joseph Aubin**
 - **BOURESCHE Marcellin**
 - **CAILLEUX Joseph**
 - **FOURNIER Arthur**
 - **PIEDELEU Jules**
 - **LETULLE Désiré**
 - **CHAUFFIER Louis**
 - **BIGOT Auguste**
 - **PIEDELEU Pierre**
 - **BAZIN Paul**
 - **MENNETEAU Hilaire**
- **Election du maire sous la Présidence du doyen d'âge PIEDELEU Pierre : Est élu LETULLE Désiré (11 voix)**
- **Election de l'adjoint : Est élu BOURESCHE Joseph Aubin (11 voix)**
- Le Conseil Municipal ayant été réélu en entier «maintien comme membres des différentes commissions les conseillers qui ont été choisis pour en faire partie le 21 juin 1925»

Séance du 9 juin 1929 (à quinze heures)

- Comptes administratif 1928 : Recettes 65 839,92 f et dépenses 47 892,14 f ⇒ Excédent de 17 947,78 f
- Chemins vicinaux : Le reliquat de 12 152,27 f sera employé ainsi :
 - 10 000 f relevé à bout de la chaussée pavée de la rue du Perreux
 - 2 152,27 f complément d'entretien (régie et argent)
- Pour les chemins vicinaux la commune est imposée de 22 969 f à savoir :
 - 6 707 f prélèvements sur les ressources ordinaires
 - 263 f cinq centimes pour les chemins vicinaux

- 158 f trois centimes spéciaux ordinaires
- 15 841 f taxe vicinale

Budget strictement identique à celui de 192)

- Budget additionnel 1929 : 19 837,86 f

⇒ Dépenses

- 12 152,27 f complément d'entretien chemins vicinaux
- 1 500 f entretien des chemins ruraux
- 10,25 f subvention aux pompiers (années antérieures)
- 653,52 f plus value des centimes pour remboursement d'emprunt
- 2,70 f allocation d'Etat pour ROP
- 100 f subvention aux sociétés diverses
- 100 f allocation au secrétaire pour mutations
- 1 000 f chauffage des classes
- 900 f éclairage des rues et bâtiments communaux
- 250 f entretien des allées du cimetière
- 2 000 f complément de traitement au garde champêtre
- 600 f installation du gaz à la mairie
- 569,12 f dépenses imprévues
- Budget primitif 1930 : Recettes et dépenses 52 405 f et pour les principales dépenses
 - 3 000 f traitement du secrétaire de mairie
 - 100 f frais de bureau
 - 60 f imprimés à la charge des communes
 - 75 f frais de registre de l'état civil
 - 1 267,20 f traitement du receveur
 - 5 000 f traitement du garde champêtre
 - 100 f salaire du tambour afficheur
 - 200 f entretien de la mairie
 - 1 000 f entretien et clôture du cimetière
 - 300 f contributions des biens communaux
 - 350 f entretien de la maison commune
 - 1 500 f entretien des bâtiments communaux
 - 700 f installation du gaz à la mairie
 - 1 300 f entretien des fontaines, puits et mares
 - 130 f assurance des bâtiments
 - 100 f salaire du monteur d'horloge
 - 125 f assurance des employés communaux
 - 300 f contingent de la commune pour les enfants assistés
 - 800 f contingent pour les aliénés
 - 200 f dépenses d'assistance médicale gratuite
 - 700 f dépense d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables
 - 150 f protection de la santé
 - 550 f inspection sanitaire des tueries
 - 150 f assistance aux familles nombreuses
 - 250 f femmes en couches
 - 500 f subvention au bureau d'assistance
 - 300 f hospitalisation des nécessiteux
 - 600 f subvention à l'employé de la cabine téléphonique
 - 250 f subvention aux beaux arts
 - 200 f entretien des écoles publiques
 - 1 050 f indemnité de résidence de l'instituteur

- 1 200 f chauffage, éclairage des classes
- 50 f registres imprimés pour les écoles
- 200 f balayage des classes
- 200 f fournitures aux élèves indigents
- 200 f supplément de traitement personnel enseignant
- 100 f indemnité pour cours d'adultes
- 800 f indemnités femme de service (maternelle)
- 500 f entretien des rues, quais et places publiques
- 1 200 f éclairage des rues et bâtiments communaux
- 150 f indemnité au voyer communal
- 6 609 f salaire des cantonniers (chemins vicinaux)
- 10 000 f entretien des chemins vicinaux
- 98 f frais de rôles
- 6 559 f contingent pour chemin de grande communication
- 100 f fête nationale du 14 juillet
- 700 f autres fêtes publiques
- 50 f inhumation des indigents
- 500 f indemnités aux sapeurs pompiers
- 1 500,80 f dépenses imprévues
- 150 f assurance des sapeurs pompiers
- Imposition extraordinaire : 20 026 f
- Adhésion au service départemental d'incendie
- Ennery est commune secteur pour la lutte contre l'incendie, certaines communes y sont rattachées telles que Mériel – Méry - Valmondois – Villiers Adam distantes parfois de 12 km , ces communes pourraient être avantageusement rattachées à Auvers sur Oise, nouveau secteur, tandis que les communes d'Osny, Génicourt du secteur de Pontoise pourraient être rattachées avec Livilliers et Hérouville au secteur d'Ennery dont elles ne sont éloignées que de 3 à 4 km : Cette proposition sera faite au Préfet

Séance du 11 août 1929 (à quinze heures)

- Révision de la liste des électeurs aux chambres et tribunaux de commerce : FOURNIER Arthur et CAILLEUX Joseph

Séance du 17 novembre 1929 (à quinze heures)

- Révision de la liste électorale : Commission de révision BAZIN Paul et commission des réclamations CAILLEUX Joseph et FOURNIER Arthur
- Vêtements pour les élèves indigents : Accorder des galoches, chaussons, sabots ou bas ⇒ 15 enfants
- Secours en nature : 2 personnes pour 2 kg de pain par semaine durant toute l'année et 12 f de viande pendant 6 mois, 1 personne 2 kg de pain chaque semaine pendant toute l'année et pas de viande et 2 personnes 2kg de pain par semaine pendant les 4 mois d'hiver
- Suite aux pluies de l'automne les chemins ruraux sont dans un état déplorable par suite des transport de choux, betteraves et fumiers et compte tenu du peu de ressource, le Conseil demande au Conseil Général la possibilité de prélever de 1 500 f des chemins vicinaux pour les affecter aux chemins ruraux
- Demande de Mme veuve DEBOISSY Alfred qui sollicite l'aide de la Commune pour l'entretien de son caveau, mais seulement après sa mort : Accord pour 1 000 f

- Allocations pour femmes en couches : 2 personnes

Séance du 9 février 1930 (à quatorze heures)

- Désignation des répartiteurs

⇒ Titulaires

- DEBOISSY Marcellin propriétaire
- BAZIN Paul propriétaire
- CLAUDEL Louis propriétaire
- BOUCHER Jules propriétaire
- LETULLE Ambroise propriétaire
- FOURNIER Arthur propriétaire
- BOURESCHÉ Marcellin propriétaire à Livilliers
- HEURTIN Edmond propriétaire à Auvers
- AUBERT Eugène propriétaire à Auvers
- BOUDEVILLE Albert propriétaire à Livilliers

⇒ Suppléants

- PICHARD Emile propriétaire
- PELLETIER Ernest propriétaire
- DEBOISSY Jean propriétaire
- MICHAUX Pierre propriétaire
- LETULLE Athanase propriétaire
- PICHARD Joseph propriétaire
- DEAUBONNE propriétaire à Génicourt
- JOREL Charles propriétaire à Génicourt
- LEGUAY Alfred propriétaire à Pontoise
- PERNOT Emile propriétaire à Pontoise

- Service médical gratuit : 16 personnes dont 9 femmes
- Le traitement du secrétaire (lettre du Préfet en date du 16/12/1929) pour une population de 500 habitants il serait de 4 000 f : Accord
- Rejet d'une demande d'achat d'une camionnette pour le transport du personnel et du matériel des sapeurs pompiers
- Subvention de 20 f à la Fédération des mutilés des yeux
- Subvention de 20 f à l'œuvre des pupilles des écoles publiques de Seine et Oise
- Centre radio téléphonique, la Commune ayant contribué pour une superficie de 70 hectares se trouve privée d'un revenu d'environ 3 000 f de taxes mobilière, foncière et vicinale : Demande au ministre d'accorder une somme de 3 000 f annuellement en compensation
- La subdivision des sapeurs pompiers d'Ennery (17 hommes) sera affiliée à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de Seine et Oise (cotisation annuelle 5 f par hommes)
- « Dans les communes, nombreux sont les étrangers et les nomades et qu'une grande surveillance s'impose. Il serait nécessaire que tous les dix jours au moins les gendarmes passent dans les communes pour se renseigner, ce qui ne peut se faire, vu qu'ils ne sont pas assez nombreux à Pontoise » : Le Conseil demande qu'une brigade soit ajoutée à Pontoise

Séance du 11 mai 1930 (à 15 heures)

- Assistance pour femme en couches de M Le MOIGNE François ouvrier agricole: Accord
- Assistance obligatoire aux vieillards demande de Mme veuve FOURNIER Emile : Accord sous réserve que ses 4 enfants participent également en fonction de leurs possibilités
- Taux de l'allocation mensuelle aux familles nombreuses : 24 f par mois par enfant soit 280 f/n/enfant

Séance du 3 juillet 1930 (à 20 heures)

- Révision du taux d'allocation aux vieillards : Taux mensuel de 45 f ainsi fixé
 - 20 f alimentation
 - 10 f logement
 - 10 f vêtement
 - 5 f chauffage et éclairage

Séance du 5 août 1930 (à seize heures)

- Délégués pour la révision de la liste des électeurs aux chambres et tribunaux de commerce : FOURNIER Arthur et CAILLEUX Joseph
- Budget prévisionnel pour 1931 : Recettes et dépenses 54 658,20 f
- Imposition supplémentaire : 15 436,18 f

